

Séance plénière
du Conseil départemental du Haut-Rhin
le jeudi 21 décembre 2017

La séance est ouverte.

Mme la Présidente du Conseil départemental (Brigitte KLINKERT)

Chers collègues, Mesdames et Messieurs, je vais proposer au benjamin de l'Assemblée, Raphaël SCHELLENBERGER, de faire l'appel. Merci.

Il est procédé à l'appel.

Merci, M. le benjamin.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Nous sommes réunis aujourd'hui, à quelques jours de la fin de cette année 2017, riche en changements pour notre pays et pour notre collectivité, afin d'examiner et d'adopter notre budget primitif pour 2018.

Le vote du budget est le cœur de la vie d'une collectivité, car il marque le passage des paroles aux actes, des intentions aux réalisations. Il ne vous échappera pas non plus, que ce budget sera celui de la mi-mandat et qu'il permettra donc de belles mises en perspective.

Ce budget est le fruit d'un travail soutenu et de qualité, réalisé en binôme par tous nos élus et par tous nos collaborateurs. Je tiens à les en remercier très chaleureusement.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, permettez-moi, avec bonheur pour lui et une certaine tristesse pour nous, de saluer notre collègue Raphaël SCHELLENBERGER, dont c'est la dernière séance parmi nous.

Merci cher Raphaël pour ton travail et ton engagement au sein de cette assemblée, ainsi qu'à la tête du groupe majoritaire dont Pierre BIHL a été appelé par ses collègues, à prendre désormais la présidence.

Merci Raphaël d'avoir été là... et d'avoir été toi. Au nom de tous les conseillers départementaux, je te souhaite une très belle continuation dans ta carrière politique.

Je te sais passionnément dévoué à ton territoire, et je suis convaincue qu'à défaut d'être collègues, nous resterons toujours partenaires.

Nous accueillerons ton successeur, Pascal FERRARI, dès la prochaine séance publique. C'est lui qui représentera pour la suite du mandat, le canton de CERNAY aux côtés d'Annick LUTTENBACHER.

Nous travaillerons avec lui et avec l'ensemble des conseillers départementaux du Haut-Rhin, à la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route stratégique que nous avons adoptée en septembre dernier.

A peine une centaine de jours plus tard, en voilà déjà la première concrétisation :

D'abord, par le respect scrupuleux du « pacte budgétaire » que nous avons conclu avec les Haut-rhinois.

Ensuite, à travers des initiatives très concrètes, que nous prenons dès maintenant, dans les domaines que nous avons désignés comme nos priorités absolues, et sur lesquels je reviendrai.

Notre « pacte budgétaire » avec les Haut-rhinois a inspiré l'intégralité des travaux de préparation de ce BP 2018.

Bénéficiant de l'excellent travail de fond effectué sous la présidence de Eric STRAUMANN, et malgré un contexte toujours aussi délicat à appréhender, nous avons en effet élaboré, tous ensemble, un budget d'efficacité, pour le quotidien et pour l'avenir. Un budget de sincérité.

Car oui, ce budget est totalement cohérent avec notre promesse :

Premièrement, parce qu'il nous permet de maintenir notre fiscalité à un taux inchangé qui reste le plus bas du Grand Est et parmi les dix taux les plus faibles des départements français.

Deuxièmement, parce qu'il rend possible la poursuite du désendettement de notre collectivité, par la recherche permanente d'économies, par l'adaptation et la modernisation constante de notre fonctionnement, et par l'implication quotidienne de tous nos collaborateurs.

Troisièmement, parce qu'il nous permet, et c'est fondamental pour l'économie alsacienne, de maintenir un très bon niveau d'investissement opérationnel à hauteur de plus de 76 M€. Le Conseil départemental reste ainsi un partenaire de premier plan des collectivités locales, mais aussi des entreprises. Je rappelle en effet qu'un tel montant d'investissement garantit des milliers d'emplois, notamment dans le BTP.

Voilà donc pour notre « promesse » budgétaire et financière.

Passons maintenant à notre « promesse » opérationnelle, celle portant sur les mesures qui visent à améliorer concrètement, le quotidien présent et à venir de nos concitoyens.

Permettez-moi d'abord de rappeler nos priorités politiques absolues, telles qu'elles figurent dans notre feuille de route commune : Il s'agit de l'emploi, de la jeunesse, de la solidarité et du développement durable de nos territoires.

L'emploi est pour nous une exigence absolue qui, à ce titre, est désormais traitée de façon transversale à toutes nos politiques. Nous présenterons aujourd'hui un point d'étape complet sur la dimension « insertion ».

Je laisserai évidemment mes collègues en charge de la solidarité, détailler ces éléments au cours de la séance.

Mais ce que je retiens avant tout, ce sont ces « passerelles » créées entre nos services sociaux et le monde économique, notamment grâce au travail réalisé en collaboration avec les équipes de l'ADIRA dont je tiens à souligner la compétence et la disponibilité.

Après l'aboutissement de notre partenariat avec Peugeot en 2017, c'est une offre de service et d'accompagnement très performante qui sera proposée en 2018, aux DRH des entreprises alsaciennes et frontalières. Avec comme lignes directrices, le rapprochement de l'offre et de la demande, le travail sur la mobilité, et l'insertion professionnelle de nos jeunes.

Je retiens en outre cette démarche concertée avec nos voisins bas-rhinois, en vue d'une embauche de nos bénéficiaires du rSa, dans le cadre du futur développement d'Europa Park.

Je crois qu'elle résume à elle seule, de façon très symbolique, deux de nos préoccupations essentielles pour une Alsace forte : Une collaboration étroite avec notre département voisin et une approche transfrontalière du développement économique.

Cette séance permettra également de faire un point d'étape sur l'évolution du dispositif rSa/bénévolat.

Elle s'avère des plus encourageantes, puisque nous comptons déjà près de 500 concrétisations de « Contrats d'Engagement Réciproque ». L'année 2018 sera celle de la montée en puissance de ce dispositif.

A ce jour, nos diverses initiatives et mesures de contrôle ont permis d'aboutir à une baisse considérable du nombre d'allocataires : 2.725 en moins, soit une économie de 4 M€ pour la collectivité. Une économie très positive, puisque nous améliorons en même temps le parcours de vie des allocataires concernés.

Nous pouvons déjà en être satisfaits, mais cela n'est que le début de cette véritable stratégie pour l'emploi pour laquelle nous mobiliserons 109 M€ en 2018.

Bien évidemment, en parallèle à nos compétences dans le domaine de l'insertion, nous restons extrêmement vigilants et mobilisés sur tout le front de l'emploi.

Je pense encore et toujours, évidemment, aux forts enjeux économiques liés à la centrale de FESSENHEIM, et à l'impérieuse nécessité d'aboutir à un projet de territoire pertinent et concerté avec les élus du territoire, ainsi qu'avec tous les acteurs locaux. J'ai encore rappelé notre détermination au Président de la République dans un courrier que je lui adressé très récemment.

Je souhaiterais à présent aborder une autre de nos politiques, elle aussi affichée comme "priorité absolue" dans notre feuille de route : la réussite éducative de notre jeunesse.

Ses liens étroits avec nos fortes préoccupations en matière économique, n'auront échappé à personne. C'est bien pour cela qu'à l'instar de l'emploi, elle fait l'objet de notre part, d'un traitement transversal s'appliquant à l'ensemble de nos compétences.

Désormais, le Conseil départemental se déclare "prêt" à relever ce défi.

"PRÊT" comme "Politiques de Réussite Educative pour Tous", une stratégie globale que je vous proposerai d'adopter pour donner à nos collégiens, les meilleures conditions de réussite scolaire et d'épanouissement dans notre société.

Oui, nous sommes désormais "prêts", après un important travail de concertation mené avec l'Education Nationale, avec les établissements scolaires, avec nos partenaires culturels, sportifs et éducatifs, et avec les structures œuvrant en faveur du bilinguisme, à aller au bout de cette ambition légitime car essentielle pour notre avenir et celui de l'Alsace.

Et puisque les chiffres résonnent parfois plus fort que les mots, voici ceux qui sont les plus révélateurs de notre ambition :

500 M€ lui seront consacrés sur les dix prochaines années

Dont 160 M€ en investissement dans le cadre du Livre Blanc des Collèges, soit environ 1.600 emplois créés ou soutenus sur le territoire.

10 M€ pour le seul volet numérique durant les cinq premières années

1 M€ en faveur du bilinguisme

Au total, toutes compétences confondues, près de 42 M€ seront ainsi dédiés, dès 2018, à la réussite éducative de nos collégiens.

J'en viens maintenant à une troisième priorité de notre mandat, celle qui représente à la fois notre cœur de mission et notre mission de cœur, c'est à dire la solidarité avec les personnes les plus fragiles.

Nos différentes actions s'inscriront évidemment dans la longue tradition alsacienne d'humanisme et de fraternité, et mobiliseront en 2018, quelques 387 M€.

Ce sera notamment la première année de mise en œuvre d'une politique de protection de l'enfance renouvelée, qui vise à renforcer l'accompagnement des familles le plus en amont possible, et à éviter le placement des enfants.

Ce sera également l'année au cours de laquelle notre politique en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, mettra encore davantage l'accent sur la prévention, la facilitation des parcours, la transformation de l'offre et l'accompagnement des proches aidants.

Ces points, et bien d'autres relatifs à notre politique de solidarité, seront évidemment développés dans le cadre des interventions et des rapports correspondants.

Quelques mots enfin sur notre quatrième priorité stratégique : le développement durable de nos territoires.

Ce budget primitif pour 2018 vous détaillera évidemment l'ensemble des grands projets d'avenir et des actions emblématiques que nous allons conduire dans ce domaine dans lequel l'Alsace a toujours été pionnière. Car l'humanisme, c'est aussi le souci de notre environnement et des générations futures.

A ce stade, je veux surtout insister avec force sur l'importance que revêt, à nos yeux, cette préoccupation partagée par l'ensemble de nos concitoyens.

Je tiens notamment à rappeler notre position très ferme sur le dossier Stocamine : Pour nous, il ne saurait exister une alternative au déstockage intégral des produits toxiques. Leur présence constitue un risque majeur pour la qualité des eaux, non seulement en Alsace, mais à l'échelle de la plus grande nappe phréatique d'Europe.

Enfin, à la veille de mon rendez-vous avec le Premier Ministre, Edouard PHILIPPE, accompagné de Frédéric BIERRY, je tiens à vous parler de l'avenir de l'Alsace.

Conformément au mandat que vous m'avez confié, je lui exposerai avant tout notre volonté de voir l'Alsace être dotée demain, d'une organisation politique et institutionnelle qui lui permettra de retrouver les pleins moyens de son développement et de son rayonnement.

Je lui préciserai également que cette Alsace forte, moderne, innovante, nous tenons à la construire ensemble, avec tous nos partenaires publics et privés, mais aussi avec tous nos concitoyens.

Je lui dirai que cette Alsace est et doit être la porte de la France sur les incroyables potentialités de développement et d'emploi de l'espace rhénan.

Pour lui démontrer notre potentiel d'audace et d'exemplarité, je lui parlerai également de l'écotaxe et des relations budgétaires entre Etat et collectivités.

Je suis convaincue, au plus profond de moi-même, que c'est dans les territoires, dans des régions efficaces et cohérentes, que se trouvent les antidotes à de nombreux maux de la France. Et que se trouvent les raisons d'espérer et d'avancer, unis et rassemblés.

C'est tout le sens de ce que nous construisons pour le Haut-Rhin et de ce que nous bâtissons pour l'Alsace.

Je vous remercie de votre attention.

Applaudissements.

Est-ce qu'il y a des demandes de parole ? Max DELMOND.

Max DELMOND

Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs, chers collègues, j'ai l'honneur aujourd'hui de prendre la parole au nom du groupe UDI et Indépendants. L'objet de notre Assemblée du jour est l'adoption du Budget primitif 2018. Mais avant d'aller plus avant dans mon propos, au nom du groupe UDI et Indépendants, je voudrais m'associer à notre Présidente pour souhaiter bon vent à notre collègue Raphaël SCHELLENBERGER tout au long de son mandat de député. Nous lui souhaitons de trouver toutes les satisfactions possibles dans ses nouvelles fonctions. Nous savons qu'il continuera à nous aider pour tous nos projets territoriaux et qu'il veillera aux intérêts des habitants dans notre département, toujours en lien étroit avec les élus du Conseil départemental.

À titre personnel, mon cher Raphaël, nous avons en commun l'attachement à l'ancienne Région Alsace et à ses anciennes compétences. Je compte homologuer bas-rhinois le président BIERRY, pour que nos Départements alsaciens retrouvent quelques compétences. Je suis persuadé que rien n'est gravé dans le marbre, tant qu'il y aura de la volonté politique.

Après ce préambule, je voudrais revenir au sujet du jour, qui est l'adoption du Budget 2018. Pour les élus que nous sommes, le Budget 2018 est un moment important. En effet, cette année 2018, à mi-mandat, ce Budget est un peu une passerelle – le mot a été employé par la Présidente tout à l'heure pour un autre sujet – entre les Budgets de rigueur 2016 et 2017, et avant les Budgets 2019 et 2020, plus politiques, qui devront traduire une volonté départementale de mettre toutes ses forces dans les domaines d'investissement qu'il jugera prioritaires.

Les Budgets 2016 et 2017, budgets de rigueur, furent consacrés à prendre en compte les baisses de dotations de l'État, à maîtriser l'augmentation importante des dépenses liées au RSA, à stopper la progression de l'endettement, à bâtir une stratégie d'économie budgétaire, à savoir reporter les grands investissements, à honorer les engagements ultérieurs, tout cela avec la maîtrise fiscale. Cette première partie du mandat a été réussie sur le plan budgétaire, grâce à la participation de tous les élus de cette Assemblée. Et il faut rendre hommage au Président STRAUMANN, qui avait donné à la fois le ton et le tempo à la présidente des Finances, Lara MILLION, qui a exposé sans ambages la réalité comptable. Et même si la prise de conscience de la réalité financière fut parfois douloureuse, on peut dire aujourd'hui que cette prise de conscience fut salutaire. Comme diraient les docteurs SCHITTLY et COUCHOT, la potion fut amère, mais le patient se porte mieux.

Si les Budgets 2016 et 2017 peuvent être qualifiés de budgets de rigueur, le Budget 2018 est un budget de sincérité, comme l'a dit la Présidente, et aussi un budget de responsabilité. Comme les précédents, il a été le fruit d'une co-construction avec une phase audit comptable et une phase partage des attentes et des connaissances. Le résultat est un Budget qui montre que l'on peut tout à la fois conjuguer la rigueur budgétaire et ne pas bloquer les investissements.

Nous abordons donc cette étape 2018 sur des bases plus solides qu'en début de mandat, avec une capacité de désendettement ramené à moins de cinq ans, que beaucoup de Départements pourraient nous envier. Notre fiscalité, tout comme le ratio nombre de fonctionnaires/population, nous placent parmi les dix départements les plus performants de France.

Le groupe UDI et Indépendants soutient ce Budget et ses membres sont globalement satisfaits d'avoir été entendus lors de l'élaboration de celui-ci. Nous qualifions ce Budget équilibré de Budget de sincérité, de responsabilité, car il montre que toute forte dépense d'investissement impliquera de l'endettement, avec ses conséquences. La vertu comptable est une qualité. Mais elle ne suffit pas à bâtir une politique de long terme au service des concitoyens. À notre avis, les Budgets 2019 et 2020 devront être plus politiques et traduire la volonté départementale de mettre toutes ses forces dans les domaines d'investissement qu'il jugera prioritaire.

À ce jour, les taux d'intérêt sont bas (moins de 1,70 % à taux fixe sur du très long terme) et nous sommes favorables à investir dans les domaines qui constituent le cœur des compétences du Département. À cet égard, un exemple : nous saluons le travail d'examen minutieux concernant nos collèges et prenons acte du plan collège et ses 160 M€ d'investissement. Cette politique de réussite éducative pour tous a pour perspective une autre de notre priorité, à savoir l'emploi. Une partie de l'avenir se bâtit dans les écoles communales, les collèges, les lycées, les universités, les grandes écoles. Au Département, nous avons la responsabilité immobilière des collèges. Cela dit, un étalement des investissements jusqu'en 2025 nous semble un peu trop long, eu égard des urgences immobilières. Nous souhaitons communiquer un plan Marshall de réhabilitation des collèges afin de donner un signe fort à nos concitoyens haut-rhinois, élèves, parents d'élèves, enseignants et aussi décideurs économiques qui attendent des formations d'excellence, adaptées aux emplois d'aujourd'hui et de demain.

Enfin, nous souhaitons attirer l'attention sur l'entretien dans notre réseau routier. Il faut savoir qu'un entretien suffisant crée certes une économie de fonctionnement à court terme, mais des dépenses bien plus lourdes plus tard.

Nous terminerons en rappelant la priorité de l'emploi. C'est bien sûr la formation des jeunes. C'est aussi notre politique de juste droit en matière de RSA, qui commence à porter ses fruits, comme on

va le voir durant cette séance. C'est aussi la mise en chantier des liaisons routières structurantes pour notre territoire, qui sont autant de leviers pour faire venir des entreprises.

Nous vous remercions de votre attention pour nos remarques concernant les Budgets futurs. Et au présent, je réitère notre soutien plein et entier pour 2018. Merci de m'avoir écouté.

Applaudissements.

Mme la Présidente

Merci, Max DELMOND. Je passe à présent la parole à Pierre BIHL, tout nouveau président du groupe « Unis pour le Haut-Rhin ».

Pierre BIHL

Mme la Présidente, mes chers collègues, je tiens, au nom du groupe majoritaire de cette Assemblée, à souligner tout d'abord le travail remarquable de synthèse et de mise en perspective qui est exposé dans ce projet de Budget primitif 2018 qui nous est présenté cet après-midi. Avec ce Budget, notre collectivité assume plus que jamais ses responsabilités face à nos concitoyens et répond présente au rendez-vous de l'ensemble des Haut-Rhinois en améliorant leur quotidien et en leur ouvrant de nouvelles perspectives d'avenir.

Face à un contexte économique et budgétaire contraint, marqué par la baisse continue des dotations de l'État, nous avons su relever le défi grâce à un formidable volontarisme et à notre inventivité dans l'adversité. Nous retrouvons, Mme la Présidente, cet élan et ce courage dans le Budget que vous nous présentez, et ceci en parfaite résonance avec les Budgets précédents. Un bon Budget est un Budget sincère, un Budget qui réalise des promesses politiques, un Budget qui permet de dégager des priorités d'actions qui sont claires. Ce Budget est simple. Il est lisible, sans ambiguïté ou malice. C'est un Budget d'action et d'ambition.

Un meilleur service au meilleur coût : voilà la base d'une saine gestion des deniers publics départementaux. Nos concitoyens sauront le constater à la lecture du Budget 2018 et leur perspicacité retiendra de la même façon l'ambition programme traduit dans chacune des lignes budgétaires exposées, ceci malgré la conjoncture actuelle. Non seulement nous n'allons pas augmenter les impôts, mais la diminution concomitante de notre endettement de 112 M€ en trois ans nous permet d'envisager l'avenir avec ambition et sérénité.

Cette sérénité retrouvée va en effet amplifier notre action sur des axes qui fondent l'essence même de nos interventions, en premier lieu notre engagement aux côtés des plus fragiles, que ce soit envers les personnes âgées, handicapées ou en insertion, mais également les plus jeunes, qui doivent encore mieux être protégés. La question des mineurs non accompagnés pose d'ailleurs un vrai problème au Département. Mais c'est une charge qui nous revient et nous y répondrons avec la création de 15 nouveaux postes. Nous assumerons nos engagements et il y a effectivement des priorités auxquelles nous ne dérogerons pas : celles visant à renforcer le lien social, tout particulièrement.

À l'instar du dispositif bénévolat RSA, qui a été lancé en 2016 et qui a fait couler beaucoup d'encre, au vu des premiers résultats très encourageants, avec 780 offres de mission bénévolat qui ont été déposées cette année sur le site internet dédié, et plus de 500 contrats d'engagement réciproque qui ont été établis ces cinq derniers mois, on peut dire que la persévérance a eu raison des idées

préconçues et de la fatalité. Nous voulons en effet permettre à chaque bénéficiaire de redevenir maître de son destin et de son parcours de vie, de se développer, de se stimuler, avec le retour à l'emploi qui est un formidable levier.

C'est ce message que nous comptons également faire passer à la jeunesse de notre département, en faisant la part belle à la réussite éducative, en lui offrant les meilleures conditions d'apprentissage et d'épanouissement. Voilà pourquoi l'annonce de ce plan d'investissement sans précédent de 160 M€ sur dix ans en faveur de la modernisation des 57 collèges haut-rhinois va dans le bon sens et répond parfaitement aux défis de notre temps, à l'Alsace de demain que nous voulons construire ensemble. [Il s'agit des] équipements prévus pour le collège de Guebwiller de 10 M€ et celui de Saint-Amarin, qui ont été évoqués récemment dans la presse régionale. Cette jeunesse formée va ensuite pouvoir trouver les opportunités d'emploi sur l'ensemble du territoire haut-rhinois et rhénan.

Avec le déploiement du réseau très haut débit et 100 % des nœuds de raccordement optique posés dans le Haut-Rhin en 2018, le lancement des études relatives à la desserte du Technoport à Saint-Louis, les investissements routiers revalorisés à hauteur de 3 M€ et toutes les actions programmées au plus près des territoires, le Département reste ainsi, et pour longtemps, un partenaire essentiel et un acteur du développement et de la réussite du Haut-Rhin. Il en va de l'attractivité de nos territoires, qui se doivent d'attirer constamment de nouveaux investisseurs, dans un contexte de concurrence exacerbée.

Voilà une stratégie et un Budget en pleine cohérence avec la réalité des enjeux actuels. Et voilà pourquoi, Mme la Présidente, le groupe majoritaire de cette Assemblée votera avec conviction et avec enthousiasme ce Budget 2018.

Applaudissements.

Mme la Présidente

Merci, Pierre BIHL. Fatima JENN a demandé la parole.

Fatima JENN

Merci, Mme la Présidente. mes chers collègues, le vote du Budget est un moment essentiel dans la vie d'une collectivité, car c'est le moment où, ensemble, dans une majorité rassemblée, nous avons à affirmer des ambitions pour le Département.

Notre première ambition doit être celle d'un Département attentif – comme vous venez de le dire, mes chers collègues, Mme la Présidente – à nos concitoyens les plus en difficulté. Nous connaissons les chiffres du chômage, les chiffres du nombre de bénéficiaires de minima sociaux, ceux du vieillissement de la population, ceux du nombre de personnes en situation de dépendance, du nombre de familles monoparentales, etc. Ces chiffres sont publics et vous savez tous que notre Département connaît une situation sociale particulièrement dégradée, en tout cas sur certains territoires.

Cette ambition se traduit bien entendu en charges budgétaires. Mais je fais partie de ceux qui considèrent que les charges des budgets sociaux sont des investissements pour l'avenir. Aider un enfant à grandir, c'est préparer sa future vie d'adulte. Aider une femme seule à assurer l'éducation de ses enfants, c'est veiller à une société apaisée, aujourd'hui d'abord et demain ensuite.

Notre deuxième ambition doit être celle d'un engagement partagé avec les communes d'une part, et avec l'État d'autre part. Pour répondre aux besoins de la population, nous n'avons pas à être dans une posture de surenchère renvoyant les responsabilités aux autres, ni envers les communes, ni envers l'État. Nous devons être dans une posture de partenariat chacun selon ses compétences, mais ensemble pour des objectifs communs.

Depuis notre dernier Budget primitif, il y a un an, le pays a changé de Président et son élection a occasionné la nomination d'un nouveau gouvernement et l'élection d'un nouveau Parlement. C'est évidemment un fait majeur. Vous savez tous maintenant que je me place clairement dans la dynamique de cette majorité présidentielle et c'est à ce titre que, conseillère départementale, membre de la République en marche, je ferai en sorte que les liens entre les Départements et l'État soient toujours forts et efficaces au service de nos concitoyens.

Ne soyons pas inquiets, car nous sommes témoins ces derniers mois, et plus encore ces dernières semaines, de beaucoup de signes positifs. Le Président de la République accepte la main tendue du président du Sénat pour une conférence du consensus sur le logement. Le gouvernement a su ouvrir...

A Eric STRAUMANN

Tu interviendras tout à l'heure, laisse-moi finir. Je te sens venir.

Le gouvernement a su ouvrir le dialogue avec les acteurs du logement en convainquant les entreprises sociales de l'habitat et les sociétés coopératives pour l'accession à la propriété. Ils représentent la moitié des acteurs du logement et les offices publics de l'habitat devraient très probablement signer, eux aussi, je l'espère en tout cas, le protocole d'accord dans les semaines qui viennent.

Julien DENORMANDIE, secrétaire d'État auprès du ministre de la Cohésion des territoires s'engage très fortement dans la lutte contre les marchands de sommeil. Oui, nous devons considérer les marchands de sommeil comme des trafiquants. Oui, nous devons inverser la charge de la preuve et, face à ces trafiquants, il faut taper au portefeuille. Je salue d'ailleurs la loi Alur du précédent gouvernement, qui permet à nos communes d'obliger les propriétaires à déposer une déclaration de louer. C'est ce que nous faisons à Mulhouse par exemple. Mais il faut regretter que dans cette ville nous ne disposions pas de moyens suffisants pour aller jusqu'au bout de la démarche. La Ville ne délivre pas d'autorisation de louer, tout simplement parce qu'elle n'a pas les ressources humaines pour s'en charger, avec des contrôles sur le terrain. Pour lutter contre l'habitat indigne, il n'y a pas d'autres moyens, et j'espère que la future loi nous y aidera.

Vous savez combien de quartiers dans notre département sont particulièrement concernés par cette question de l'habitat indigne. Et dans chaque situation, il y a des victimes – les habitants – et il y a aussi des coupables – les trafiquants. Nous avons beaucoup de copropriétés dont les appartements ont perdu leur valeur immobilière. Ils deviennent des biens rentables pour les marchands de sommeil. Ce sont ainsi des quartiers entiers qui basculent et les difficultés y deviennent plus grandes et complexes. C'est contre cela que nous devons lutter.

Le Président de la République, dans son discours prononcé à Tourcoing, relance la politique de la ville, saluant cette méthode qui, par le dialogue avec les acteurs concernés et en premier lieu les collectivités territoriales, permet à notre pays d'avancer dans sa transformation. Beaucoup de collectivités, dont la nôtre, sont inquiètes et craignent de voir leur financement rabaissé par l'État ou devoir faire face à des charges qui ne cessent d'augmenter sans avoir en face les dotations correspondantes. La fin programmée de la taxe d'habitation vous a inquiétés, mes chers collègues.

Nous savons pourtant bien qu'il s'agit d'un impôt injuste, basé sur une valeur du logement qui variera beaucoup selon la date de sa construction ou selon sa situation géographique, et non pas selon les ressources de certains possibles dégrèvements. Le gouvernement a promis que ce manque à gagner pour les collectivités sera compensé intégralement. Nous veillerons à ce que cette promesse soit bien tenue, bien sûr.

La conférence nationale des territoires s'est tenue la semaine dernière. Deux fois par an, l'État nous invite à faire le point sur les engagements qui nous lient, car il s'agit bien d'une contractualisation. Entre deux conférences, il est clair que c'est bien nous, élus départementaux et élus locaux, qui sommes sur le terrain à faire face aux besoins des habitants. J'ai entendu le Premier ministre nous dire que nous pouvions innover, expérimenter, parfois même déroger dans nos projets de territoire. Nous savons combien nous, Alsaciens, nous savons être légitimistes, tout en affirmant nos spécificités. Ce Budget 2018 doit nous permettre cela : innover, expérimenter avec l'habitant, au centre de nos actions et de nos projets. Je vous remercie.

Mme la Présidente

Merci, Fatima JENN, pour ce discours de politique générale. En quelque sorte, l'Assemblée nationale a été délocalisée à Colmar cet après-midi. On va peut-être en revenir, cher député, Raphaël SCHELLENBERGER, à la politique départementale. Je vous passe la parole.

Raphaël SCHELLENBERGER

Merci, Mme la Présidente. Chère collègue, vous m'avez piqué le trait d'humour avec lequel j'entendais débiter mon propos, puisque je tiens d'abord, Mme la Présidente, à vous remercier pour vos mots. Max, également. C'est avec une certaine émotion que je suis parmi vous aujourd'hui pour la dernière fois en séance publique, puisque j'ai adressé cette semaine au préfet ma démission de mes fonctions de conseiller départemental, en application de la loi sur le cumul des mandats. Je quitte avec émotion votre Assemblée, même si je vois aussi aujourd'hui que, finalement, si je vais à l'Assemblée nationale, l'Assemblée nationale vient à vous. Ne vous en faites pas : on le subit tous les jours, la répétition machine-robot de la prose toute écrite par les ministères. Je suis ravi de pouvoir partager avec vous, finalement, par l'intermédiaire et le truchement de Fatima, cette expérience assez symptomatique de ce qu'est devenu le nouveau monde politique, un monde du prêt-à-penser, où finalement la réflexion individuelle et la liberté d'expression n'ont que peu de place.

Mais cette émotion, je tiens à la partager, non pas au regard de ce qui se passe au niveau national, mais de ce que nous avons vécu et de ce que j'ai pu vivre avec vous pendant trois ans. J'aimerais d'abord remercier plus particulièrement Éric STRAUMANN, qui a présidé notre collectivité pendant plus de deux ans et demi, et sous l'impulsion duquel nous avons osé être audacieux sur certains points, nous avons osé débroussailler les chemins qui n'étaient pourtant parfois pas tout à fait dans le politiquement correct. S'il n'y avait pas eu le courage politique d'Éric STRAUMANN, le principal marqueur de notre politique sociale n'aurait sûrement pas été mis en place, avec notre ambition sur le RSA.

Je souhaite remercier Brigitte KLINKERT et surtout la soutenir, ici et demain dans mes fonctions de député, dans la noble et difficile tâche qui est la sienne. Mais je sais à quel point tes convictions sont fortes et au service des Haut-Rhinois. Et je sais à quel point l'Alsace bénéficiera de ton engagement.

Je souhaite remercier également Annick LUTENBACHER, mon binôme, qui devait courir pour parfois me rattraper et qui était en même temps là pour me pousser aussi, parce que c'est un vrai travail d'équipe sur un canton. Si ce mode de scrutin un peu atypique en début de législature... de mandature, pardon, pouvait questionner, j'ai trouvé en Annick une vraie partenaire. Je pense qu'on a rendu service à notre canton et je pense qu'on se complétait bien dans nos façons de concevoir notre mandat. Merci pour ce partenariat.

Je souhaite soutenir Pascal, qui arrive. Vous verrez : il a aussi de bons traits d'humour, qui savent être perspicaces quand il s'agit de faire avancer des dossiers. Je lui souhaite d'avoir autant de plaisir que j'en ai eu dans le mandat qui l'attend.

J'aimerais partager ensuite avec vous une forme de satisfaction à mi-mandat. Satisfaction des choix que nous avons faits ensemble, ma chère Lara, en matière budgétaire et financière, dans des circonstances qui n'étaient pas simples, dans des circonstances qui étaient quand même celles de baisse drastique imposée par le gouvernement socialiste, et aujourd'hui [dans] les circonstances qui s'annoncent, qui sont celles de la fin de la libre administration des collectivités territoriales imposée par un gouvernement profondément et génétiquement jacobin.

J'aimerais aussi me réjouir qu'après cette phase de restructuration budgétaire, s'ouvre aujourd'hui une vraie phase politique de développement de notre territoire, d'ambition. Cela tombe particulièrement bien vus les défis que notre territoire devra relever. Brigitte, tu as relevé StocaMine et Fessenheim, qui sont deux dossiers qui me tiennent particulièrement à cœur. Heureusement que notre collectivité a aujourd'hui les moyens de s'engager dans ces combats.

J'aimerais aussi me satisfaire, de façon peut-être plus personnelle, concernant des politiques pour lesquelles j'ai un attachement plus personnel, des choix que nous avons faits, qui ont su et qui savent maintenir ce qu'est le Haut-Rhin, ce qu'est l'attachement de chacun de nos administrés à sa collectivité haut-rhinoise et alsacienne, et ce qu'est, finalement, le ciment de l'identité alsacienne, qui est cette vie sociale particulièrement dense, que nous sommes là pour soutenir, par le soutien à la politique associative. S'il y a une politique dont je me félicite que nous ayons pu poursuivre, c'est celle du Schéma départemental d'enseignement artistique. C'est notre soutien sans faille aux écoles de musique depuis des années, qui certes est un vrai choix budgétaire, mais qui a tellement de sens dans notre territoire. J'ai déjà pu le dire il y a deux semaines. Je tiens sincèrement à vous le redire, parce que c'est une politique à laquelle je suis particulièrement attaché.

Je souhaite dire aussi que nous avons su reprendre l'héritage de ceux qui nous ont précédés. On n'a pas attendu que les législateurs inventent ce terme éminemment technique de GEMAPI pour s'intéresser à nos rivières, pour s'intéresser à l'aménagement de nos territoires, à notre environnement. Là aussi, avec toutes les idées qui foisonnent dans cette collectivité en matière de stratégie énergétique, je pense que nous avons de quoi relever les défis qui nous attendent.

Je souhaite aussi relever que notre collectivité, en plus des infrastructures numériques, est en train de prendre le tournant de son état d'esprit numérique, dans son organisation administrative. Je tiens là à remercier et à saluer tout le travail que nous avons pu faire, que j'ai pu faire avec les services, M. JAMET, Mme TACHON, par ce que vous êtes à la tête d'une belle équipe de collaborateurs que vous savez particulièrement bien emmener avec vous vers les objectifs dont nous avons débattu.

Enfin, j'ai une dernière petite satisfaction, juste pour que vous pensiez à moi lors de vos prochaines séances publiques : je me satisfais quand même particulièrement que vous soyez obligés de boire de la Wattwiller quand vous êtes dans cette hémicycle.

Intervention d'un élu.

Ah oui, c'est vrai. Mais c'est le même groupe, alors ça va.

Mes chers collègues, le travail d'une collectivité ne s'arrête jamais. C'est un questionnement perpétuel, parce que notre société change et nos politiques doivent donc changer. J'ai assumé avec beaucoup d'enthousiasme mon rôle au sein de cette Assemblée, qui était celui, d'abord, de benjamin, de me permettre de temps en temps de dire des choses que d'autres ne peuvent pas. Pour ceux qui ne l'auraient pas remarqué. Je souhaite à Émilie HELDERLE de faire preuve de temps en temps de la même impertinence. Parce qu'une collectivité, ce n'est pas seulement un cadre privilégié pour des échanges à fleurets mouchetés, mais c'est bien un espace de dialogues, d'échanges, de débats dans lesquels des convictions fortes et sincères, qui sont celles qui nous ont amenés à nous présenter devant nos électeurs, doivent être mises en avant et débattues.

Mes chers collègues, vous êtes élus dans une belle collectivité, dans une collectivité de services et de proximité. J'aurais un vœu : celui que votre Assemblée continue d'être ambitieuse pour notre département et qu'elle le soit par l'audace. Par l'audace d'imaginer de nouvelles politiques. Par l'audace d'aller vers des chemins qui n'ont pas encore été explorés. Par l'audace, parfois, de susciter le débat, même s'il est plus difficile à porter sur certains thèmes que sur d'autres. Surtout ne vous contentez pas de faire bien ce qu'on vous demande de faire, mais faites plus, faites beaucoup plus, et n'hésitez pas à vous indigner. Soyez politiques, au vrai sens du terme. Il ne s'agit pas de politique politicienne comme on a pu en entendre en préambule. Soyez politiques, dans le sens où il faudra envisager quelles sont les mutations profondes qui traversent notre société, notre Haut-Rhin, notre Alsace. Surtout, et vous pourrez compter sur moi là-dessus, pensez à demain et n'oubliez jamais l'Alsace.

Mme la Présidente

Merci, Raphaël. Merci de rester, avec Éric STRAUMANN, notre lien et notre courroie de transmission avec Paris. Nous en avons et nous en aurons bien besoin. Éric STRAUMANN.

Éric STRAUMANN

Tu ne voulais pas prendre la parole ?

Mme la Présidente

Pierre BIHL a demandé la parole ? Non. Éric STRAUMANN.

Éric STRAUMANN

Merci de ton intervention, Raphaël. Il a toujours suivi mes conseils dans le détail, sauf le dernier. Je lui ai dit : « Reste au Conseil départemental. » Il a choisi de rester élu sur son territoire. On verra ce que dira l'avenir. Mais je pense que tu aurais été certainement plus utile ici. Bien sûr, tes concitoyens te l'auraient peut-être reproché localement, mais tu avais toujours une vision qu'on partageait tous sur l'avenir de notre collectivité, sur les politiques à mener.

Mme la Présidente, je vais poser une question très locale à ma collègue Fatima. C'est une question que j'adresse à Mme l'Adjointe au maire de Mulhouse. Quel est l'impact de l'article 52 de la loi de Finances ? Quel est le montant prélevé par l'État sur les organismes de logements sociaux à Mulhouse ? Tu peux arrondir au million d'euros. Tu n'as pas besoin de me donner le chiffre tout de suite.

Mme la Présidente

Fatima JENN, vous demandez la parole ?

Fatima JENN

Il n'y a pas que toi, mon cher Éric, qui as le souci de cet article : nous aussi. C'est pour cela d'ailleurs que j'ai dit tout à l'heure qu'on aimerait – un protocole ayant été signé – que ce protocole soit aussi signé avec les organismes HLM. Attendons. Il y a quand même cette conférence de consensus. Je suis confiante. Il est clair qu'il faille rassembler. Il faut que ce monde HLM, que cela soit les privés ou les bailleurs sociaux, soit d'accord pour ce protocole d'accord. D'ailleurs concernant ce protocole d'accord, la moitié l'a signé et pour l'autre moitié, c'est en cours. Donc attendons. C'est ce que je t'ai déjà dit la dernière fois : je t'ai dit que cela sera fait.

Mme la Présidente

Il ne faut pas que cela devienne un dialogue entre vous. Il y a d'autres demandes de parole.

Éric STRAUMANN

La loi a été votée. Je veux juste savoir, parce que la loi a été votée et est directement applicable, quel est le montant prélevé aux bailleurs HLM à Mulhouse. Je sais quel est le montant pour Colmar.

Fatima JENN

[Je ne connais pas le montant exact], parce que je ne suis pas la représentante de ce monde.

Intervention d'Éric STRAUMANN hors micro.

Moi ce qui m'intéresse, c'est l'habitant.

Éric STRAUMANN

3 M€, cela fait moins d'investissements, moins de travaux d'entretien, moins de gens qui sont dans de grandes situations de précarité à loger. La réalité, malheureusement, est là. On peut aujourd'hui être dans une impression générale que tout va bien, mais le jour où ces montants seront prélevés, cela va changer considérablement la donne. À Colmar, cela dépasse 2,5 M€.

Mme la Présidente, je vous rejoins, nous n'allons pas faire de débat là-dessus.

Mme la Présidente

La question a été posée.

Éric STRAUMANN

C'est la conséquence locale.

Mme la Présidente

Trente secondes.

Fatima JENN

... est une politique globale. On ne peut pas voir qu'une partie. C'est une politique globale.

Intervention de Raphaël SCHELLENBERGER, hors micro.

Mme la Présidente

Merci à vous, Fatima.

Fatima JENN

Si vous voulez qu'on reste au niveau local, jusqu'à maintenant, je n'arrive pas à comprendre pourquoi on a perdu la délégation à la pierre, Éric. Ici, au Département.

Mme la Présidente

On n'est pas dans un dialogue, Eric STRAUMANN. Vincent HAGENBACH a demandé la parole. Ensuite, Yves HEMEDINGER.

Vincent HAGENBACH

Éric, je peux te répondre. Je suis administrateur à M2A Habitat. Le budget a été validé hier soir. C'est une question de 4 M€, pour M2A Habitat seul, qui représente deux tiers à peu près des logements sur M2A.

Mme la Présidente

Mme JENN, on demande la parole, puis je la distribue. Yves HEMEDINGER.

Yves HEMEDINGER

Je vais être aussi rapide que toi, Vincent. Sur le fond, je ne suis pas d'accord globalement avec ce qui a été dit par Fatima. Mais je pense que dans une Assemblée monolithique comme la nôtre, c'est le choix des électeurs et c'est comme cela. Qu'il y ait des collègues qui puissent exprimer un autre avis, une autre façon de voir les choses, il ne faut pas le prendre mal. Cela rejoint ce que disait Raphaël. Je pense que c'est peut-être cela l'esprit d'apporter quelque chose d'autre. On n'est pas obligés de tous penser la même chose. Fatima a le droit de s'exprimer aussi.

Mme la Présidente

C'est l'esprit de Noël qui nous anime aujourd'hui aussi. Chers collègues, je n'ai plus de demande de parole.

Intervention de Fatima JENN hors micro.

Mme JENN. Je vous propose de passer à l'examen des rapports. Nous en avons un certain nombre, notamment le Budget. Je propose tout de suite de passer la parole à Mme Lara MILLION, pour le premier rapport de la Commission des Finances. Mme la Présidente de la Commission des Finances.

Lara MILLION

On va passer d'abord le Budget, si c'est possible.

Mme la Présidente

D'abord le Budget.

Lara MILLION

Merci. Je suis très heureuse de pouvoir enfin vous présenter le Budget. Vous avez tous parlé du Budget, mais il n'est pas encore présenté ni voté. On ne sait jamais. Il peut se passer des choses. Tant que ce n'est pas voté, ce n'est pas voté. Faisons quand même attention.

Je dirai un tout petit mot à Raphaël. En deux mots, tu vas nous manquer. Oui, il peut encore changer d'avis.

Voici enfin la présentation du Budget. Vous l'avez rappelé : nous avons subi plusieurs années de baisse de la dotation globale de fonctionnement. Aujourd'hui, nous entrons dans une deuxième phase. Vous avez dit qu'il s'agissait d'une phase politique. Je suis un peu étonnée. Je vous rappelle que bien gérer une collectivité, avoir de l'autofinancement, pouvoir visualiser et prendre ses responsabilités, donner des priorités : cela aussi, c'est de la politique. Cette politique, nous l'avons menée avec Éric STRAUMANN. Il fallait du courage. Il fallait de l'intérêt. Vous l'avez tous eu avec Éric STRAUMANN. Je pense que cela est très important. Aujourd'hui, effectivement, il s'agit d'une deuxième phase politique grâce à l'autofinancement que nous avons, grâce à la réduction des

dépenses, entre autres, pour pouvoir faire des projets plus opérationnels, sous la houlette de la Présidente, parce qu'évidemment nous avons fait des choix mûrement réfléchis avant. Nous avons aussi, je vous le rappelle, pris ce temps pour mettre en place un programme pluriannuel d'investissement, pour faire un diagnostic, que cela concerne les collèges ou les autres thématiques. Faire de la politique est aussi prévoir l'avenir. Aujourd'hui, grâce à cela, nous pouvons prévoir l'avenir.

Je peux et nous pouvons l'affirmer aujourd'hui : il existe un modèle de gestion alsacien. Disons-le, parce que nous avons fait ce que nous avons dit et nous avons réussi.

En 2018, le gouvernement prévoit l'arrêt des prélèvements. Certes. Il n'y aura donc pas de baisse de la dotation globale de fonctionnement. Mais il prévoit aussi une proposition d'encadrement. Certains pourraient y voir une mise sous tutelle. Nous, nous préférons envisager un partenariat – nous l'espérons –, un contrat de confiance avec l'État. Mais j'aimerais alerter le gouvernement aujourd'hui, parce qu'en analysant les critères, nous sommes soucieux.

Le premier critère est la limitation des dépenses de fonctionnement. Jusque-là, c'est intelligent, c'est intéressant. Nous n'avons pas besoin de ce critère pour réaliser cela. Nous l'avons fait depuis de nombreuses années. Le souci, ne l'oublions pas, est que nos dépenses de fonctionnement sont en grande partie des dépenses de solidarité. Elles sont aussi en grande partie augmentées aujourd'hui, avec le nombre de mineurs non accompagnés. Donc nous ne pouvons pas aujourd'hui comparer un Département avec une ville, une grande ville ou avec une région, parce que les dépenses de fonctionnement ne sont pas les mêmes.

Le deuxième critère est le désendettement. Nous n'avons pas attendu, mais il est bon d'avoir ce critère, que le gouvernement nous demande de nous désendetter. Évidemment, nous faisons cela depuis trois ans – nous le verrons tout à l'heure. Le désendettement est important.

Ce qui me gêne plus, dans une vision économique et financière, est le troisième critère. Le troisième critère est la règle sur les nouveaux emprunts. Économiquement, financièrement, politiquement, on nous a toujours appris à emprunter par rapport à l'autofinancement. On n'emprunte pas par rapport à des critères. Plus on a d'autofinancement, plus on peut investir. Plus on a d'autofinancement, plus on peut réaliser des emprunts pour investir. Je vous rappelle aussi qu'heureusement que les collectivités territoriales sont là pour l'économie. Nous sommes les premiers investisseurs en France. Si demain les collectivités n'investissent plus, la France s'écroule et l'emploi s'écroule. Une troisième règle sur l'autofinancement qui doit être suffisant pour faire des emprunts me paraîtrait beaucoup plus intelligente qu'une règle simple disant ceci : aujourd'hui, vous avez un remboursement d'emprunts de 42 M€, et vous ne pouvez plus emprunter davantage. Si on a 60 M€ d'autofinancement, cela veut-il dire qu'on va thésauriser et qu'on ne va pas emprunter ? Quel est ce critère économique et financier ? J'alerte donc le gouvernement – tu pourras les alerter – sur ce troisième critère, qui n'a pas de sens financier et économique. Mais nous sommes persuadés que nous pourrions discuter et certainement envisager l'avenir sereinement.

Il est important quand même, en préambule, de rappeler que nous n'augmentons pas les impôts. Certes, cette demande a été faite par bon nombre de collègues. Mais il fallait là aussi avoir les capacités financières pour le faire. Si ne pas augmenter les impôts est juste de la démagogie politique et financière, il n'y a aucun intérêt. Par contre, si nous pouvons aujourd'hui – c'est ce que nous faisons – avoir un Budget d'action, sincère et réaliste, comme cela a été dit, sans augmenter les impôts, ce n'est pas pour faire bien mais parce que nous pouvons le faire. Aujourd'hui, il n'y a pas de hausse des impôts. Je pense que c'est un préalable.

Les investissements pour la jeunesse sont aussi l'une des actions prioritaires données par la feuille de route de la Présidente. Nous en parlerons tout à l'heure.

Nous pouvons poursuivre. Nous avons devant nous un Budget total de 741,3 M€, dont 575 M€ de dépenses de fonctionnement. Vous le verrez : nous avons encore, en 2017, diminué les dépenses de fonctionnement. Mais nous avons aussi, en 2018, fait des propositions pour les diminuer. Le Budget 2018 sera marqué, vous le savez, par l'action pour préparer l'avenir avec ambition.

C'est la première fois que nous votons ce Budget au mois de décembre. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'à partir du moment où nous votons un Budget au mois de mars, avec les procédures d'appels d'offres, la réalisation des investissements commence aux mois d'août ou de septembre, et cela veut dire que nous réalisons le Budget sur trois ou quatre mois. Nous avons donc demandé un effort important à tous les collègues, que je remercie. Nous avons passé notre été à travailler sur les prévisions budgétaires, avec les services, sous la houlette de son directeur général, M. JAMET, pour pouvoir présenter ce Budget au mois de décembre, commencer les appels d'offres dès le mois de janvier et réaliser ce Budget dès le mois de mars. Nous l'espérons.

Nous n'augmentons pas les impôts. Cocorico – cela fait du bien de se le dire de temps en temps – : nous avons le taux le plus bas du Grand Est. En matière de taxe foncière, notre taux de 13,17 % est le plus bas du Grand Est. Comme je vous le disais, nous avons baissé la dette depuis plusieurs années de 112 M€. L'encours de la dette passe donc de 494,7 M€ à 382,3 M€. Grâce à cela, bien entendu, nous avons des marges de manœuvre et un autofinancement plus important. Moins nous avons de dettes, moins nous avons de remboursement de dettes, en capital et en intérêt, et plus l'autofinancement est élevé.

Nous avons voulu réaliser d'autres économies, par la baisse de charges de fonctionnement. Nous notons une grande implication des agents, une rationalisation des moyens et la modernisation des organisations. Tout cela prend du temps. Cela a été fait. Aujourd'hui, on peut vraiment dire qu'il y a, non pas une diminution de services rendus aux citoyens, mais bien une optimisation des charges courantes. Nous avons rationalisé le parc automobile. Nous faisons des économies de papier. Nous avons mis en place le développement digital, la dématérialisation des factures, des bons de commande, etc. Évidemment, ces chantiers nous permettent d'améliorer le service rendu à l'utilisateur.

Il s'agit aussi de la diminution des charges de personnels. C'est aussi un sujet délicat et nous le savons. Pour votre information, en 2015, la collectivité avait 2060 ETP. En 2018, il s'agissait de 2020. Mais en 2018, nous vous l'avons dit, il y aura plusieurs créations de postes – on en parlera là aussi tout à l'heure. 17 postes seront créés. C'est-à-dire que, concernant ce redéploiement et surtout à cette volonté de conforter les emplois par rapport à nos besoins, l'idée n'était pas de faire des économies et de se dire que l'on fait du -10 ou -15 % partout. Il s'agit véritablement de le faire par rapport à nos besoins. Avec la création de 17 postes, nous avons fait « des économies », un redéploiement et autres, sur 47 postes en quelques années. Grâce à cela, notre autofinancement passe à un niveau important. Il augmente de plus de 10,2 M€. Aujourd'hui, il est à 57,3 M€. Nous avons un autofinancement de 57,3 M€.

Voilà où nous en sommes financièrement, budgétairement, avec les craintes dont je vous ai fait part tout à l'heure, et surtout avec les priorités affichées par vous, chers collègues, par la présidence et sa feuille de route. Dans ce budget-là, même s'il y a plusieurs priorités puisque je sais que l'emploi est la priorité numéro 1, l'une des priorités importantes est bien entendu la jeunesse. Nous ne dirons jamais assez qu'il y a un chiffre à entendre : 500 M€ sur dix ans, n'est-ce pas, Pierre VOGT ? C'est ta Commission, là où tu as le plus d'argent, quand même, disons-le. Nous allons regarder cela de

près, parce qu'il s'agit de 500 M€ en dix ans, M. le Président de la Commission. Il est vrai que c'est une politique volontariste qui s'inscrit dans une démarche concertée avec ses partenaires, toujours en étroite collaboration avec l'Éducation nationale. Donner l'envie d'apprendre aux élèves, c'est beau, quand même, comme phrase, en améliorant les conditions d'accueil, en favorisant l'ouverture au monde et à la culture, et en sensibilisant évidemment les jeunes aux nouvelles technologies. Vous voyez : pour les jeunes, il y a bien entendu la rénovation des collèges. On vous parle du livre blanc des collèges. C'est 160 M€ : 150 M€ pour la rénovation, 10 M€ pour le numérique. Mais il y a évidemment tout ce qui est important pour la jeunesse, c'est-à-dire le sport – n'est-ce pas chers collègues –, la culture, le bien-être, le multilinguisme et évidemment le numérique, sans oublier la maintenance de nos collèges.

La jeunesse en priorité. Aujourd'hui, on n'a plus qu'un mot en bouche. Le mot que nous devons tous avoir en bouche est « PRET », pour Politique de Réussite Éducative pour Tous. À chaque fois que nous allons quelque part, nous disons très simplement : le Conseil départemental est prêt, prêt pour la jeunesse. C'est un programme ambitieux, bien entendu. Il est ambitieux, car en 2018, 43,4 M€ pour la jeunesse seront consacrés à ce volet.

Dans ce programme ambitieux, les collègues en ont déjà un peu parlé, nous avons la restructuration du collège de Saint-Amarin. Avant, après : vous pouvez le voir sur ces images. C'est un travail de réflexion engagé il y a plusieurs années. Surtout, on s'est posé la question du dimensionnement du collège – je pense que cela aussi, c'est important de le souligner – après réhabilitation, parce que sa capacité aujourd'hui de 800 a été revue à la baisse et arrêtée à 500 élèves. Ce sera donc un collège à taille humaine. Deuxième grand investissement : c'est le collège de Guebwiller (11,1 M€, dont 1,6 M€ en 2018). Le phasage financier commence bien sûr en 2018 et s'échelonne pendant plusieurs années. Il s'agit aussi de la restructuration du collège de Wintzenheim, n'est-ce pas cher Lucien MULLER. En plus, nous parlerons tout à l'heure du gymnase de Wintzenheim. Mais c'est important. Je sais que c'était un projet qui était là aussi dans les cartons depuis plusieurs années, un projet de 9,7 M€.

Le travail de diagnostic dont je vous parlais tout à l'heure a été très bien réalisé parce que nous savons qu'il faut réaliser une maintenance performante. Je crois que c'est Max qui le disait dans ses propos liminaires. Il me semble que, concernant la maintenance, si on la réalise de façon performante, on aura moins de coûts d'investissement et de structure. C'est ce que nous avons mis en avant. C'est pour cela qu'il y aura des travaux d'entretien et de maintenance dans les collèges, afin d'améliorer la qualité de service. Ce sont 21,4 M€ sur dix ans dont 15,4 M€ sur la maintenance lourde, un minimum de 10 000 € et un maximum de 1,58 M€, et 6 M€ au titre des petites opérations d'entretien.

Donc nous sommes prêts. Nous sommes aussi prêts pour le numérique, avec 10 M€ sur cinq ans, pour une remise à niveau du parc informatique, une infrastructure de réseau fiable et sécurisée, et une intégration progressive de certains équipements numériques. Franchement, c'est un beau projet d'avenir pour nos jeunes.

Nous sommes évidemment toujours prêts pour le sport. J'avais dit d'écrire « prêts pour le sport », mais on m'a mis « prêts pour les équipements sportifs ». On s'est peut-être dit que je n'étais pas assez sportive pour le dire, n'est-ce pas cher président de Commission, cher Marc SCHITTLY ? Évidemment, des cartons, on sort le gymnase du collège de Wintzenheim – j'en parlais tout à l'heure –, le gymnase du collège de Sierentz. Il y a également le soutien des activités de l'UNSS et des sections sportives, et surtout tout le reste de la politique du sport.

S'ouvrir à l'autre et, bien sûr, dépasser les frontières. Concernant le multilinguisme, qui d'autre y a-t-il que Daniel ADRIAN pour mieux nous en parler, n'est-ce pas Daniel ? L'année 2018 sera importante, parce qu'une nouvelle convention avec l'Éducation nationale dans le cadre de notre soutien au bilinguisme devra être élaborée. Évidemment la culture, sous la houlette de Bernadette GROFF, avec quand même des chiffres impressionnants : un dispositif collège au cinéma (4 122 élèves) et une lecture publique au collège (plus de 12 collèges). Mais elle nous en parlera un peu mieux tout à l'heure.

Le bien-être des collégiens. Évidemment, l'investissement, l'engagement du Département ne s'arrête pas là. Il y a la Maison des adolescents, qui est un lieu d'écoute et d'accompagnement ouvert aux jeunes de 12 à 25 ans. Il y a aussi le plaisir à la cantine, dans la restauration scolaire. Je trouve que « cantine » à toujours une connotation un peu négative. Mais on sait que depuis plusieurs mois maintenant, voire années, il y a l'utilisation de produits de qualité et de bonnes pratiques alimentaires dans les cuisines des collèges. Au total, je pense que c'est important aussi de le souligner, 2 380 000 repas sont servis dans les 44 demi-pensions des collèges du département.

Il s'agit aussi de l'éducation à l'environnement, que Michel HABIG nous évoquera bien entendu un peu plus tard.

La première priorité, c'est la jeunesse. La seconde priorité financière, c'est au côté des plus fragiles, avec 272 M€.

Concernant l'enfance protégée, depuis plusieurs mois, nous évoquons l'envie, la possibilité de reconfigurer l'offre de placement qui permettra de renforcer l'accueil familial et le soutien de la parentalité. Je crois que c'est important. C'est un sujet porté par Fatima JENN, sur ces solutions alternatives au placement. Pour cela, cette année, il y a la création de 15 postes supplémentaires, bien sûr, pour pouvoir accompagner ce dossier, n'est-ce pas Josiane MEHLEN.

Les séniors : 80 M€. Il s'agit des séniors et des personnes en situation de handicap. Concernant les personnes en situation de handicap, c'est la modernisation de l'offre de services à travers le nouveau schéma de l'autonomie. Mais il y a aussi plusieurs crédits sur plusieurs autres thématiques que Karine PAGLIARULO et Alain COUCHOT nous feront le plaisir de développer tout à l'heure. Évidemment, sur les séniors, il existe bon nombre d'engagements financiers à côté des EHPAD, parce qu'aujourd'hui nous avons des opérations de restructuration sur les centres hospitaliers de Mulhouse, de Cernay ainsi que sur les EHPAD de Turckheim, d'Orbey, de Soultzmatt et de Dannemarie.

L'emploi est une exigence absolue : 111 M€. Il s'agit du retour à l'emploi par l'insertion et l'innovation. Il existe plusieurs thématiques quand même. Tout d'abord, il s'agit du RSA bénévolat, avec deux ans de déploiement. On y a cru. Il y a eu des interviews télévisées un peu partout – n'est-ce pas Éric ?

Intervention d'Éric STRAUMANN hors micro.

Très bien. Je le sentais. Aujourd'hui, c'est un succès parce qu'en quelques mois – Josiane MEHLEN pourra nous le dire – plus de 500 contrats ont déjà été signés. Grâce à la politique de juste droit, il y a une baisse des allocataires du RSA. Il s'agit aussi bien entendu de notre volonté, toujours, de rapprocher les entreprises des personnes en recherche d'emploi, parce que l'insertion fait partie de notre cœur de métiers.

Il y a bien entendu les grandes infrastructures d'avenir, le très haut débit. Est-ce qu'on s'imagine qu'en 2022, l'Alsace sera totalement connectée ? Est-ce qu'on s'imagine qu'en 2022, la maison la

plus petite du village le plus éloigné – je n'ai pas recherché celle dont il s'agit – sera connectée ? J'ai envie de dire : enfin, parce qu'évidemment c'est aussi une priorité pour le Département.

Il s'agit en outre de nos grandes infrastructures, des travaux d'extension du tramway de Bâle à Saint-Louis et surtout et encore du soutien au grand projet d'intérêt européen Euro3lys. C'est une installation d'un parc d'activité économique, l'aménagement d'une RD et – seulement pour que l'on comprenne bien l'intérêt de ce projet – un investissement de 300 M€ sur notre territoire et pour l'Alsace.

Bien entendu, le Budget, c'est également l'attractivité du territoire, avec les routes, n'est-ce pas cher Alain ? On aime beaucoup parler des routes. On aime bien les routes, n'est-ce pas ? C'est un sujet qui revient fréquemment. Il s'agit de grands investissements : 37,48 M€ pour l'année 2018. Aussi, ce qui nous tient à cœur est la sécurité et l'entretien. Nous avons là consacré un budget complémentaire sur la sécurité, parce que là aussi il faut maintenir un bon niveau d'entretien de ce réseau.

Mais 2018, c'est la route raisonnable et intelligente. La route raisonnable et intelligente est le projet Tetra : il s'agit de moderniser nos réseaux et remonter les informations à nos usagers grâce à des panneaux, comme vous pouvez le remarquer. Est-ce que vous vous rendez compte que, grâce à cette route connectée, nous sommes en train de préparer la voiture autonome de demain ? Apparemment, ce n'est pas tout de suite demain, mais après-demain. Mais nous la préparons déjà grâce à la connexion.

Concernant le tourisme et le patrimoine, c'est le Président de l'ADT Max DELMOND qui nous en parlera. Mais il s'agit là aussi d'un grand financement, important, de la collectivité, du Conseil départemental, pour le tourisme et le patrimoine, avec de belles opérations de promotion, de beaux événements, bien entendu.

Sur la transition énergétique et économique, c'est Michel HABIG qui protège nos espaces naturels sensibles, qui gère les lacs, qui s'occupe des barrages et des rivières – tu ne savais pas que tu faisais tout cela, si ? – qui nous protège des risques naturels, j'ai envie de dire de la source à la consommation et du traitement. En 2018 aussi, quand on parle de transition économique et énergétique, il s'agit d'un grand dossier, important, que la Présidente a souligné dans ses propos introductifs : le dossier de Fessenheim avec, nous l'espérons, une reconversion exemplaire du site, et surtout des incidences financières qui seront bien cadrées. Hier après-midi, j'étais en réunion avec le préfet et le directeur départemental des finances publiques sur ces questions concernant les incidences financières de la fermeture de Fessenheim. Sur la transition énergétique et économique, si on ne parle pas de la montagne, nos élus de la montagne ne pourraient ne pas le supporter. 1,4 M€ concernent la montagne.

Surtout, les élus sont mobilisés pour le développement local. Nous avons l'ADAUHR, qui est de l'ingénierie territoriale, l'Adira, le développement du territoire. Tout cela est bien entendu soutenu et financé par le Conseil départemental. Nous avons aussi cette année dans le Budget doublé le fonds de solidarité territoriale. Rémy WITH en parlera tout à l'heure. Mais nous serons encore plus aux côtés des communes et des associations pour leur apporter nos aides et notre financement. Bien entendu, il s'agit de la poursuite et de la fin des CTV.

Concernant la culture et le sport, il s'agit de 7,1 M€, sous la houlette de Bernadette GROFF. Les quatre axes importants sont : transmettre, diffuser, valoriser et créer. Il s'agit du sport – on en a déjà parlé, cher Marc – avec 100 000 licenciés et 1 200 associations. La dynamique sportive haut-rhinoise est remarquable et se distingue par un maillage territorial dense.

Bien entendu, on ne peut pas oublier la coopération transfrontalière. Même si on voulait l'oublier, Daniel sera là pour nous la rappeler.

Il faut terminer cette présentation du Budget, certes important, par l'engagement. C'est tout d'abord l'engagement des bénévoles, avec cette initiative – je pensais qu'il était important de le rappeler – des veilleurs de châteaux, qui sont des collaborateurs bénévoles. Ils ont pour mission première de signaler toute anomalie sur les châteaux et leurs abords, contribuant ainsi à sécuriser le site. Il s'agit aussi du souhait de la Présidente de mettre en place le dispositif de service civique dès 2018 dans notre collectivité.

L'engagement, c'est aussi l'engagement d'une administration que nous, élus, aimerions remercier, car nous avons une administration en constante modernisation. Bien entendu, ce n'est pas toujours simple. Vraiment, ils sont toujours à nos côtés. Vous leur transmettez nos remerciements, M. le DGS. Ils subissent beaucoup d'évolutions : le développement du digital, la numérisation des dossiers, la dématérialisation – on en parlait tout à l'heure. L'amélioration est aussi quelque chose d'important : nous voulons améliorer l'accueil du public.

Nous terminerons par la sécurité de tous. Nous avons la chance d'avoir le colonel CELLIER parmi nous. Il est là, je le vois. Le Service départemental d'incendie et de secours – il s'agit du rapport que nous présenterons par la suite – est un vrai engagement : 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, les sapeurs-pompiers du Haut-Rhin protègent notre population. Ils interviennent plus de 45 000 fois par an et portent secours à plus de 20 000 habitants. Le SDIS, c'est 416 sapeurs-pompiers professionnels, 6 700 sapeurs-pompiers volontaires, 260 centres de première intervention, 200 000 appels à réceptionner chaque année. Cette année, dans les objectifs budgétaires, il y a plus de formations pour les sapeurs-pompiers volontaires, peut-être un nouveau parcours de formation décentralisé pour certains, et bien d'autres thématiques. Merci aussi au colonel pour le travail réalisé de diagnostic et de prévision pour les futures années pour le SDIS.

Voilà pour la présentation du Budget, avec ces thématiques importantes. Maintenant, vous avez les chiffres. Vous pouvez remarquer que nous avons donc augmenté notre autofinancement et nous sommes à 57 M€ d'autofinancement. Ces 57 M€ d'autofinancement se retrouvent à l'investissement. Grâce à cet autofinancement, nous n'empruntons que 35 M€ prévus pour l'année 2018, en prévision, avec des dépenses d'investissement importantes et surtout un Budget de 737 M€. Merci.

Mme la Présidente

Merci, Mme la Présidente de la Commission des Finances pour cette belle présentation, exhaustive. Avant de passer la parole aux collègues qui le souhaiteraient, je voudrais juste remarquer que la Bretagne a ses bonnets rouges et que nous avons ici les gilets rouges. Nous sommes bien sûr dans une Assemblée démocratique. Tout le monde y est le bienvenu. Simplement, je me permets de rappeler que ce n'est pas un lieu de manifestation et que nous aurons le 8 janvier prochain un rendez-vous qui nous permettra d'échanger, en présence de Pierre BIHL, en toute sérénité et en toute liberté.

Qui est-ce qui souhaite intervenir ? Merci de demander la parole le cas échéant. Ou est-ce que tout a été dit en préambule ? Pas d'intervention ? Dans ce cas-là, je vous propose de mettre notre rapport sur le Budget 2018 au vote. Qui est-ce qui est pour ? Merci. Qui est-ce qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ? Une abstention. Je vous remercie. Et merci à l'ensemble des collègues qui, pendant des semaines, ont travaillé à la préparation de ce Budget 2018. D'ailleurs, cette année, nous aurons voté deux fois le Budget, puisque nous avons voté le Budget 2017 au mois de mars. Dorénavant, nous

essaierons de voter les Budgets au mois de décembre de l'année précédente. Merci à vous. Merci, Mme la Présidente de la Commission des Finances. Je vous redonne la parole pour l'autre rapport qui dépend de votre Commission.

Intervention d'un élu hors micro.

Il y a eu une abstention : Mme VALLAT s'est abstenue.

Mme la Présidente, souhaitez-vous tout de suite donner la parole au rapporteur de la Commission ?

Lara MILLION

Je souhaite apporter une précision. Je ne l'ai pas dit tout à l'heure. Je vous ai parlé du SDIS, donc je ne vais pas vous en reparler. Par contre, il y a une augmentation de la contribution cette année de 0,5 %, contribution qui est augmentée pour les communes, les EPCI et le Conseil départemental. La contribution totale au SDIS par le Conseil départemental est de 23 620 445 €. C'est 50 % de la contribution totale pour le SDIS.

Mme la Présidente

Merci, Mme la Présidente. Je vais tout de suite donner la parole au rapporteur. Avant de voter, j'aurais dû donner la parole au rapporteur. Je n'ai pas encore tous les usages en tête. Il faut que l'on adopte en fait la délibération après lecture par le rapporteur. Du coup, cela nous permettra de revoter. Je donne la parole à Fabienne ORLANDI pour nous présenter les deux délibérations, et d'abord celle sur le Budget 2018.

Fabienne ORLANDI

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2018

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif au budget primitif 2018 du Département du Haut-Rhin pour un montant global de 741 262 866 €, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

Annexe A

- arrête le volume du budget 2018 au montant global de 741 262 866 €, dont 737 058 725 € pour le budget principal et 4 204 141 € pour le budget annexe de la Cité de l'Enfance, et de confirmer le vote par chapitre,
- maintient le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 13,17 %,
- prend acte des taux en vigueur pour les droits d'enregistrement annexés à la présente délibération (annexe 1),
- reconduit les exonérations concernant la taxe d'aménagement annexées à la présente délibération (annexe 2),

- fixe le taux de répartition de la part départementale de la taxe d'aménagement, sur la base du produit perçu de cette taxe en 2017 à ce jour, à 0,02 % en faveur du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE, soit une estimation budgétaire de 40 K€ en 2018), et à 1,88 % pour la protection des espaces naturels sensibles,
- arrête le volume des autorisations de programme à ouvrir en 2018 à 68,106 M€ maximum en dépenses d'investissement tel que présenté en annexe 3 jointe à la présente délibération,
- arrête le volume des autorisations d'engagement à ouvrir en 2018 à 16,467 M€ maximum en dépenses de fonctionnement tel que présenté en annexe 3 jointe à la présente délibération,
- donne délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget.

Mme la Présidente

Merci, Mme ORLANDI. Je mets cette fois la délibération au vote. Qui est-ce qui est pour ? Merci. Contre ? Adoption à l'unanimité avec une abstention de Mme VALLAT. Je vous remercie. On passe à la deuxième délibération.

Fabienne ORLANDI

CONTRIBUTION DEPARTEMENTALE AU BUDGET DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU HAUT-RHIN (SDIS 68) POUR L'EXERCICE 2018

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, fixe la contribution départementale au budget 2018 du SDIS 68 à 23 620 445 €, selon les chiffres exposés en annexe de la présente délibération.

Mme la Présidente

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Cela n'est pas le cas.

Pour que le vote sur le Budget soit clair, il y a une abstention de Mme VALLAT. Mais dans le décompte des votes, l'abstention ne compte pas. C'est donc un vote à l'unanimité. Que les choses soient claires pour tout le monde, y compris pour les services. Merci. Merci, Mme la Présidente de la Commission des Finances et Fabienne ORLANDI.

C'est fini ? Dans ce cas-là, je vous propose de passer à la deuxième Commission. En l'absence du Président Nicolas JANDER, je passe la parole immédiatement au rapporteur, M. Yves HEMEDINGER.

Yves HEMEDINGER

Au regard du contexte économique actuel, l'attractivité des territoires, le tourisme, l'urbanisme et l'aménagement restent des enjeux majeurs de développement qui positionnent le Département comme un acteur de proximité incontournable. Le Budget 2018 se traduit notamment par la poursuite de la coopération des deux Départements alsaciens au travers des agences de tourisme ADIRA et Alsace Destination Tourisme et de la mise en œuvre de la stratégie interdépartementale d'innovation et de développement touristique pour l'Alsace 2017-2021. L'ADAUHR se trouve pérennisée suite à sa transformation réussie en Agence technique départementale en 2017.

Le budget de la politique attractivité des territoires s'élève en dépenses à 1 871 699 € de crédits de paiement en investissement et à 1 371 100 € de crédits de paiement en fonctionnement. En recettes, une autorisation de programme de 20 000 € est prévue, ainsi qu'un crédit de 200 000 € en investissement. Pour la politique du développement touristique, le Budget 2018 mobilise en dépenses 262 402 € de crédits de paiement en investissement et 2 144 108 € de crédits de paiement en fonctionnement. En recettes, un montant de 250 000 € est inscrit en fonctionnement. Enfin, pour la politique de l'urbanisme et de l'aménagement, il est prévu en dépenses l'inscription d'une autorisation de programme de 298 000 €, de crédits de paiement de 323 000 € en investissement et de 1 542 000 € en fonctionnement.

Mme la Présidente

On va voir s'il y a des demandes de prise de parole. Comme il n'y en a pas, si vous voulez bien, merci de lire la délibération.

Yves HEMEDINGER

POLITIQUE DE L'ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la politique de l'attractivité des territoires, du développement touristique, de l'urbanisme et de l'aménagement, qui mobilisera des dépenses à hauteur de 7 514 309 € et générera des recettes à hauteur de 450 000 € au budget primitif 2018, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

Annexe A

- ❖ Inscrit, au titre du Budget Primitif 2018 pour la politique de l'attractivité des territoires, selon les modalités énoncées en annexe 1 de la présente délibération :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 1 371 100 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 1 871 699 €,
 - en recettes :
 - en investissement : une autorisation de programme de 20 000 € et une recettes de 200 000 €,

- ❖ Inscrit, au titre du Budget Primitif 2018 pour la politique du développement touristique, selon les modalités énoncées en annexe 2 de la présente délibération.
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 2 144 108 €,

- en investissement : un crédit de paiement de 262 402 €,
- en recettes :
 - en fonctionnement : une recette de 250 000 €,
- ❖ Inscrit, au titre du Budget Primitif 2018 pour la politique de l'urbanisme et de l'aménagement, selon les modalités énoncées en annexe 3 de la présente délibération.
- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 1 542 000 €,
 - en investissement : une autorisation de programme de 298 000 € et un crédit de paiement de 323 000 €.

Mme la Présidente

Merci beaucoup. Je mets cette délibération aux voix. Qui est-ce qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Merci. Merci à vous, M. le Rapporteur. Max DELMOND.

Max DELMOND

Je remercie les collègues de leur confiance quant à la gestion de l'ADT. Nous nous étions engagés à diminuer le budget de 5 % par an, soit 10 %. La chose est réalisée. La masse salariale a elle aussi baissé de 10 %. Vous pouvez voir dans les rapports et les revues de presse qu'il y a toujours autant d'actions qu'avant. Merci pour votre confiance. Je dirai que la première phase est une mission accomplie. D'autres défis nous attendent pour être encore plus efficaces et encore plus économes. Merci.

Mme la Présidente

Merci à vous et à vos équipes, M. le Président de l'ADT.

Nous allons à présent pouvoir passer à la troisième Commission. C'est le président de la Commission, Alain GRAPPE, qui va présenter le rapport.

Alain GRAPPE

Merci, Mme la Présidente. Après deux années de stagnation, le budget consacré en 2018 aux routes départementales reprend des couleurs, et cela dans les trois axes prioritaires voulus par la Présidente dans sa feuille de route.

Premièrement, il s'agit d'une maintenance essentielle pour préparer le patrimoine. Pour éviter de dépenser des sommes colossales, pour remettre à niveau un patrimoine routier important, la Commission des routes a proposé d'augmenter de 20 % les sommes consacrées à la maintenance du réseau. L'effort est particulièrement sensible pour les chaussées. Ce sont près de 9 M€ que le Département va consacrer en 2018 pour rénover les couches de roulement, hors agglomération

comme dans les communes. 4 M€ seront consacrés à la réparation des ponts. Au total, le budget dédié à la maintenance et à l'entretien des routes se monte à 26 M€.

Deuxièmement, il s'agit d'un redémarrage des projets d'aménagement du territoire. Avec un quasi doublement du budget consacré aux travaux neufs, le Département confirme sa volonté d'améliorer la sécurité des déplacements quotidiens des Haut-Rhinois. Ainsi, 2018 verra la réalisation d'un giratoire sur la RD 415 à la gare de Fréland, un giratoire sur la RD 52 à Biesheim en partenariat avec l'entreprise Constellium, la modification complète de l'échangeur de Bartenheim pour près de 4 M€. Une dizaine de chantiers sera entrepris sur la RD 83 et la RD 415 pour faire du port de Neuf-Brisach le futur point de chargement des colis lourds en Alsace, avec un budget de près de 2 M€, compensé par les collectivités belfortaines. Le Département renoue également avec sa politique volontariste sur les modes doux. À Valdieu-Lutran, à Waldighofen, à Kayserberg-Vignoble, trois nouveaux moignons cyclables viendront compléter le schéma départemental pour environ 600 000 €.

Enfin, même si les travaux ne seront pas encore visibles en 2018, la collectivité a relancé un programme ambitieux de grands projets d'aménagement du territoire. Plus de 1,5 M€ seront ainsi consacrés aux études pour les projets attendus par les territoires. Sans être exhaustif, on peut citer la poursuite de la rocade ouest de Colmar, la déviation de Ballersdorf, la requalification de la RD 105 à Saint-Louis, le barreau ouest d'Altkirch ou encore la liaison RN 66-RD 35 à l'entrée de la vallée de la Thur. Ces projets amélioreront demain les conditions de circulation, mais surtout bon nombre d'entre eux seront un levier essentiel au développement économique des territoires qu'ils irrigueront.

Le Département, comme l'a dit tout à l'heure Lara, se prépare à la route intelligente. En déployant en 2018 son propre réseau radio au format numérique, le Département prépare la route intelligente de demain. Elle se dote ainsi d'un outil qui permettra d'améliorer sensiblement la qualité de la fiabilité de l'information à l'utilisateur dans ses déplacements au quotidien.

Enfin, sur les grands équipements – cela a été dit –, avec la poursuite du projet très haut débit visant à déployer la fibre optique à l'horizon 2022 dans toutes les communes relevant de la zone d'initiative publique, le Département du Haut-Rhin participe ainsi à ce double objectif de réduction de la fracture numérique, pour compenser les zones AMII qui sont déployées par les opérateurs historiques, et de développement économique de son territoire.

Concernant le soutien en faveur des équipements de transport aérien et ferroviaire, il s'agit de la finalisation des études préalables à l'enquête publique dans le cadre du raccordement ferroviaire de l'EuroAirport. Ce projet contribuera sans doute au développement du territoire trinational du Rhin supérieur en confortant la compétitivité de l'EuroAirport.

Je vous remercie. On peut passer à la délibération.

Mme la Présidente

Merci, Alain GRAPPE. Est-ce qu'il y a des questions ? Marie-France VALLAT. Ensuite, Lucien MULLER.

Marie-France VALLAT

J'aurais simplement aimé avoir une précision. Sur l'annexe, il y a bien le taux 2018 pour les amendes de police et pour les aménagements des RD en agglomération. Pour les communes qui ne sont pas

éligibles, pourquoi y a-t-il un taux ? Est-ce pour les aménagements ? Mais elles n'émargent pas aux amendes de police. Donc je ne comprends pas très bien le tableau, c'est tout.

Alain GRAPPE

Les communes qui font plus de 10 000 habitants n'émargent pas aux amendes de police.

Marie-France VALLAT

Je posais la question du taux. Est-ce que cela correspondait aux aménagements des RD en agglomération du département, globalement ? Ma question est la suivante : les communes de plus de 10 000 habitants sont dans cette liste, avec un taux. Je voudrais savoir à quoi cela correspond.

Mme la Présidente

Alain GRAPPE.

Alain GRAPPE

Tout simplement, comme les villes de plus de 10 000 habitants n'émargent pas aux amendes de police, elles ont un subventionnement particulier sur les sécurités en travers de l'agglomération.

Marie-France VALLAT

D'accord, c'était ma question.

Mme la Présidente

Merci beaucoup. Lucien MULLER.

Lucien MULLER

POLITIQUE DES ROUTES, DES GRANDS EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la politique des routes, des grands équipements, et infrastructures de communication, qui mobilisera des dépenses à hauteur de 38 911 831 € et générera des recettes à hauteur de 5 186 000 € au budget primitif 2018, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

Annexe A

- Autorise l'inscription budgétaire, pour la politique départementale en faveur des routes, des autorisations de programmes et des crédits de paiement, tant en dépenses qu'en recettes, tant

en investissement qu'en fonctionnement, tels qu'ils figurent en annexes n° 1 et 2 de la présente délibération ;

- Autorise le versement, au titre de 2018, de la participation versée à la Ville de MULHOUSE au titre de l'entretien des sections de routes départementales comprises dans l'agglomération de MULHOUSE, estimée à hauteur de 140 000 € par an et imputée au budget du Département au Programme A739, chapitre 65, fonction 621, nature 6568 ;
- Autorise l'inscription budgétaire, pour la politique départementale en faveur des grands équipements et des infrastructures de communications (A093), de crédits de paiement de 60 000 € (programme A793) en fonctionnement, de 1 367 831 € (programme A293) en investissement, ainsi que des autorisations de programme de 440 000 € (programme A293), tels qu'ils figurent en annexe n° 3 de la présente délibération ;
- Autorise le maintien, pour les dossiers relevant des rubriques « Aménagements des routes départementales en traverse d'agglomération » et « Amendes de police » et arrivés complets au cours de l'année 2018, des taux de subvention des communes et EPCI appliqués en 2017, comme détaillés en annexe n° 4 de la présente délibération ;
- Approuve l'actualisation de la fiche rubrique « Amendes de police » telle qu'elle figure en annexe n° 5 de la présente délibération ;
- Valide le calendrier prévisionnel des opérations prioritaires du volet routier du Plan Pluriannuel d'Investissement départemental, tel qu'il figure en annexe n° 6 de la présente délibération.

Lucien MULLER

Mme la Présidente, ce matin, vous aviez fait la proposition de...

Mme la Présidente

... de scinder le vote : voter d'une part le rapport et d'autre part l'annexe concernant le plan pluriannuel d'investissement routier. Si les collègues sont d'accord, je propose de scinder le vote. Il n'y a pas d'opposition là-dessus ? S'il n'y a pas de question ou d'autres observations, on va passer au vote, d'abord sur le rapport et la délibération qui vient de vous être présentés, et ensuite sur le PPIR. Sur le rapport en lui-même, qui est-ce qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ? Une abstention. Je vous remercie. Sur le plan pluriannuel d'investissement routier, qui est-ce qui est contre ? Quatre votes contre. Abstention ? Une abstention. Je vous remercie. M. LIONS a besoin des noms. Votes contre : Martine DIETRICH, Yves HEMEDINGER, Monique MARTIN, Lucien MULLER. Abstention : Marie-France VALLAT. Je vous remercie.

Nous passons au rapport de la quatrième Commission. C'est Josiane MEHLEN-VETTER qui démarre la présentation.

Josiane MEHLEN-VETTER

Merci, Mme la Présidente. Ce sera une présentation à trois voix, avec les deux présidents des commissions qui couvrent le champ de la solidarité. Le budget qui vous est présenté est un budget global de l'ensemble des champs de la solidarité, élaboré, comme je viens de le dire, conjointement avec les deux présidents de commission et permettant d'avoir un regard global de la solidarité – et, j'ai envie de dire, un regard solidaire de la solidarité. Nous avons engagé depuis maintenant deux ans

des efforts de gestion, qui portent d'ores et déjà leurs fruits sur un plan financier – on l'a déjà entendu plusieurs fois cet après-midi. Mais ces économies qui sont faites dans nos différentes compétences n'altèrent en rien l'aspect qualitatif de ce qui est réalisé. J'insiste vraiment là-dessus, parce qu'on a entendu beaucoup de choses, même au niveau national. Or nous sommes extrêmement attentifs à cette notion de qualité, même si nous essayons au maximum d'optimiser notre travail et de générer des économies. Vous verrez en particulier que nous avons réussi à faire baisser nos dépenses au niveau du RSA de 4 M€ sur l'année 2017, et nous avons également réussi à stabiliser l'APA malgré la loi d'adaptation de la société au vieillissement.

Ce budget, finalement, est un budget exigeant, parce que toutes les mesures prises le sont avec le souci permanent d'améliorer la qualité du service rendu à l'utilisateur et d'agir le plus en amont possible. Je crois que là encore c'est quelque chose d'extrêmement important qu'il faut souligner, parce que plus on agit en amont et plus on limite, si vous permettez, la dégradation des situations. Là encore, ce sont à la fois des éléments de qualité, puisqu'on assure quand même une veille, et aussi de quantité, puisque plus on peut agir en amont et plus on peut faire des économies par la suite. C'est également un budget responsable, car nous allons poursuivre en 2018 nos économies de gestion, ne serait-ce que par le biais de notre politique du juste droit au RSA. Enfin, ce budget se veut solidaire, car les baisses financières réalisées dans certains domaines de la solidarité seront réinvesties pour partie dans la menée de cette nouvelle politique et dans l'amélioration du service.

C'est ainsi grâce à des reventilations de moyens que nous pourrions proposer la création de 15 postes de proximité pour améliorer la qualité de l'accompagnement des familles et des enfants en matière de protection de l'enfance, sujet qui tient beaucoup à cœur à notre Présidente, nous le savons. Là encore, nous pourrions garantir et assurer une réactivité dans des situations souvent qui nécessitent beaucoup de réactivité, et améliorer ce que j'ai déjà dit, la prévention, pour générer une meilleure qualité de service et aussi de nouvelles économies.

Au-delà de ces considérations politiques, il me semble très important de faire juste un petit focus sur quelques chiffres. Je passerai beaucoup de choses qu'on a déjà dites en Commission ce matin. Par contre, il faut retenir, ce qui me semble quand même extrêmement important, que malgré l'explosion des dépenses relatives aux MNA (mineurs non accompagnés), qui ont quand même coûté 2,9 M€ à notre Département cette année, ce qui est énorme, malgré une baisse des recettes de l'APA (-3,1 M€ par rapport à 2017), malgré les hausses du RSA et en comptant la création des 15 nouveaux postes – je le disais tout à l'heure – qui ne vont pas imputer notre fonctionnement de la solidarité mais bien les ressources humaines, si on met toutes ces sommes et toutes ces situations bout à bout, le budget de la solidarité présente une dépense nette en hausse de 1,7 M€, plus à peu près 600 000 € aux RH, soit 2,3 M€, ce qui représente une hausse globale de 0,7 % par rapport au BP 2017. Alors que les autres départements voient leurs dépenses sociales nettes de fonctionnement augmenter de 1,3 % en France métropolitaine, le Département du Haut-Rhin, tout confondu, voit diminuer ses dépenses de 3,8 %. Je crois que c'est vraiment un exercice qui est loin d'être simple, mais que nous avons réussi à faire conjointement. Je suis vraiment très contente de cette belle collaboration au sein des différentes compétences de la solidarité, avec des équipes extrêmement engagées. Cela tend simplement à montrer que la manière dont nous abordons cette politique est saine, volontariste dans l'effort mais aussi dans le maintien d'un service de qualité, au service de nos familles, de notre territoire, de l'enfance, de nos anciens, de nos aînés. C'est quelque chose d'extrêmement important.

Nous sommes donc dans une phase vertueuse. J'espère que nous le resterons. En tout cas, l'orientation est prise pour 2018. Je vais laisser à mes deux collègues présidents de commission le plaisir d'entrer dans deux ou trois articulations de détail. Merci, Mme la Présidente.

Mme la Présidente

Merci à vous, Mme la deuxième Vice-présidente, pour votre engagement et de nous avoir présenté le cadre global de notre politique. Je passe à présent la parole à Alain COUCHOT, président de la quatrième Commission.

Alain COUCHOT

Merci, Mme la présidente. Brièvement, pour ce qui concerne la solidarité autonomie, en 2018, nous élaborerons pour les cinq prochaines années le nouveau schéma de l'autonomie en direction des personnes âgées et des personnes en situation de handicap autour de quatre axes : la prévention, la facilitation des parcours, la transformation de l'offre et l'accompagnement des proches aidants. Trois axes transversaux : l'inclusion citoyenne, le numérique, l'accès à l'information et la qualité. La question de la qualité des accompagnements des personnes âgées vivant à domicile ou en établissement sera une de nos préoccupations fortes.

Des signaux positifs se font jour. Le nouveau dispositif de convergence tarifaire des EHPAD, qui est parfois décrié, se traduira concrètement d'ici 2023 par 5,8 M€ de crédits supplémentaires de soins alloués par l'ARS. Sur notre département, seuls 6 budgets sur 55 connaîtront une baisse de leurs crédits.

Néanmoins, il nous semble qu'il faut regarder en face certaines réalités du terrain. D'un côté des résidents et des personnes âgées qui vivent à domicile, ou leurs proches, qui expriment des insatisfactions. De l'autre, des soignants très engagés mais qui se sentent peu reconnus et valorisés au quotidien, dont les conditions de travail sont vécues comme difficiles, en particulier du fait de l'alourdissement de la dépendance.

C'est pourquoi, avec mes collègues de la quatrième Commission, nous proposerons dès le début de l'année le lancement d'une étude pour un diagnostic de la situation. Nous voulons savoir quelle est l'état de la situation dans les EHPAD du Haut-Rhin, de la qualité de l'accompagnement apporté aux plus fragiles dans notre département, afin d'identifier les difficultés et de décider comment on peut agir au mieux.

Mme la Présidente

Merci, M. le Président. Fatima, tu prendras la parole lors du tour de la dixième Commission, je pense, pour les questions relatives au logement.

Fatima JENN

Comme Josiane avait parlé de la protection de l'enfance et qu'il a été évoqué les deux commissions, je parlerai juste des MNA cette fois-ci et des logements plus tard.

Mme la Présidente

Donc un petit mot sur les MNA, au sujet desquels il existe une vraie problématique.

Fatima JENN

L'Assemblée départementale a décidé dès 2016 de renouveler sa politique de protection de l'enfance en renforçant l'accueil familial, comme cela a été dit par Lara, ceci dans l'intérêt de l'enfant bien sûr, dans l'intérêt de la société et dans une meilleure maîtrise de la dépense publique enfin. Le dispositif de familles d'accueil bénévoles a été acté par la Commission permanente le 8 décembre. L'année 2017 a été marquée par une hausse importante de l'accueil des mineurs non accompagnés et tout laisse à penser que cette hausse se prolongera en 2018.

Si l'année 2017 a été d'abord consacrée à l'évaluation de nos pratiques et de nos réponses, c'est bien 2018 qui constituera la première année de mise en œuvre de notre politique de protection de l'enfance renouvelée. Nous renforcerons l'accompagnement des familles en proximité dans leurs fonctions parentales pour éviter le placement des enfants, comme cela a été dit. Nous assurerons une qualification permanente des équipes pour offrir un accompagnement de qualité aux familles et aux enfants. Nous adapterons l'offre de services en matière d'accueil et de prise en charge des enfants placés et de leurs familles et répondant à des besoins insuffisamment couverts. Nous pourrions disposer d'un pilotage structuré pour mieux connaître les besoins, évaluer l'efficacité de notre politique et nous adapter de manière permanente.

Les mesures nouvelles s'élèvent à 903 000 € en année pleine, soit 714 800 € au titre de 2018. Les charges se déclinent comme suit : 29 000 € relèvent du budget de l'ASE ; 150 000 € relèvent du budget des PMI ; 535 800 € sont inhérents aux 15 postes d'agents à partir d'avril 2018 ; 30 000 € proviennent du budget de la direction de l'immobilier et de la logistique ; 483 000 € relèvent du budget des ressources humaines et 22 800 € du budget de la direction des systèmes d'information.

La hausse du nombre de mineurs non accompagnés se traduit évidemment par une hausse des dépenses liées à la prise en charge de ces mineurs. Elle est de plus de 2,9 M€ pour le budget prévisionnel de 2018. Bien entendu, nous construisons avec des partenaires associatifs des stratégies alternatives pour accueillir ces mineurs. Nous travaillerons activement à favoriser l'apprentissage pour assurer une insertion réussie, comme Mme la Présidente le souhaite. Merci.

Mme la Présidente

Merci, Fatima JENN. Est-ce qu'il y a des interventions ? Mme VALLAT.

Marie-France VALLAT

Merci, Mme la Présidente. J'aimerais revenir sur la question de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile. Nous avons parlé de l'EHPAD. Je crois que la question qui a été posée, la présentation qui a été faite en Commission me paraît être tout à fait intéressante quant au questionnement qu'on peut avoir sur l'évolution de nos politiques également, puisque je pense que cette étude peut également nous éclairer sur nos politiques à mener pour avoir la meilleure qualité dont parlait Josiane. Mais pour ce qui concerne l'aide à domicile, je crois qu'il faut également que nous soyons extrêmement vigilants quant à la qualité du service rendu. Aujourd'hui, on voit que le nombre de bénéficiaires a baissé et que les services marchands entrent en ligne de compte. Je crois qu'il faut réellement mesurer la qualité du service rendu et qu'il faut que nous trouvions les moyens de mesurer cette qualité du service rendu, tenant compte de l'ensemble des contraintes qui sont en jeu. On a beaucoup parlé des bénévoles pour le RSA. Il y a beaucoup de bénévoles qui agissent aussi dans le cadre des personnes âgées, des personnes handicapées. Je crois que c'est très important. Pour

ma part, je pense qu'un bénévole, on ne le rémunère pas. Mais un bénévole a un coût pour que le bénévole fasse bien son travail et soit bien impliqué dans sa mission. Je crois que cela a un coût. Si on veut que les bénévoles agissent, il faut qu'on assume ce coût. Merci, Mme la Présidente.

Mme la Présidente

Merci, Mme VALLAT. Surtout, il faut former le bénévole. C'est important. Mais il est clair qu'heureusement, nous avons les bénévoles dans ces établissements, qui apportent aussi un peu d'air pur de l'extérieur, et qui viennent, comme nos personnels et les équipes, avec leur cœur. Merci. Est-ce qu'on peut passer la parole à Mme PAGLIARULO, pour la lecture de la délibération.

Karine PAGLIARULO

POLITIQUE DE LA SOLIDARITE

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la politique de la solidarité, qui mobilisera des dépenses à hauteur de 381 411 644 € et génèrera des recettes à hauteur de 109 368 372 € au budget primitif 2018, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

Annexe A

- Adopte les orientations du rapport budgétaire 2018 relatif à la Direction de la Solidarité joint en annexe,
- Inscrit au budget 2018 de la Solidarité des crédits de paiement à hauteur de 381 411 644 € dont :

En fonctionnement : un montant global de 380 086 648 €, réparti comme suit :

- ✓ 2 576 616 € pour la politique de prévention sociale et médico-sociale,
- ✓ 85 991 607 € pour la politique de protection de l'enfance,
- ✓ 109 293 587 € au titre de la politique d'insertion,
- ✓ 78 249 227 € pour les actions en direction des personnes âgées,
- ✓ 103 642 571 € pour les actions en direction des personnes en situation de handicap,
- ✓ 333 040 € au titre des frais communs de la Solidarité.

En investissement : un montant global de 1 324 996 €, réparti comme suit :

- ✓ 9 180 € de crédits de paiement et 9 180 € d'autorisations de programme pour la politique Prévention sociale et médico-sociale,
- ✓ 1 315 816 € de crédits de paiement pour la politique personnes âgées.

- Inscrit des recettes de fonctionnement à hauteur de 109 368 372 €, dont :
 - ✓ 734 734 € pour la politique prévention sociale et médico-sociale et la protection de l'enfance,
 - ✓ 53 354 745 € pour la politique d'insertion,
 - ✓ 37 479 742 € pour la politique d'aide aux personnes âgées,
 - ✓ 17 799 151 € pour la politique en direction des personnes en situation de handicap.

- Habilité et autorise la Présidente du Conseil départemental à prendre toutes les décisions relatives aux équipements et aides techniques individuelles favorisant le soutien à domicile prévus à l'article L 233-1 du code de l'action sociale et des familles, éligibles aux concours de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, conformément aux orientations et prescriptions prises en la matière par la Conférence des financeurs,

- Donne délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget 2018 de la Solidarité.

Mme la Présidente

Merci beaucoup. Qui est-ce qui est contre cette délibération ? Qui est-ce qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

Je donne la parole à Rémy WITH, Président de la cinquième Commission.

Rémy WITH

Merci, Mme la Présidente. Deux rapports : l'un concerne la valorisation des bâtiments départementaux et la logistique, mais hors collège ; l'autre porte sur la politique territoriale.

Pour le premier rapport, je dirai que nous avons essayé, avec la Commission, de rester dans les montants de dépenses de 2017, sachant que, pour 2017, ils avaient déjà été baissés en ce qui concerne les bâtiments. Nous avons baissé de 2 M€ les dépenses de fonctionnement et d'investissement dans nos bâtiments. Nous avons essayé de nous caler sur ce montant de dépenses, qui se situe tout de même à 13,9 M€. Vous avez les chiffres dans le tableau, en page 2. Mais cette dépense de 13,9 M€ est compensée partiellement par des recettes qui sont générées par les loyers – la Maison de l'Alsace notamment est comprise, ainsi que d'autres loyers de nos occupants partenaires de nos locaux – et par des recettes provenant de la vente de certaines propriétés départementales. Cette année, les recettes sont estimées plus élevées, de l'ordre de 5,9 M€, contrairement à l'année dernière (2,6 M€), tout simplement parce qu'une partie des propriétés qui pourraient être vendues est un peu plus élevée et pourrait rapporter davantage de recettes. Cela nous conduit à avoir une dépense nette de 7,9 M€, pratiquement 3 M€ inférieure à la dépense nette de l'an dernier, compte tenu justement de ces recettes attendues supérieures.

En ce qui concerne la politique territoriale, nous avons également retravaillé notre positionnement. Tout à l'heure, on disait que le lien est avec les territoires. Je crois même que le mot de ciment a été

employé par Raphaël SCHELLENBERGER, quand il disait « le ciment » dans une autre comparaison. Je dirai moi aussi que le ciment de la proximité de nos territoires, c'est aussi notre politique que nous déployons dans ce domaine. La loi NOTRE nous a d'ailleurs confirmé, en tant que Département, comme le garant de la solidarité territoriale. On l'a déjà dit tout à l'heure dans la présentation budgétaire : le FSI devient FST (fonds de solidarité territoriale). Il est doublé. Cela permettra d'être encore davantage dans la proximité et dans l'écoute de l'attente de nos territoires. Ensuite, nous serons également présents dans la mise en œuvre du schéma interdépartemental d'amélioration de l'accessibilité des services publics, puisque l'État, conjointement, et le Département doivent piloter ce schéma et le mettre en œuvre. Dans ce schéma, les soins de proximité ne sont pas forcément versés, mais nous nous y attelons également en parallèle, puisque la démarche des soins de proximité, en collaboration avec la Préfecture, l'Agence régionale de santé (ARS) et la Caisse primaire d'assurance maladie, va nous occuper aussi sur un certain nombre de domaines. Nous allons avancer dans cette réflexion. On a déjà commencé à y travailler. On a eu plusieurs réunions. Mais nous allons sans doute préparer ou envisager des actions permettant de lutter contre la désertification médicale. Cela fait partie, pleinement et entièrement, d'abord de notre présence sur les territoires, mais surtout de la solidarité territoriale en matière de services publics. Nous serons donc présents là-dessus par des moyens que nous allons mettre en œuvre. Bien entendu, nous continuerons d'honorer les engagements pris au travers des projets structurants qui figurent dans les CTV et dans les PIL précédemment signés. Mais nous allons, avec ma collègue Monique MARTIN, vice-présidente de la Commission, faire le tour de tous les porteurs de projets structurants qui sont encore inscrits pour des actions dans les CTV en cours, et faire un point d'avancement pour voir la validité de ces projets et voir comment on peut, éventuellement, les confirmer, voir dans quelle périodicité ils entendent les réaliser, pour avoir une vision plus claire, plus précise, et peut-être, pourquoi pas, à la marge, pour avoir peut-être des économies, si tel ou tel projet est abandonné par l'un ou l'autre des porteurs.

Voilà ce que je voulais dire, Mme la Présidente. En tout cas, le Département reste volontairement l'acteur de la proximité et entend, au travers des actions qui sont prévues dans ces deux rapports, être présent sur le terrain et dans les territoires.

Mme la Présidente

Merci, M. le Président. Est-ce qu'il y a des interventions, des questions ? Juste par rapport à l'accès aux soins, deux pourcentages font réfléchir et nous démontrent vraiment la nécessité, pour nous aussi, élus locaux, élus de proximité, de nous saisir du dossier. Dans le Haut-Rhin, d'ici cinq ans, 35 % des médecins auront pris leur retraite, et dans dix ans, 66 %. D'où la nécessité d'agir. Monique MARTIN pour la délibération.

Monique MARTIN

POLITIQUE DE LA VALORISATION DES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX ET DE LA LOGISTIQUE (HORS COLLEGES)

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la politique de la valorisation des bâtiments départementaux et de la logistique (hors collèges), qui mobilisera des dépenses à hauteur de 13 903 018 € et générera des recettes à hauteur de 5 928 000 € au budget primitif 2018, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

Annexe A

- décide de l'opportunité des opérations mentionnées dans ce rapport,
- vote l'inscription des autorisations de programme et des crédits nécessaires comme suit :

POUR LES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX HORS COLLEGES :

- vote en dépenses, selon tableau joint en annexe 1, les inscriptions budgétaires par chapitres d'investissement et fonctionnement, dont les montants cumulés sont respectivement de 2 795 118 € et de 6 000 € ;
- vote, au titre de l'opération financière M.A.P., l'inscription de 3 100 000 € HT en dépenses et 3 720 000 € TTC en recettes, afin de permettre la récupération de la TVA.

POUR LES TRANSACTIONS FONCIERES ET LOCATIONS IMMOBILIERES :

- vote en dépenses, selon tableau joint en annexe 2, les inscriptions budgétaires par chapitres d'investissement et fonctionnement, dont les montants cumulés sont respectivement de 276 500 € et de 2 621 200 € ;
- vote en recettes, selon tableau joint en annexe 2, l'inscription de 4 562 000 € au titre des recettes d'investissement et de 1 346 000 € pour les recettes de fonctionnement.
- vote au titre de l'opération financière « vente à paiement différé », l'inscription de 549 000 € en dépenses et en recettes ;

POUR LES MOYENS LOGISTIQUES ASSOCIES :

- vote en dépenses, selon tableau joint en annexe 3, les inscriptions budgétaires par chapitres d'investissement et fonctionnement, dont les montants cumulés sont respectivement de 742 000 € et de 7 462 200 € ;
- vote en recettes, selon tableau joint en annexe 3, l'inscription de 20 000 € en fonctionnement ;
- donne délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget.

Mme la Présidente

Merci. S'il n'y a plus d'intervention, je sou mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. On peut continuer.

Monique MARTIN

POLITIQUE DE L'ACTION TERRITORIALISEE

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la politique de l'action territorialisée, qui mobilisera des dépenses à hauteur de 9 524 110, 29 € et génèrera des recettes à hauteur de 16 200 € au budget primitif 2018, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

Annexe A

- ❖ Inscrit, au titre du Budget primitif 2018 pour la politique de l'action territorialisée, selon les modalités énoncées en annexe 1 de la présente délibération :

En dépenses :

- en fonctionnement, un crédit de paiement de 95 834 €
- en investissement, une autorisation de programme de 3 400 000 € et un crédit de paiement de 9 428 276,29 €

En recettes :

- en investissement, une autorisation de programme de 16 200 € et la recette équivalente.

Mme la Présidente

Merci, Monique MARTIN. Je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée. Merci beaucoup.

Nous passons à la sixième Commission, avec son président Michel HABIG.

Michel HABIG

Merci, Mme la Présidente. Quatre rapports vous sont présentés à cette séance concernant la protection de l'environnement et du cadre de vie.

Tout d'abord le rapport budgétaire. Il vous est proposé d'affecter 10,3 M€ pour l'environnement et 1,4 M€ pour la politique montagne. Le Département du Haut-Rhin reste ainsi le principal acteur de l'environnement. 5,2 M€ seront consacrés au domaine de l'eau pour soutenir les actions tout au long du cycle de l'eau, de la source à la rivière, en passant par l'assainissement. Cinq autres millions seront consacrés à l'environnement et à l'agriculture, avec les GERPLAN, où 1 060 actions ont été réalisées depuis treize ans, notre soutien à l'éducation à l'environnement, qui recense 100 000 journées, participant en notre soutien à la vie associative et à l'entretien des 1 500 hectares d'espaces naturels propriété du Département. Nous continuons également de soutenir notre agriculture en circuit court, entretenons nos paysages, ainsi que le développement des énergies renouvelables, dont un rapport présente le budget de la régie départementale de production électrique, qui concerne déjà cinq turbines sur le canal du Rhin-Rhône désaffecté. Tout notre programme est désormais basé sur le développement durable et notre collectivité est au cœur de cette révolution, qui ne peut se faire qu'au plus près du territoire. Enfin, il vous est proposé d'acter la transformation des syndicats mixtes fluviaux en EPAGE, dans le cadre de la GEMAPI, et l'adhésion du Département à ces nouvelles structures héréditaires de plus d'un siècle d'organisation alsacienne, en particulier dans le Haut-Rhin, pour la protection des populations contre les crues et l'aménagement écologique de nos cours d'eau. Vous serez amenés à désigner les représentants dans les dix nouveaux EPAGE ainsi créés, qui prendront progressivement le relais des syndicats mixtes fluviaux courant 2018. Je termine en remerciant Raphaël SCHELLENBERGER d'avoir défendu à l'Assemblée nationale des

amendements GEMAPI permettant la poursuite des actions du Département sur les rivières et les barrages. Cela permet de donner un peu de bon sens à cette loi. Nous pouvons maintenant passer à la lecture des rapports.

Mme la Présidente

Annick LUTENBACHER, pour la lecture des délibérations, puisqu'il n'y a pas de demande de prise de parole.

Annick LUTENBACHER

POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la politique de l'environnement et du cadre de vie, qui mobilisera des dépenses à hauteur de 10 308 520 € et générera des recettes à hauteur de 10 321 500 € au budget primitif 2018, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

Annexe A

- Approuve les inscriptions budgétaires relatives à la politique de l'environnement et du cadre de vie, à savoir une autorisation de programme globale de 1 285 000 €, 5 490 000 € de crédits de paiement à l'investissement ainsi que 4 818 520 € au fonctionnement pour une dépense globale de 10 308 520 €, de même qu'une recette de 8 501 500 € en fonctionnement et de 1 820 000 € en investissement soit une recette globale de 10 321 500 €, selon les modalités financières énoncées en annexe 1 de la présente délibération.

Mme la Présidente

Sur cette délibération, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Cela n'est pas le cas. Merci. On peut poursuivre.

Annick LUTENBACHER

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA MONTAGNE

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la politique en faveur de la montagne, qui mobilisera des dépenses à hauteur de 1 390 553,03 € au budget primitif 2018, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

Annexe A

- ❖ Inscrit au titre du Budget Primitif 2018 pour la politique en faveur de la montagne, selon les modalités énoncées en annexe 1 de la présente délibération :

- en dépenses :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 787 740 €,

en investissement : une autorisation de programme de 1 054 400 € et un crédit de paiement de 602 813,03 €.

Mme la Présidente

Merci. Votes contre ? Abstentions ? Adoptée.

Annick LUTENBACHER

BUDGET PRIMITIF DE LA REGIE DEPARTEMENTALE DE PRODUCTION D'ENERGIE ELECTRIQUE (SPIC).

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, adopte le budget annexe primitif de l'année 2018 pour la régie de production d'énergie électrique du Département du Haut-Rhin et inscrit les crédits correspondants conformément au tableau joint en annexe à la présente délibération.

Mme la Présidente

Merci beaucoup. Je sou mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

Annick LUTENBACHER

MODIFICATION DES STATUTS DES SYNDICATS MIXTES DE RIVIERES ET TRANSFORMATION EN ETABLISSEMENTS PUBLICS D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU (EPAGE)

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la modification des statuts des syndicats mixtes de rivières et transformation en établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE), selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- approuve les modifications statutaires à apporter à l'article 1^{er} des statuts des syndicats mixtes de rivières existants telles qu'elles figurent dans le rapport,
- approuve le projet de périmètre de fusion des syndicats présenté dans le rapport et en annexe 1, la fusion prenant effet au plus tôt au 1^{er} janvier 2018,
- approuve l'extension de périmètre des syndicats présenté dans le rapport et en annexe 1, l'extension prenant effet au plus tôt au 1^{er} janvier 2018,
- approuve l'extension, au 1^{er} janvier 2018, du périmètre du SMARL à la communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération pour la partie de son territoire constitué des

bans communaux de Galfingue et Heimsbrunn, concernés par le bassin hydrographique de la Largue pour l'exercice des compétences GEMAPI,

- approuve la transformation des Syndicats Mixtes de rivière en Etablissements Publics d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE),
- approuve les statuts des syndicats mixtes de rivière transformés en EPAGE, annexés au rapport, statuts qui ont vocation à entrer en vigueur au plus tôt au 1^{er} janvier 2018, sous réserve de l'intervention des arrêtés préfectoraux portant création des syndicats mixtes issus de fusions et transformation concomitante en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE), conformément à l'article L213-12 du Code de l'Environnement,
- décide à l'unanimité de ne pas désigner au scrutin secret les représentants du Département pour siéger aux EPAGE
- désigne pour chaque EPAGE un Conseiller départemental titulaire et un Conseiller départemental suppléant pour chaque canton concerné par le périmètre de l'EPAGE,

EPAGE	Canton	Titulaires	Suppléants
Fecht Amont	WINTZENHEIM	Monique MARTIN	Lucien MULLER
	COLMAR 1	Martine DIETRICH	Yves HEMEDINGER
Fecht Aval et Weiss	WINTZENHEIM	Lucien MULLER	Monique MARTIN
	COLMAR 1	Martine DIETRICH	Yves HEMEDINGER
	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	Pierre BIHL	Emilie HELDERLE
Lauch	GUEBWILLER	Alain GRAPPE	Karine PAGLIARULO
	CERNAY	Raphaël SCHELLENBERGER	Annick LUTENBACHER
	WITTENHEIM	Pierre VOGT	Marie-France VALLAT
	WINTZENHEIM	Lucien MULLER	Monique MARTIN
Thur amont	CERNAY	Annick LUTENBACHER	Raphaël SCHELLENBERGER
Thur aval	WITTENHEIM	Pierre VOGT	Marie-France VALLAT
	ENSISHEIM	Michel HABIG	Betty MULLER
Doller	MASEVAUX	Fabienne ORLANDI	Rémy WITH
	CERNAY	Annick LUTENBACHER	Raphaël SCHELLENBERGER
	KINGERSHEIM	Josiane MEHLEN-VETTER	Vincent HAGENBACH
	MULHOUSE 1	Catherine RAPP	Alain COUCHOT
	MULHOUSE 2	Philippe TRIMAILLE	Fatima JENN
Largue	ALTKIRCH	Sabine DREXLER	Nicolas JANDER
	MASEVAUX	Rémy WITH	Fabienne ORLANDI
Ill	ALTKIRCH	Sabine DREXLER	Nicolas JANDER
	SAINT-LOUIS	Max DELMOND	Pascale SCHMIDIGER
	BRUNSTATT	Bernadette GROFF	Daniel ADRIAN
	MULHOUSE 1	Catherine RAPP	Alain COUCHOT

	MULHOUSE 2	Philippe TRIMAILLE	Fatima JENN
	MULHOUSE 3	Lara MILLION	Marc SCHITTLY
	RIXHEIM	Patricia BOHN	Marc MUNCK
	WITTENHEIM	Marie-France VALLAT	Pierre VOGT
	ENSISHEIM	Michel HABIG	Betty MULLER
	COLMAR 2	Brigitte KLINKERT	Eric STRAUMANN
	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	Pierre BIHL	Emilie HELDERLE
Canaux Plaine du Rhin	RIXHEIM	Marc MUNCK	Patricia BOHN
	ENSISHEIM	Betty MULLER	Michel HABIG
	COLMAR 2	Eric STRAUMANN	Brigitte KLINKERT
Sundgau Oriental	SAINT-LOUIS	Pascale SCHMIDIGER	Max DELMOND
	BRUNSTATT	Daniel ADRIAN	Bernadette GROFF
	RIXHEIM	Marc MUNCK	Patricia BOHN

- autorise la Présidente à effectuer toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Mme la Présidente

Merci, Mme LUTENBACHER. Votes contre ? Abstentions ? Adopté. Merci beaucoup. Nous passons à la septième Commission. Mme GROFF, pour les rapports de la septième Commission.

Bernadette GROFF

Merci, Mme la Présidente. Je vais faire un petit focus sur la culture et sur le patrimoine, sur nos différentes actions. Je voudrais tout d'abord rappeler que tout ce qui a trait à la culture est visible pour notre territoire. C'est pourquoi il apparaît toujours judicieux de cibler des actions plutôt que de faire du saupoudrage, de communiquer bien sûr sur la participation départementale et de valoriser l'image de notre collectivité.

Cette politique de la culture et du patrimoine s'inscrit bien sûr pleinement dans les orientations politiques de notre Assemblée et sur la feuille de route que nous a donnée notre Présidente. L'Alsace, bien sûr, la jeunesse, les solidarités et l'emploi irriguent l'action de notre Département. La mise en œuvre de l'audit des politiques culturelles s'est concrétisée en 2017, souvenez-vous, par différents projets : la pratique artistique en collège, l'organisation d'*afterwork* culturels également, le lancement des réseaux des veilleurs de châteaux à l'image de ce que fait le Bas-Rhin déjà, et d'autres actions culturelles en faveur des publics du champ social.

Ces actions seront renforcées en 2018. La politique culturelle du Département poursuivra les actions engagées en 2017 vers plus de visibilité et plus de lisibilité également. Elle sera pleinement articulée avec la politique éducative afin de soutenir la réussite éducative des collégiens haut-rhinois – on en a parlé longuement tout à l'heure avec nos collègues.

Comme vous le savez, un appel à projets sur les pratiques artistiques amateurs en collèges a déjà été lancé en 2017. Nous allons l'abonder financièrement pour que les collégiens aient des rencontres également avec les artistes, avec leur patrimoine et avec les arts plastiques. De 20 000 € en 2017 consacrés à cette tâche, nous prévoyons de le porter à 50 000 € en 2018. Il s'agit de permettre aux

jeunes de se familiariser avec une œuvre, une pratique artistique également, de découvrir leur patrimoine, leur histoire à travers des rencontres avec différents artistes. Les projets soutenus en 2017, souvenez-vous, étaient l'intervention d'auteurs au niveau des collèges, des pièces de théâtre également, qui étaient autant de façons de concrétiser l'ambition de notre politique départementale et culturelle.

L'éducation à l'image sera poursuivie également à travers l'opération que vous connaissez bien maintenant : « Collège au cinéma » en Alsace, qui concerne à peu près 10 000 collégiens en ce qui concerne l'Alsace, 4 000 dans notre Haut-Rhin – un peu plus, me disait ma collègue tout à l'heure – et 45 collèges partenaires dans notre département. Cette année, certains jeunes ont déjà assisté au fameux film « Persépolis », et on va leur projeter un classique de Hitchcock, « Fenêtre sur cour ».

Le soutien à l'enseignement artistique sera renouvelé également avec la mise en œuvre du nouveau schéma des enseignements artistiques. On en a parlé le 8 décembre dernier. Il s'appliquera progressivement en 2018, à compter de la prochaine rentrée, puisqu'il y aura une formation vers les différents partenaires qui sera réalisée auparavant. Nous mettrons également en place ce projet spécifique au schéma pour encourager les projets des écoles de musique, des ateliers de théâtre, des danses, tout cela sur notre territoire. Nous avons souhaité que ce schéma ait un préambule commun avec le Conseil départemental du Bas-Rhin. L'éveil des jeunes à la pratique artistique s'envisage ainsi résolument à l'échelle alsacienne. Bien sûr, on peut se réjouir que de nombreuses collaborations engagées pour la culture s'envisagent à l'échelle de nos deux départements.

En ce qui concerne nos archives départementales, le patrimoine alsacien, la mémoire collective et individuelle des conflits qui ont marqué l'Alsace sont un pan essentiel de l'action de notre Département. Savoir d'où l'on vient, prendre conscience de l'impact individuel de faits historiques permettent de mieux comprendre notre présent, les enjeux sociétaux actuels, pour inventer ensemble notre destin de demain. Sur les archives départementales, le Département va engager une réflexion sur la gestion de ces archives en ce qui concerne le papier et le numérique, et sur le nouveau mode de valorisation des archives anciennes.

2018 sera l'année des célébrations de la fin de la Grande Guerre et du retour de l'Alsace à la France. Ce thème fera l'objet d'une grande exposition organisée conjointement avec les archives départementales du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, et on a obtenu depuis peu la labellisation par la mission centenaire de la Grande Guerre. Je vous l'annonce, Mme la Présidente, si vous n'avez pas encore eu le courrier, peut-être. Cette exposition présentera l'impact sur des destins individuels, avec une approche originale et non traditionnelle dans le monde des archives, puisque nous travaillerons avec une illustratrice de bandes dessinées également. Cette exposition sera bien sûr présentée dans le Haut-Rhin et dans le Bas-Rhin, notamment dans les collèges, et on en a parlé ce matin, avec un dôme numérique qui sera conçu techniquement par les Dominicains de Haute Alsace. Il s'agit bien sûr de sortir des archives départementales hors les murs de la cité administrative de Colmar. Pour cette opération, « 50 nuances d'archives » initiée par le Bas-Rhin sera étendue également au Haut-Rhin.

En ce qui concerne le domaine du livre, une réflexion sera conduite en 2018 concernant la refonte du schéma de lecture publique, incluant bien sûr l'évolution du prêt direct et l'articulation à la stratégie haut-rhinoise de réussite éducative. Il s'agit de mieux coller aux attentes de nos concitoyens. Les bibliothèques sont en effet les premiers lieux de la vie culturelle locale accessible gratuitement. Mais le monde du livre est aussi confronté à certaines évolutions des pratiques de lecture qui modifient bien sûr son économie. De même, les points livres, des boîtes à livres, éclosent sur le territoire et dans toutes nos communes. Au mieux, il y a peut-être une complémentarité, mais il peut également y avoir une concurrence frontale avec les librairies et bien sûr nos bibliothèques départementales.

Dans ce contexte, l'action du Département doit être repensée, modernisée et dynamisée. De plus, les propositions culturelles des médiathèques de Colmar et d'Altkirch doivent décliner les orientations politiques départementales pour mieux s'articuler avec les autres politiques départementales. Les actions culturelles de la médiathèque seront poursuivies, avec le festival – on en a déjà parlé – « Bibliothèques à la une », qui sera consacré au sport, la participation active au festival de contes « Vos oreilles ont la parole », également Bas-Rhin-Haut-Rhin, des organisations de micro-tournées pour mettre en relation les jeunes artistes avec différents publics. Le Département apportera également son soutien au projet de rénovation de la bibliothèque patrimoniale des Dominicains pour en faire cette fois-ci un centre européen du livre et de l'illustration. Le soutien à la création et à la diffusion sera maintenu. Il s'agit d'être encore et toujours attentif à ce que les opérateurs soutenus par le Département mettent en œuvre les différentes orientations du Département pour favoriser l'accès de nos publics prioritaires à la culture. Seront notamment soutenus à nouveau la Filature, l'Opéra national du Rhin, les Dominicains de Haute-Alsace, l'Orchestre symphonique de Mulhouse, mais également le CRAC d'Altkirch. La préservation, la valorisation et la transmission du patrimoine et de la mémoire seront toujours soutenues par notre Département.

Nous avons également adopté et mis en place les veilleurs de châteaux avec succès. On va poursuivre également l'accueil des collégiens dans les sites de mémoire, avec un accent fort mis sur le Hartmannswillerkopf.

Vous le voyez, le Département a l'ambition d'une politique culturelle accessible – et j'y tiens – au plus grand nombre, avec une attention particulière pour les collégiens de notre département. Pour tout cela, je vous propose des crédits ainsi dédiés à la politique culture et patrimoine de notre Département de 7 147 450 €, dont 6 197 450 € au titre du fonctionnement et 950 000 € au titre de l'investissement, tout cela pour faire vivre – je le rappelle – la culture. Le patrimoine fait vivre notre département. Je rappelle également que les emplois qui représentent la culture sont des emplois non délocalisables. Merci, Mme la Présidente.

Mme la Présidente

Merci à vous, Mme GROFF. Est-ce qu'il y a des questions suite à cette présentation ? Donc on peut tout de suite passer à la délibération, avec notre rapporteur Raphaël SCHELLENBERGER.

Raphaël SCHELLENBERGER

POLITIQUE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la politique de la Culture et du Patrimoine, qui mobilisera 7 147 450 € au budget primitif 2018, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- inscrit au budget 2018 les crédits, en dépenses et recettes, nécessaires à la mise en œuvre des actions mentionnées dans le rapport, conformément à la récapitulation jointe dans les annexes 1 à 3,

- donne délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget,
- donne délégation à la Commission Permanente pour déroger au règlement financier concernant les modalités de versement des subventions départementales d'investissement 2018 et 2019 en faveur de l'Association de l'Ecomusée d'Alsace au moment de son octroi,
- autorise la prorogation, jusqu'au 31 décembre 2018, du délai de validité de l'aide départementale en faveur du Syndicat Mixte du Hohlandsbourg.

Mme la Présidente

Merci. Des votes contre ? Des abstentions ? Cela n'est pas le cas. Je vous remercie.

Nous pouvons passer à la huitième Commission, avec M. VOGT, son président, merci.

Pierre VOGT

Merci, Mme la Présidente. Pédagogue dans l'âme et marqué par une très riche vie professionnelle dans le domaine de l'éducation et de la jeunesse, je suis très heureux de vous présenter cette politique de l'éducation et de la jeunesse du Département. Particulièrement, je suis très heureux de présenter un budget ambitieux pour l'éducation, qui améliorera les conditions de vie dans nos établissements et qui favorisera naturellement la réussite éducative et scolaire.

Qualité de vie : on en a déjà beaucoup parlé aujourd'hui. Ce n'est pas seulement le bâti ; c'est aussi tout ce qui touche à l'ouverture de ces élèves, que ce soit la citoyenneté, la culture, le sport, l'informatique, etc. Cela me paraît très important.

Je n'irai pas plus loin pour le budget. Vous avez en résumé les principaux montants : 14 893 700 € en crédits de fonctionnement et 9 129 000 € en crédits d'investissement, avec des recettes à concurrence de 5,4 M€.

Vous trouverez les tableaux récapitulatifs de ces budgets dans le document. Ce qu'on pourrait dire globalement, c'est qu'au niveau du fonctionnement, la dotation reste à peu de chose près identique à celle de 2017. Par contre, au niveau du budget global, il y a une hausse de 7,8 %, qui concerne plus particulièrement l'augmentation des dépenses d'investissement, à hauteur de 1 342 400 €. Vous avez tous les détails aussi en ce qui concerne les investissements dans les collèges publics, les détails, les phasages des opérations, le type de restructuration (restructuration globale, partielle, lourde, petites opérations et maintenance), avec les quatre collèges prioritaires qu'on a déjà cités, donc je ne les citerai pas.

Le deuxième point, que l'on retrouve aussi dans le rapport, concerne les principales perspectives et enjeux de la politique éducation et jeunesse. On en a déjà parlé : la finalisation de la carte scolaire, principalement la carte scolaire mulhousienne, avec la redéfinition des cartes scolaires de l'agglomération des trois frontières de Saint-Louis et de Colmar. Il y a aussi, naturellement, la mise en œuvre du programme pluriannuel de modernisation immobilière des collèges – on en a parlé. Il y a la mise en œuvre du programme d'équipements numériques – on en a parlé : 10 M€ sur cinq ans, avec la fibre dans tous les collèges dès 2018. Nous avons aussi une validation d'un programme

pluriannuel d'externalisation pour certaines prestations, aujourd'hui assurées par les agents techniques des collègues. Nous avons aussi l'adoption d'un référentiel de niveau de services dans les collèges pour les activités d'entretien, de maintenance et de restructuration.

Je voudrais, avant de terminer ce point, simplement remercier l'ensemble des collaborateurs du service. Je crois que 2017 a été une année extrêmement chargée, avec l'ouverture de très nombreux chantiers. Il s'agit du service éducation, mais j'associerai naturellement la Direction de l'immobilier. Et je voudrais très chaleureusement, très sincèrement remercier ces collaborateurs qui n'ont pas chômé, qui se sont donnés corps et âme durant toute l'année. Il y en a certains qui sont présents dans cette salle. Je les remercie, parce qu'on a besoin de leurs compétences et de leur engagement. Bravo à eux.

S'il y a des questions, je suis prêt à répondre.

Mme la Présidente

Marie-France VALLAT.

Marie-France VALLAT

J'aimerais revenir simplement sur les prestations extérieures. Dans l'annexe au rapport, sont indiqués les avantages de l'externalisation. Si on peut comprendre certains avantages très facilement, j'aurais aimé qu'à côté de ces avantages, on puisse trouver également par exemple l'évaluation du coût du suivi des prestations extérieures, parce qu'on n'a pas chiffré ce coût de suivi. Si effectivement on veut de la qualité, il y aura lieu de suivre cette prestation extérieure, parce que dans le temps, je ne suis pas du tout convaincue que ce soit si efficace que cela. Quand on dit « l'augmentation de la qualité du service rendu » : peut-être ; pas forcément. En tout cas, ce service rendu mérite d'être évalué.

C'est une question d'approche générale de la question : on parle bien des restrictions médicales. Je crois que si on peut dire que toutes ne sont pas forcément justifiées, il y en a un certain nombre qui sont justifiées, liées à la pénibilité des tâches qui sont exécutées. Je pense qu'à côté de cela, on transfère sur des prestataires extérieurs cette même pénibilité. Ces prestataires extérieurs ne prendront peut-être pas autant de gants lorsqu'il s'agira de prendre en compte cette pénibilité, qui conduit à des restrictions médicales.

Je comprends qu'aujourd'hui l'objectif est de réduire les coûts, et ces coûts sont importants. Le service n'est pas forcément rendu aujourd'hui tel qu'il devrait être rendu en un certain nombre d'endroits. Mais le fait de l'externalisation n'est pas non plus une garantie du service rendu. En tout cas, j'aimerais qu'on veille, si cette externalisation se fait, puisqu'elle va se faire, que cette qualité soit réellement suivie. J'aurais aimé avoir, effectivement, le coût du suivi de la qualité de cette prestation.

Mme la Présidente

Ont demandé la parole : Raphaël SCHELLENBERGER et Pierre VOGT.

Raphaël SCHELLENBERGER

Merci, Mme la Présidente. Qu'on comprenne bien la logique : la logique, c'est de dire qu'on passe d'une obligation de moyens – c'est-à-dire qu'on met sur chaque établissement des moyens, et avec ces moyens on fait ce qu'on peut – à une obligation de résultat – à savoir qu'on demande au prestataire qui intervient pour notre compte un résultat. Et on se donne les moyens d'encadrer ce résultat, puisque tout l'encadrement en matière de suivi et d'ingénierie reste en régie. C'est bien cela la logique.

Pour une collectivité comme la nôtre, dont la majorité de la masse salariale est finalement répartie dans des antennes, quelles qu'elles soient (collèges ou autres), il n'est pas évident d'avoir un suivi RH si précis. Finalement, c'est un moyen aussi d'améliorer ce suivi-là, que de le confier à des prestataires. Cela me surprend, Marie-France. Présupposer que la pénibilité, les conditions de travail en général sont mieux prises en compte dans la collectivité qu'ailleurs, c'est juste faire une injure au respect de la loi. Je n'imagine pas que le Département du Haut-Rhin fasse appel à des prestataires qui ne respectent pas la loi. C'est juste l'obligation de la part d'un prestataire d'un marché public de répondre à la loi. D'ailleurs, c'est dans le marché public, et notre collectivité se donne les moyens, pour n'importe lequel de ces marchés publics, de s'assurer que la loi soit respectée.

Donc c'est cela qui est au cœur de cette proposition, de cette préoccupation : c'est d'aller vers un système où on met au cœur de nos choix, où on met au cœur de nos dépenses la question de la qualité du résultat final au service de nos collégiens.

Mme la Présidente

Marie-France VALLAT, Pierre VOGT et puis je conclurai.

Marie-France VALLAT

Simplement, j'ai demandé que soit évalué le coût de ce suivi de la qualité du service rendu. Cela n'a pas été fait. Donc je suis désolée : je pense que je peux demander cette information. Est indiqué le coût de l'absence du suivi de la gestion. Donc je pense que le suivi de la prestation et de la qualité de la prestation est une information que je peux demander.

Ensuite, effectivement, je faisais simplement remarquer que l'on admettait qu'il y avait de la pénibilité et que cette pénibilité a une conséquence. C'est cela que je faisais remarquer. Je suis désolée, mais il me semble quand même que, de manière générale, même si la loi existe, la pénibilité n'est pas forcément, dans le privé, prise en compte de la même façon. C'est mon opinion et j'ai le droit d'avoir cette opinion.

Mme la Présidente

Pierre VOGT.

Pierre VOGT

Marie-France pose des questions importantes, naturellement. Mais je crois que c'est un chantier que nous venons d'ouvrir. Nous n'avons pas encore tous les résultats, tous les éléments. Parce qu'il y a

aussi un travail qui est fait sur l'ensemble de nos personnels, pour savoir où on va, justement, pour discuter de pénibilité, etc. Toutes ces choses-là sont à l'étude. C'est comme tous les chantiers touchant à l'éducation : ce sont toujours des chantiers complexes, difficiles. On n'a pas la science exacte, on n'a pas la réponse tout de suite. Donc il faudra naturellement suivre cette expérimentation de très près. Et on trouvera des solutions. Mais il faut déjà que l'on ait suffisamment d'éléments pour savoir dans quelle direction on va aller.

Mme la Présidente

Absolument. J'ai très peu de chose à ajouter. Marie-France, une dernière prise de parole sur le sujet ?

Marie-France VALLAT

Tout à fait, pour pouvoir voter cette délibération, j'ai besoin qu'on me dise que cela sera pris en considération. C'est tout ce que je demande.

Mme la Présidente

Je voulais abonder dans le sens de ce que disait le président de la Commission, à savoir que nous sommes actuellement dans l'expérimentation et qu'au printemps 2018, la huitième Commission sera saisie et sera amenée à se prononcer et à prendre position. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Il faut que l'on présente la délibération. Ou l'a-t-on déjà présentée ? Je ne sais plus. On ne l'a pas présentée. Bernadette GROFF, pour présenter la délibération.

Bernadette GROFF

POLITIQUE DE L'EDUCATION ET DE LA JEUNESSE

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la politique de l'éducation et de la jeunesse, qui mobilisera 24 022 700 € au budget primitif 2018, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Inscrit au budget 2018 les crédits, en dépenses et recettes, nécessaires à la mise en œuvre des actions mentionnées dans le rapport, conformément à la récapitulation jointe en annexe 1 et annexe 2,
- Valide les opérations de travaux dans les collèges, retenues dans le cadre du budget 2018,
- Donne délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget.

Mme la Présidente

Merci à vous. Je soumetts la délibération aux voix. Qui est-ce qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ? Je vous remercie pour ce vote unanime.

Nous passons à la neuvième Commission. Je suis allée trop vite. Oui, il s'agit de la stratégie de réussite éducative.

Pierre VOGT

On a un petit point. Il résume un petit peu tout ce qu'on a déjà dit durant toute cet après-midi. Donc on va aller très vite. Mme FUNEL va le lancer. Vous pouvez peut-être lire en même temps que moi. Il est très court.

Créer les meilleures conditions de réussite pour chaque collégien – on l'a dit. Créer un cadre propice aux apprentissages pour les élèves et les enseignants. Enrichir l'environnement pédagogique des collèges et la mobilisation de nos différentes politiques – on l'a dit aussi – sportives, culturelles, sociales, environnementales et citoyennes. Ensuite, la construction du projet politique est un travail de refonte de la politique éducative. Vous la connaissez. On en parle depuis maintenant un an et demi, avec les orientations qui ont été fixées à la Commission de l'éducation et de la jeunesse du 28 mai 2016. Priorité fixée par la Présidente en faveur de la jeunesse et de la réussite éducative. Depuis dix-huit mois, on met « plus de 10 séances de travail ». Ce n'est presque rien, 10 séances de travail. Si on ajoute toutes les séances de travail, on pourrait multiplier par dix. Ce sont des choses officielles, mais il y a eu tellement de travaux à faire, soit dans nos collèges, soit entre nous, soit avec l'inspection académique qui a participé très fortement à ces travaux. Vous voyez : livre blanc, carte scolaire, numérique, gymnase, etc.

Ensuite, les six grandes orientations sont déclinées. Actualiser la carte scolaire – cela a été dit. Rénover les collèges (150 M€). Mettre le numérique au service des apprentissages (10 M€ sur cinq ans). Moderniser et optimiser la gestion des ressources. Qualité de l'entretien, maintenance et restauration, budget des collèges et logements de fonction, en sachant naturellement que toutes les personnes qui travaillent dans nos établissements sont des personnes qui ont un rôle important à jouer. Toutes les personnes : je dis, absolument toutes les personnes. On sera très sensibles à leur travail et à leur avenir. Coordonner les politiques pour enrichir l'environnement pédagogique des élèves – on l'a dit. Affirmer le partenariat avec l'Éducation nationale – on l'a dit aussi.

Vous avez le plan pluriannuel de modernisation immobilière des collèges, avec les travaux de maintenance, les restructurations globales, partielles et les maintenances lourdes. Vous avez chaque fois le nombre de collèges qui sont dans ces catégories-là. Par exemple, pour la restructuration globale, il y a 10 collèges. Pour la restructuration partielle, il y a 15 collèges. Pour les travaux de maintenance lourde, il y en a 21. Donc si vous comptez, cela fait 36 collèges, où on aura vraiment des travaux très importants à faire. Et puis tout le reste. Je veux dire aussi que tous les collèges seront concernés. On ne fait pas seulement les quatre collèges prioritaires, mais tous les collèges seront concernés par la maintenance, par l'informatique, par la fibre. Et on ne laissera personne au bord du chemin.

Mme la Présidente

Merci, M. le Président de Commission. Pas d'intervention ? Bernadette GROFF pour la délibération.

Bernadette GROFF

STRATÉGIE HAUT-RHINOISE DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport « stratégie haut-rhinoise de réussite éducative » », selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Approuve la stratégie haut-rhinoise de réussite éducative et ses six grandes orientations,
- Adopte le programme pluriannuel de modernisation immobilière des collèges figurant en annexe à la présente délibération, dont les moyens et les ajustements seront votés chaque année au budget primitif.

Mme la Présidente

Merci à vous. Votes contre ? Abstentions ? Je vous remercie.

Je passe la parole à Marc SCHITTLY pour la neuvième Commission.

Marc SCHITTLY

Chers collègues, trois pistes ont inspiré le budget sportif qui est proposé aujourd'hui et qui s'établit autour de 2,4 M€ : réduction des dépenses, réserver les acquis essentiels en les optimisant, ouvrir de nouvelles pistes pour 2018.

En 2018, un nouveau dispositif permettant de soutenir les collectivités locales ayant des projets d'investissement pour leurs installations sportives couvertes mises à disposition des collèges précisément est proposé avec une enveloppe financière de 500 000 €. Le renouvellement du partenariat avec M2A pour le développement du centre sportif régional pour une nouvelle période de trois ans (2018-2020) et le lancement d'appels à projets en direction des associations sur les thèmes du sport et du handicap et de la promotion du sport féminin sont les nouveaux enjeux de la politique sportive pour 2018.

En ce qui concerne l'évolution du budget, il est en baisse de 7 % : 29 % en investissement, mais ceci est lié à l'arrêt du guide des aides qui nécessitait des inscriptions de paiement en amont. En matière de fonctionnement, nous avons 30 000 € de moins. En même temps, nous avons un soutien accru en faveur des deux clubs phares haut-rhinois : les Scorpions et l'ASPTT volley Mulhouse.

Mme la Présidente

Merci pour votre présentation et votre esprit de synthèse, M. le Président. Est-ce qu'il y a des questions ? Cela n'est pas le cas. Je passe donc la parole à la rapporteure, Mme HELDERLÉ.

Émilie HELDERLÉ**POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la politique en faveur du sport, qui mobilisera 2 433 039 € au budget primitif 2018, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- inscrit au budget 2018 les crédits qui vous ont été proposés dans les différentes rubriques d'intervention en matière sportive prévues dans le rapport,
- autorise les inscriptions budgétaires telles qu'elles apparaissent dans le tableau en annexe 1 de la présente délibération :
 - Autorisations de Programme nouvelles : 1 035 000 €
 - Crédits de paiement sur la section d'investissement : 636 539 €
 - Autorisations d'engagement : 1 050 000 €
 - Crédits de paiement sur la section de fonctionnement : 1 796 500 €
- adopte le nouveau dispositif de soutien en faveur de la construction ou la rénovation des gymnases mis à disposition des collèges dont les modalités d'intervention sont détaillées dans l'annexe 2 jointe à la présente délibération, et donne délégation à la Commission permanente pour le suivi et les modifications de ce dispositif,
- donne délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget,
- prend acte du compte rendu de l'Assemblée Générale du Conseil Départemental des Sports du 26 octobre 2017 portant sur l'activité de l'année 2016, déposé sur le bureau de l'Assemblée.

Mme la Présidente

Merci à vous. Des votes contre ? Des abstentions ? Cela n'est pas le cas. Le rapport est approuvé.

Nous passons à la dixième Commission. Fatima JENN.

Fatima JENN

Merci.

Plus de 69 000 ménages dans le Haut-Rhin, soit plus de 24 000 sur M2A et plus de 44 000 sur le reste du département, sont en situation de vulnérabilité énergétique. Les zones géographiques les plus touchées sont la vallée de Saint-Amarin, la vallée de Munster, le Val d'Argent (avec plus de 27 %), Ribeauvillé (avec plus de 28 %) et la vallée de Kaysersberg (avec plus de 30 %). Ces chiffres sont

confirmés par l'état du parc bâti haut-rhinois : 74 % des logements n'atteignent pas la classe énergétique D et peuvent être classés comme énergivores ; 38 % des logements sont considérés comme des passoires thermiques. Sur 7 660 copropriétés recensées, 34 % représentent des fragilités, notamment au niveau du bâti, soit plus de 27 700 logements, situés essentiellement dans les communes de Mulhouse, Colmar et Saint-Louis. Cette précarité dans le Haut-Rhin touche 55 % des propriétaires occupants, dont 45 % ont plus de 60 ans, 65 % vivent en milieu périurbain et 35 % en zone rurale.

Face à l'ampleur du phénomène, le Département a inscrit la lutte contre la précarité énergétique comme sa priorité dans sa nouvelle politique de l'habitat, qui prend en compte les enjeux sociaux, économiques et écologiques. Cette nouvelle politique, hors délégation, se traduit notamment par un soutien à la réhabilitation des logements sociaux par la reconduction de la convention multipartite avec la Caisse des dépôts, l'Eurométropole et l'AREAL sur la période 2017-2020. Une nouvelle politique d'intervention précarité énergétique des logements privés dans le cadre des programmes « habiter mieux » de l'ANAH sur 2018-2022. Ainsi, le Département va intervenir en complément des aides de l'ANAH comme suit : 500 € pour les propriétaires occupants modestes et très modestes, avec un gain énergétique minimum de 25 % ; 750 € pour les propriétaires bailleurs par logement vacant conventionné avec travaux, avec un gain énergétique minimum de 35 % et atteinte de l'étiquette énergétique D après travaux ; 750 € pour les propriétaires bailleurs par logement occupé conventionné avec travaux, avec un gain énergétique minimum de 35 % et l'atteinte de l'étiquette énergétique D après travaux. Cette politique sur le parc privé a été construite bien sûr avec l'ANAH, avec qui une excellente collaboration a été mise en place pour optimiser les soutiens aux publics les plus modestes. La mise en place d'un PIG partenarial avec les EPCI volontaires sur 2018-2022, pour assurer le maintien d'une assistance et d'une ingénierie en faveur des ménages aux ressources modestes et développer les dynamiques collectives et de mutualiser les moyens pour améliorer les conditions des ménages qui souffrent de la précarité énergétique.

Nous souhaitons, au titre de la solidarité territoriale, coordonner, faciliter le repérage des personnes en difficulté, et renforcer les accompagnements sur le territoire départemental. Cette démarche engagée par l'ANAH permettra de mettre en place un programme partenarial avec les EPCI qui le souhaitent. Une première rencontre organisée le 12 octobre dernier avec les intercommunalités a confirmé l'intérêt de ce dispositif, qui permettra une intervention d'accompagnement équitable sur le territoire. Nous avons également engagé une réflexion pour lancer un nouveau POPAC, davantage de concertations et de mises en œuvre partenariales, d'où nos actions nous permettront de mieux travailler ensemble et d'optimiser nos interventions.

Le budget consacré à la politique de l'habitat en 2018 s'élève : en dépenses, à 5 556 910 €, représentant 578 500 € au titre du fonctionnement et 4 978 410 € au titre de l'investissement, dont 3 700 000 € sur crédits délégués et 1 278 410 € sur fonds propres ; en recettes, en lien notamment avec la délégation des aides à la pierre, à 2 862 500 €, dont 2 750 000 € en investissement et 1 012 500 € en fonctionnement. Une convention de clôture de fin de la délégation, que l'on regrette, quand même, des aides à la pierre, interviendra début 2018.

Mme la Présidente

Merci, Mme la Présidente. J'ai une demande de parole de Vincent HAGENBACH.

Vincent HAGENBACH

Merci, Mme la Présidente. Je voudrais juste signifier, en présence de Pierre BIHL, président l'ADIL, que nous avons signé avec M. le Préfet, au titre de M2A – mais c'est une information qui est quand même intéressante –, la nouvelle charte de l'ANAH, qui met notamment en route le nouveau PIG 2018-2022 et qu'un demandeur d'aide de l'ANAH peut aujourd'hui bénéficier jusqu'à 60 % avec un plafonnement à 12 000 € pour une aide concernant des aménagements. Donc ce n'est quand même pas négligeable. Je crois que si l'ensemble des collectivités, l'intercommunalité – en ce qui nous concerne M2A, qui est délégataire de l'aide à la pierre –, le Département et l'ANAH interviennent et travaillent en collaboration, je crois que cela peut donner des choses très intéressantes pour les gens les plus modestes. A fortiori, aujourd'hui, l'ANAH s'engage à répondre en six jours et en parallèle à ce que les versements des sommes soient attribués très rapidement aux demandeurs.

Mme la Présidente

Merci, M. HAGENBACH, pour ces précisions. Mme JENN.

Fatima JENN

Je profite des paroles de Vincent pour dire qu'on regrette vraiment la délégation de la pierre qu'on a rendue, parce qu'à M2A, ils peuvent encore, mais pas nous, malheureusement.

Mme la Présidente

M. SCHELLENBERGER.

Raphaël SCHELLENBERGER

Il faut quand même faire attention à ce qu'on raconte, et ne pas raconter n'importe quoi concernant l'aide à la pierre. Si M2A peut, c'est parce que le Département n'exerce pas la délégation de l'aide à la pierre sur M2A. Ce qui a été demandé par M2A, d'accord. Mais il ne faut pas nous dire qu'alors que M2A peut, le Département ne peut pas. Il y a eu un choix volontaire de la part du Département. Je pense que notre Assemblée, sous la présidence d'Éric STRAUMANN, assume de ne plus s'occuper d'une dépense qui nous coûtait plus que ce qu'elle n'était compensée par l'État. Que l'État se débrouille s'il veut nous obliger à faire des dépenses qu'il ne nous compense pas. C'est cela. Il faut le rappeler et le redire. C'était encore une fois une dépense non compensée par l'État.

Mme la Présidente

Et nous sommes toujours présents, Mme JENN, dans le domaine du logement – et vous le savez bien. Et nous nous concentrons sur la précarité énergétique, qui est dans nos compétences de la solidarité, et qui est très attendue et très appréciée. M. STRAUMANN.

Éric STRAUMANN

Je ne peux pas laisser dire cela. Effectivement, on a rendu la compétence tout simplement parce que l'État nous avait délégué cette compétence avec des moyens, et une fois qu'il nous avait délégué la compétence, ils ont arrêté de nous donner les moyens. C'est de notre faute, lorsqu'à ce moment-là les dotations baissent et les actions en faveur du logement baissent. C'est la faute du Département, alors qu'on servait uniquement de boîte aux lettres. Il faut que chaque collectivité, à son échelon, soit compétente et règle les questions qui relèvent de sa compétence.

Mme la Présidente

Merci. C'est un débat que nous avons déjà eu. Il y a une position et une décision qui ont été prises. On peut, chers collègues, ne pas revenir tous les six mois sur une décision qui a été prise. Vincent HAGENBACH, et ensuite on présente la délibération.

Vincent HAGENBACH

Mon intervention n'avait rien de polémique du tout. C'était au contraire, simplement, pour dire que, concernant les boîtes d'enregistrement, quelles qu'elles soient, une possibilité est donnée aujourd'hui aux habitants les plus modestes. Cela s'arrête là.

Mme la Présidente

Merci. Mme BOHN, pour la délibération.

Patricia BOHN**POLITIQUE DE LA SOLIDARITE**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la politique de la solidarité, qui mobilisera des dépenses à hauteur de 381 411 644 € et génèrera des recettes à hauteur de 109 368 372 € au budget primitif 2018, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE

- adopte les orientations du rapport budgétaire 2018 relatif à la Direction de la Solidarité joint en annexe,
- inscrit au budget 2018 de la Solidarité des crédits de paiement à hauteur de 381 411 644 € dont :

En fonctionnement : un montant global de 380 086 648 €, réparti comme suit :

- ✓ 2 576 616 € pour la politique de prévention sociale et médico-sociale,
- ✓ 85 991 607 € pour la politique de protection de l'enfance,
- ✓ 109 293 587 € au titre de la politique d'insertion,
- ✓ 78 249 227 € pour les actions en direction des personnes âgées,
- ✓ 103 642 571 € pour les actions en direction des personnes en situation de handicap,
- ✓ 333 040 € au titre des frais communs de la Solidarité.

En investissement : un montant global de 1 324 996 €, réparti comme suit :

- ✓ 9 180 € de crédits de paiement et 9 180 € d'autorisations de programme pour la politique Prévention sociale et médico-sociale,
 - ✓ 1 315 816 € de crédits de paiement pour la politique personnes âgées.
- inscrit des recettes de fonctionnement à hauteur de 109 368 372 €, dont :
 - ✓ 734 734 € pour la politique prévention sociale et médico-sociale et la protection de l'enfance,
 - ✓ 53 354 745 € pour la politique d'insertion,
 - ✓ 37 479 742 € pour la politique d'aide aux personnes âgées,
 - ✓ 17 799 151 € pour la politique en direction des personnes en situation de handicap.
 - habilite et autorise la Présidente du Conseil départemental à prendre toutes les décisions relatives aux équipements et aides techniques individuelles favorisant le soutien à domicile prévus à l'article L 233-1 du code de l'action sociale et des familles, éligibles aux concours de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, conformément aux orientations et prescriptions prises en la matière par la Conférence des financeurs,
 - donne délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget 2018 de la Solidarité.

Mme la Présidente

Merci à vous. Qui est-ce qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Je passe la parole à Mme Josiane MEHLEN-VETTER pour une communication sur la politique RSA.

Josiane MEHLEN-VETTER

Merci, Mme la Présidente. Chers collègues, si vous êtes encore un peu prêts à entendre parler du RSA, qui a quand même été déjà évoqué de nombreuses fois aujourd'hui, je vous propose de vous donner quelques éléments de détail. Cela fait longtemps que nous n'avons pas fait de synthèse sur l'évolution de notre politique RSA. C'était l'occasion aujourd'hui de faire un petit point. Je propose donc qu'on travaille un peu sur quelques diapositives.

Vous l'avez vu, dans le résumé du document qui vous a été transmis, que c'est une politique qui repose sur plusieurs composantes, que c'est complexe – mais cela, vous le saviez déjà. Qu'on doit à la fois jongler entre le nombre de foyers, les partenaires, institutionnels, associatifs. Qu'il y a les réalités locales, le système de gestion lourd, etc. Ce sont des éléments que vous maîtrisez.

Or l'objet de la présentation qui vous est faite aujourd'hui est plutôt de faire un tour d'horizon des actions qui ont été entreprises par notre Assemblée dans le cadre de cette politique et qui portent leurs fruits. Je crois que cela est essentiel. Ces actions s'articulent autour de deux axes, c'est-à-dire le maintien des leviers traditionnels et l'activation de leviers innovants.

Si on reprend un peu le contexte – on va revenir en arrière –, aujourd'hui, le RSA touche 17 378 foyers, ce qui représente à peu près 33 000 personnes, pour une dépense d'allocation estimée à près de 92 M€. Je vous rappelle qu'en 2016, c'était 94 M€, et qu'en 2015, c'était 96 M€. Donc on a encore diminué de 2,6 % en un an. Après une augmentation entre 2011 et 2015 de 27 % du nombre de foyers d'allocataires, notre Département enregistre aujourd'hui une baisse de 14 % du nombre de foyers. Je pense que c'est essentiellement lié – vous le verrez tout à l'heure – au contrôle à l'entrée du processus. En ayant une augmentation du nombre d'allocataires, nous avons à l'époque une augmentation du coût. C'était une dépense qui avait augmenté de 37,6 %. Aujourd'hui, elle connaît une diminution très nette de 4,4 % au global, ne serait-ce que sur les deux dernières années. Comparativement – vous l'avez entendu tout à l'heure – aux données nationales, cela nous a vraiment permis de diminuer notre dépense d'allocation RSA de 1,8 %, alors que tous les autres départements connaissent une hausse de 3,8 % – alors que nous, on est sur une baisse de 1,8 %. Donc vous voyez que le delta est quand même assez impressionnant.

Comme je l'ai dit en introduction, notre politique s'articule autour de deux types de leviers : les leviers classiques et les leviers innovants. Un petit retour sur les leviers classiques. Vous avez bien entendu l'accompagnement des bénéficiaires du RSA par les travailleurs sociaux et les structures d'insertion, que nous finançons. Il faut savoir qu'il y a quand même 61 structures d'insertion sur notre territoire. Cela représente 5 M€ de dépenses pour 81 actions. Ces partenaires nous permettent quand même – et il ne faut pas le négliger – de couvrir l'ensemble de notre territoire haut-rhinois et de tenir compte des réalités locales. Ce sont des partenaires associatifs, mais il ne faut pas oublier que nous avons encore des partenariats très forts avec Pôle emploi, la Maison de l'emploi et de la formation, la DIRECCTE, etc. Une fois de plus, on voit qu'il y a là une articulation avec tous les leviers possibles et imaginables. Cela aussi est quelque chose qu'il faut relever. Je vous rappelle quand même que l'objectif qui est le nôtre est toujours et encore le retour à l'emploi. Ce n'est pas de trouver des bénéficiaires qui font du bénévolat, etc. L'objectif, c'est le retour à l'emploi.

Aujourd'hui, on a quand même 2 489 personnes allocataires qui sont sorties du dispositif par le biais de formations qualifiantes. Nous, on ne sort les personnes du dispositif que quand on n'a pas payé le RSA pendant au moins quatre mois. Ce n'est pas : on sort, on revient. C'est vraiment quand la situation commence à être durable. Là aussi, nous sommes sur quelque chose de très fort.

En 2018, bien entendu, nous renforcerons nos politiques et, entre autres, nous avons prévu un audit sur la politique d'insertion, notamment le volet accompagnement socio-professionnel et professionnel, et les contrats aidés, afin de l'évaluer et de la réinterroger de façon à garantir la meilleure efficacité. Cet accompagnement existe. On l'amplifie, on le renforce et on l'évalue. C'est l'objectif à venir. Pour le recours aux emplois aidés, puisque nous cofinçons quand même des contrats, des CUI, à hauteur de 3,7 M€, il y a eu un changement de tendance au niveau de l'État. C'est vrai que le CUI n'est pas ce qui permet toujours de porter, d'amener à l'emploi. Néanmoins, dans l'attente du retour de l'audit, nous allons proposer quand même le maintien de l'engagement du Département à destination des chantiers d'insertion, et nous allons notamment proposer 380 CUI cofinancés par la collectivité, alors que nous en étions autour de 600 jusqu'à présent – mais des CUI orientés vraiment vers nos champs de compétences, entre autres les personnes âgées, les personnes handicapées, les urgences sociales, etc. Cela vous le connaissiez. Je ne vais pas trop m'étaler là-dessus.

Ce qui est innovant et qui demande un peu plus d'explications, ce sont les trois leviers que vous avez sur votre diapositive, dans le haut : la politique du juste droit, le dispositif RSA et bénévolat dont on parle si souvent, et le soutien au monde de l'entreprise dont je pense qu'on ne parle pas assez.

À partir de là, si on regarde le dispositif RSA et bénévolat, par exemple, il a été mis en œuvre au début de cette année. C'est-à-dire que jusqu'à présent, on a travaillé à sa construction. On l'a mis en œuvre en 2017 et je crois qu'il est important de rappeler à ce moment-là de notre discussion que c'est quand même un dispositif qui a été travaillé en partenariat avec plus de 300 personnes, dont des dizaines d'allocataires – parce que cela n'est quand même pas négligeable –, des responsables associatifs, des professionnels de l'insertion, des élus. On a essayé de mettre autour de la table – vous vous souvenez bien de cette action – autant que possible toutes les personnes concernées par le RSA. Ce n'était pas un exercice des plus faciles, mais c'était certainement l'un des plus riches qu'un élu puisse vivre. Je crois qu'on a vraiment eu cette collaboration. On parle souvent de participation, de travail participatif. Là on était en plein dedans. C'est vraiment une réflexion qui s'est voulue résolument collective et qui a permis la construction d'un dispositif sur mesure, simple. Là aussi il faut rester sur ce schéma-là. Vous vous souvenez qu'on avait dit à un moment donné qu'il faut que ce soit un peu comme le Bon coin : il ne faut pas que ce soit institutionnalisé très fortement ; il faut vraiment que ce soit quelque chose de simple à mettre en œuvre par les partenaires et qui prendrait en compte la situation de chaque allocataire. Ce n'est ni plus ni moins aujourd'hui qu'un levier complémentaire d'insertion qu'on offre, et qui s'appuie sur des supports qui devraient faciliter l'appropriation par tous. Vous avez tous entendu parler du site web qui a été créé, vraiment dans le schéma du Bon coin, qui permet de se renseigner (on y trouve tous les documents qui ont été créés), qui permet de trouver des offres, des outils, d'avoir accès à l'ensemble – ce n'est quand même pas rien – des adresses des structures associatives du Haut-Rhin. Un allocataire peut aller chercher ce qu'il y a comme association près de chez lui et peut trouver des partenaires pour des actions de bénévolat. Cela permet aussi aux partenaires que nous avons de proposer des offres de mission de bénévolat.

L'autre support novateur, c'est le nouveau modèle de contrat d'engagement réciproque, le fameux CER, concerté là aussi et construit avec les professionnels de terrain et les allocataires. Quand un allocataire vient, face à son référent, on traite avec lui ce contrat, on essaie de voir ce qui l'intéresse. C'est encore une fois du cas par cas. À travers cette démarche innovante, si vous voulez, le Conseil départemental a vraiment souhaité valoriser l'activité, le fameux A de RSA, rompre l'isolement. Là aussi, je crois que c'est hyper important. Je n'oublierai jamais deux ou trois situations spécifiques, quand nous avons nos réunions, où on a eu des allocataires qui, au début, étaient très sceptiques et qui, à la fin de la réunion, sont venus nous voir en disant : « J'ai compris où vous vouliez nous

emmener. J'ai compris, je suis d'accord. » Moi j'ai dernièrement vu quelqu'un qui m'a dit : « Finalement, pour moi, le RSA, c'était la révélation. » Je veux dire que, là aussi, on a quand même mis cet aspect humain en permanence en avant, parce que c'est essentiel pour la dignité humaine. Je crois que là, il fallait casser les préjugés, il fallait favoriser le retour à l'emploi. Mais pour pouvoir avancer, il faut savoir avoir confiance en soi et se prendre en main.

Si vous voulez, aujourd'hui, les résultats de ce RSA sont quand même très prometteurs. Vous le voyez : on a aujourd'hui, en à peine cinq mois, depuis cet été, grosso modo, 780 missions riches, diversifiées, qui ont été déposées sur le site internet benevolat.haut-rhin.fr. Ces offres couvrent tous les domaines : promenade, lecture aux personnes âgées, accompagnement de pédibus, aide à l'animation dans une ludothèque, signaleur de course VTT, veilleur de digue. On est bien d'accord. Là encore, nous, on a quand même quelqu'un qui vérifie ces offres pour que ce ne soit pas du travail déguisé. On a toujours vérifié cette carte-là. Il ne s'agit pas de faire du travail déguisé, mais bien d'offrir la possibilité aux allocataires de revenir dans la vie sociale active. Il y a déjà eu 500 contrats d'engagement réciproque signés, ce qui démontre quand même encore une fois une forte adhésion des allocataires. Et puis j'ajouterai que les allocataires étaient souvent déjà engagés dans la vie associative. Quand même, une grande part d'allocataires était déjà engagée. C'est important aussi. Cet engagement, je le rappelle, est librement consenti, personnalisé et, vraiment, individualisé. Les effets sont nombreux et positifs, et les actions de bénévolat ont déjà conduit aussi au retour à l'emploi. Là encore, c'est très important.

En 2018, concernant les perspectives, nous envisageons des actions complémentaires, qui doivent venir renforcer notre dispositif, en particulier les groupes de pairs, l'entraide entre allocataires, pour vraiment valoriser les expériences des uns et des autres. Nous mettrons également en place un outil non négligeable, qui est le fameux carnet du bénévole, qui va permettre de valoriser cet engagement et de favoriser l'accès à la formation qualifiante.

L'autre levier innovant – dont on a parlé en long, en large et en travers – est cette fameuse politique du juste droit, cette fameuse politique du contrôle, qui allie à la fois une gestion rigoureuse du denier public qui nous est imposée, et une amélioration de la prise en charge de la personne. Ce sont ces fameux contrôles à l'entrée du dispositif. Vraiment, j'insiste : c'est à mon avis le meilleur des leviers que nous ayons. Parce que nous faisons ce contrôle sur les plateformes avec la CAF, avec Pôle emploi. Une personne qui arrive voit son temps d'attente écourté. Je sais que sur la plateforme mulhousienne, en quinze jours, les personnes sont entrées dans le dispositif. Celui qui a vraiment besoin d'aide, il l'a rapidement. En même temps, les personnes sont prises en charge et par Pôle emploi, et par la CAF, pour que les documents aillent rapidement, pour que la mise en place de la recherche d'emploi se fasse immédiatement. Pour les 4 M€ dont on parle toujours et que nous avons économisés, rien que cette entrée-là représente 1,6 M€ d'économie, puisque celui qui n'a pas droit au RSA ne peut pas entrer dans le système. Donc nous n'avons pas de dépense indue. Il y a aussi, bien entendu, les contrôles, vous le voyez, tout au long du parcours d'insertion, où nous vérifions si les gens font bien leur travail, recherchent l'emploi, le logement, et si ces personnes-là aussi font tout ce qui faut, et entre autres se présentent aux rendez-vous. Il y a le respect des conditions administratives, les ressources, la situation familiale. Enfin, au dernier point des contrôles, il y a ce qui est fait par les agents de la CAF, à savoir le contrôle à domicile.

On passe à la diapositive suivante. Vous le voyez : presque 8 M€ générés en deux ans, malgré les augmentations qui nous sont imposées au niveau du RSA, et une plus-value certaine pour les allocataires. C'est effectivement ce qui nous anime.

Enfin, on arrive au dernier point, qui est l'emploi. Là aussi, ce sont des choses qui, parfois, ne sont pas assez dites, mais qui sont très importantes. Nous avons beaucoup travaillé sur le recrutement chez Peugeot. Nous avons quand même réussi à obtenir 50 embauches, ce qui est quand même très important. Nous avons également, dans les perspectives à venir, des actions pour travailler avec le monde économique via l'ADIRA, construire des offres de service avec les entreprises, travailler sur la mobilité – qui est un frein énorme – en mettant en place du covoiturage ou autre idée qui peut encore nous venir, faire un rapprochement précis de l'offre et de la demande, et bien entendu favoriser l'insertion des jeunes avec la promotion du service civique et même l'accès à l'apprentissage des MNA.

Je pense que vous avez déjà entendu la conclusion tout au long de cet après-midi. C'est vraiment un sujet passionnant. On a des avancées qualitatives et quantitatives. 2018 devrait être une année où nous aurons encore des choses à faire pour avancer et pour permettre d'améliorer notre système et notre politique de RSA. Merci beaucoup.

Mme la Présidente

Merci, Mme la deuxième Vice-présidente, pour ces informations. C'est vrai que nous sommes souvent sollicités sur les résultats de ces actions que nous menons. Merci à Éric STRAUMANN pour le courage qu'il a eu pour les initier, concernant le RSA bénévolat. Grâce à l'exposé que vous venez de faire, on se rend compte que le résultat est positif et que ces actions méritent d'être poursuivies. Je suis d'ailleurs souvent sollicitée par des collègues présidents d'autres Départements, qui sont intéressés par ce que nous avons mis en place. Chers collègues, s'il n'y a pas de prise de parole, il nous est simplement demandé de donner acte de cette communication. Est-on d'accord ? Je vous remercie.

Sur la politique de l'habitat, on avait présenté la délibération. Sur la politique de la solidarité, on avait voté la délibération à l'occasion de la quatrième Commission.

POLITIQUE DE L'HABITAT

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la politique de l'habitat, qui mobilisera des dépenses à hauteur de 5 556 910 € et générera des recettes à hauteur de 2 862 500 € au budget primitif 2018, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

❖ inscrit, au titre du Budget Primitif 2018 pour la politique de l'habitat, selon les modalités énoncées en annexe 1 de la présente délibération :

- En dépenses :

- en fonctionnement, une autorisation d'engagement de 310 000 € et un crédit de paiement de 578 500 €,
- en investissement, une autorisation de programme de 650 000 € et un crédit de paiement de 4 978 410 €,

- En recettes :
 - en fonctionnement, une recette de 112 500 €,
 - en investissement, une recette de 2 750 000 €.

Nous pouvons donc passer à la onzième Commission. La parole est à son président, M. Daniel ADRIAN.

Daniel ADRIAN

Merci, Mme la Présidente. Je vais faire court, mais j'ai néanmoins quelques points à dire, même si le temps passe. J'ai même une petite suggestion pour le prochain Budget, qu'on votera en 2018 : après la première Commission, nous pourrions peut-être prendre l'ordre inverse, non ascendant, mais descendant. Cela permettrait un peu de changer. Vous voyez qu'il y a déjà un peu d'humour. Je vois les traits qui se tirent et les visages qui s'égaient. C'est bien.

Mme la Présidente

Donc il faut être court et motivant dans ta présentation.

Daniel ADRIAN

Je vais être très court. Motivant, je vais essayer de l'être.

La coopération transfrontalière et le bilinguisme font partie, Mme la Présidente, vous le dites souvent, des axes forts de la politique de notre Département. La promotion du bilinguisme est l'action la plus onéreuse de notre Commission, mais ô combien importante. Nous sommes conscients des réussites et des difficultés – je le dis avec beaucoup de profondeur. Nous discutons et agissons sur cette grande thématique avec clairvoyance et sincérité. Ce n'est vraiment pas évident. Les membres de la Commission qui sont souvent présents peuvent s'en rendre compte. En plus de l'Éducation nationale, puisque nous apportons des sous à l'Éducation nationale, pour le bilinguisme, nous soutenons aussi de grandes associations comme Eltern et la Fédération Alsace bilingue. Rapidement, les autres actions transfrontalières affirment et correspondent à notre présence sur le bassin du Rhin supérieur. Le travail, les échanges, les partenariats avec nos voisins n'ont jamais eu autant d'importance qu'aujourd'hui.

Il en découle des sujets dont les plus importants sont – je les cite rapidement – : l'aménagement du territoire départemental et trinational à travers les infrastructures et les investissements des entreprises étrangères, mais aussi les investissements des entreprises alsaciennes qui vont à l'étranger. Notre action, notre combat pour l'apprentissage de la langue de nos voisins en découlent. Un autre axe : un vrai travail de partenariat avec le Département du Bas-Rhin – je tiens à le dire, d'une manière claire – et de partenariat avec la Région du Grand Est. Nous rencontrons nos collègues à toutes ces instances et nous essayons de parler d'une seule voix française, ce qui oblige parfois de se mettre d'accord.

Notre partenariat va au-delà de notre territoire de la RMT (région métropolitaine), dont nous avons d'ailleurs arrêté la ligne de la stratégie du développement 2020-2030 l'autre jour à Fribourg. Ce n'était pas rien. Nous avons, le Haut-Rhin, une place importante dans cette ligne. Mais je vous rappelle aussi la poursuite de notre action européenne. Premièrement, à travers le Bureau Alsace d'hier, qui va devenir le Bureau Grand Est demain, où nous aurons notre place et où nous apportons aussi notre soutien. Mais nous avons aussi une action européenne pour la Pologne, un partenaire de longue date. Nous avons une action autour du GéoPortail GeoRhena que nous portons à travers des projets INTERREG V. Cette présence européenne n'est pas rien. Nous avons aussi quelques petites actions internationales plus lointaines. Elles sont surtout historiques. C'est l'action au Mali et au Burkina-Faso.

Je rappelle les instances où nous siégeons : le Conseil rhénan, la Conférence du Rhin supérieur, les Infobest – les deux que nous avons sur notre territoire, qui sont vraiment des organismes de pointe au service des travailleurs frontaliers, il faut le dire et le souligner –, la RegioTriRhena que je préside depuis peu de temps, l'ETB, l'IBA. L'ETB et l'IBA, c'est vraiment pour profiter de la dynamique de Bâle. C'est important d'en profiter. Mme la Présidente nous disait avant-hier à Saint-Louis qu'il y a là une petite pépite. Je regarde Pascale et Max, à côté de moi. Il y a là une petite pépite importante, de laquelle nous devons absolument profiter.

Pour terminer, je me permets de changer de langue. Cela nous permet de nous réveiller aussi. Je me permets simplement de rappeler notre implication dans l'OLCA. [En alsacien :] *Notre implication à travers un partenariat dans l'OLCA, c'est important. On doit mettre en avant notre langue alsacienne. C'est encore loin d'être gagné. Mais on doit y croire. Merci pour l'écoute. Joyeux Noël.*

Intervention d'un élu hors micro.

Cela, c'est pour plus tard.

Rémy WITH

Merci Daniel pour cette conclusion en dialecte. On ne va pas la traduire, l'heure avance. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Je n'en vois pas. Je vais donc immédiatement passer la parole à la rapporteure, Mme Pascale SCHMIDIGER.

Pascale SCHMIDIGER

POLITIQUE DE L'ACTION TRANSFRONTALIERE, EUROPEENNE, INTERNATIONALE ET DE LA PROMOTION DU BILINGUISME

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la politique de l'action transfrontalière, européenne, internationale et de la promotion du bilinguisme, qui mobilisera des dépenses à hauteur de 2 055 975 € et générera des recettes à hauteur de 146 955 € au budget primitif 2018, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- ❖ inscrit, au titre du Budget Primitif 2018 pour la politique de l'action transfrontalière, européenne et internationale, selon les modalités énoncées en annexe 1 de la présente délibération :

- En dépenses :
 - en fonctionnement, une autorisation d'engagement de 269 500 € et un crédit de paiement de 313 975 €,
 - En recettes :
 - en fonctionnement, une autorisation d'engagement de 75 792 € et une recette de 146 955 €,
- ❖ inscrit, au titre du Budget Primitif 2018 pour la politique en faveur de la promotion du bilinguisme, selon les modalités énoncées en annexe 2 de la présente délibération :
- En dépenses :
 - en fonctionnement, une autorisation d'engagement de 3 799 500 € et un crédit de paiement de 1 727 000 €,
 - en investissement, une autorisation de programme de 15 000 € et un crédit de paiement de 15 000 €.

Mme la Présidente

Merci, Pascale SCHMIDIGER. Plus de question ? Plus d'intervention ? On ne va pas aller plus loin dans les débats. Je mets au vote. Qui est contre ? Abstentions ? Adoptée. Merci.

Nous passons à la toute dernière Commission. Pierre BIHL, merci de ta patience.

Pierre BIHL

Merci, Mme la Présidente. Deux rapports sont présentés par la douzième Commission. Je voudrais remercier à mon tour toutes les personnes qui sont restées jusqu'à la fin de la séance.

Le premier rapport concerne les moyens mis à disposition des directions fonctionnelles de l'administration générale. Cela concerne la direction des systèmes d'information, la direction des appuis juridique et documentaire, la direction générale des services, le Cabinet et la direction de la communication.

Quelques mots sur l'un ou l'autre service, notamment sur la direction des systèmes d'information, qui a un budget qui est conséquent, qui s'élève à 2,9 M€ en investissement et 3,734 M€ en fonctionnement. Il est en légère progression suite à notre décision – cela a été évoqué à plusieurs reprises cet après-midi – de raccorder l'ensemble des collèges haut-rhinois à la fibre optique et de réaliser également le câblage informatique de toutes les salles qui ne sont à ce jour pas encore

équipées. Je crois que c'est une vraie demande de la part de nos collègues. Les autres services maîtrisent bien leurs dépenses de fonctionnement, donc il n'y a pas de dérapage à ce niveau-là.

Il y a un montant plus important qui est consacré à un certain nombre de conduites d'études – je l'ai évoqué dans mes propos liminaires – qui concernent notamment : la direction des routes, avec le projet « Routes 2025 » – on a une première réunion de démarrage, et il y en aura d'autres au courant de l'année prochaine – ; la direction de l'éducation, de la culture et des sports, pour la conduite d'une étude de modernisation des archives départementales ; la direction des systèmes d'information pour l'accompagnement de son projet de réorganisation ; la direction de la solidarité pour cette étude d'accompagnement de son actuel travail de réorganisation.

Voilà ce que je voulais dire pour présenter ce rapport. Globalement, les moyens mis à disposition de ces services s'élèvent donc à 10 681 738 €. Je propose à Fabienne ORLANDI, de nous lire la délibération.

Mme la Présidente

Mme ORLANDI.

Fabienne ORLANDI

MOYENS DES DIRECTIONS FONCTIONNELLES DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE (HORS RESSOURCES HUMAINES, FINANCES, VALORISATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER ET DE LA LOGISTIQUE)

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve les budgets des Directions fonctionnelles de l'administration départementale, selon les modalités énoncées en annexe A et détaillées en annexe I de la présente délibération.

ANNEXE A

- Vote l'inscription des autorisations de programmes nouvelles et complémentaires et des crédits de paiement affectés aux dépenses et recettes suivantes :

	AP	CP I	CP F	TOTAL CP 2018
direction des systèmes d'information	2 883 269 €	2 909 269 €	3 734 442 €	6 643 711 €
direction d'appuis juridique et documentaire			522 100 €	522 100 €
direction générale des services		105 000 €	552 227 €	657 227 €
cabinet			2 135 700 €	2 135 700 €
direction de la communication	5 000 €	5 000 €	718 000 €	723 000 €
TOTAL DEPENSES	2 883 269 €	3 019 269 €	7 662 469 €	10 681 738€
recettes d'investissement	57 000 €	57 000 €		57 000 €
recettes de fonctionnement			98 100 €	98 100 €
TOTAL RECETTES	57 000 €	57 000 €	98 100 €	155 100 €

- autorise la Présidente du Conseil départemental à engager les actions nécessaires et les dépenses correspondantes dans le cadre de l'exécution du budget des directions fonctionnelles de l'administration générale.
- donne délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget des directions fonctionnelles de l'administration générale.
- autorise la Présidente du Conseil départemental à engager les actions nécessaires et les dépenses correspondantes dans le cadre de l'exécution du budget des directions fonctionnelles de l'administration générale.
- donne délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget des directions fonctionnelles de l'administration générale.

Mme la Présidente

Je sou mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Pierre BIHL, pour le tout dernier rapport.

Pierre BIHL

Le tout dernier rapport concerne les ressources humaines. Il vous est proposé d'inscrire 97 767 000 € au titre des dépenses de fonctionnement, dont 567 000 € seront versés dans le cadre de la subvention à l'ASPAD 68. Ce montant est en progression de l'ordre de 1 %, liée à l'impact du glissement vieillesse et technicité (le fameux GVT), à hauteur de 1 122 000 €, et au protocole carrière et rémunération (le PCR), qui va être mis en place l'année prochaine. L'autre impact qui a déjà été souligné à plusieurs reprises est le renforcement de la politique départementale en faveur de la protection de l'enfance au travers de la création de 15 postes supplémentaires, qui sont pris en charge par le budget RH. Voilà les principaux éléments concernant le budget RH.

Dans le même rapport, il y a lieu de valider la création et la suppression d'emplois pour mettre à jour notre plan des effectifs, de nous donner accord pour pouvoir recourir à des agents contractuels de manière dérogatoire quand on n'a pas la possibilité de pourvoir ces postes en interne, et de valider le rapport annuel sur l'emploi des travailleurs handicapés au titre de l'année 2016. Ce rapport annuel démontre que nous avons dépassé le seuil exigé de 6 %. C'est une obligation d'emploi de travailleurs handicapés. De 6 %, nous sommes à 7,83 %, donc au-delà du seuil qui est exigé.

En conclusion, je voudrais en profiter pour remercier l'ensemble des services, leurs responsables, nos cadres bien sûr, mais aussi nos agents pour leur engagement fort et constant en faveur de notre collectivité.

Mme la Présidente

Merci, M. le Président, Pierre BIHL. Marie-France VALLAT.

Marie-France VALLAT

J'avais deux interrogations sur ce dernier rapport. En fait, il y a une diminution forte des formations professionnelles, puisqu'on passe de 550 000 € à 387 500 €, soit 30 % de baisse pour les formations professionnelles. J'avoue que j'aurais dû réagir, probablement, avant, mais j'ai été surprise de voir que les dépenses de personnels pour le fonctionnement des groupes d'élus sont passées de 195 435 € au Compte administratif à 328 358 € au Budget primitif 2017. C'est vrai qu'aujourd'hui, c'est seulement 6 936 € de plus. Mais il n'empêche qu'on était passé de moins de 200 000 € à 328 000 €. C'est vrai que j'aurais dû réagir probablement au dernier Budget. Je ne l'avais pas noté. Je l'ai noté cette fois-ci. En tout cas, cela fait une hausse de 68 %. Ce n'est pas négligeable. J'aurais aimé avoir des explications sur cette hausse.

Mme la Présidente

Pierre BIHL.

Pierre BIHL

Pour ce qui concerne la formation, nous avons réuni la Commission formation il y a quelques semaines maintenant. Un rapport aussi a été étudié, qu'on pourra te transmettre, Marie-France. Ce que j'ai retenu, c'est qu'on a souhaité faire appel de plus en plus au CNFPT, donc aux organismes de formation qui sont à proximité, ce qui, entre autres, nous a permis de réduire non pas le nombre de formations finalement, mais le coût d'intervention des différents cabinets et centres de formation qui interviennent pour nous.

Pour la deuxième question concernant les collaborateurs du groupe, on a un budget qui nous est alloué. Je pense que la petite augmentation est liée au fait qu'il y a une personne de plus qui a été engagée. Raphaël saura probablement y répondre mieux que moi, mais nous restons en tout cas dans l'enveloppe qui est attribuée aux groupes. C'est cela ?

Raphaël SCHELLENBERGER

On est sur une ligne budgétaire, qui n'est pas l'exécution. La ligne budgétaire est de droit ; elle est comptée. En fait, chaque conseiller départemental qui adhère à un groupe politique dégage une ressource de l'ordre de 9 000 € par an pour le groupe, uniquement pour les frais de personnels. C'est la somme de ces adhésions, qui dégagent chacune dans les 9 000 €, qui donne l'enveloppe RH du groupe. Dans le Budget, on a toujours voté 34 fois ces 9 000 €. Au Budget, on met 34. C'est une dépense théorique. On est sur le Budget ; on n'est pas sur le Compte administratif.

Mme la Présidente

Chacun demande la parole, s'il vous plaît. Qui est-ce qui demande la parole ? Sinon, on ne va plus s'en sortir. Éric STRAUMANN.

Éric STRAUMANN

Le Compte administratif, c'est ce qui a été réellement dépensé. D'où le différentiel. L'explication est donnée.

Intervention hors micro de Marie-France VALLAT.

Mme la Présidente

Marie-France, veux-tu bien demander la parole ? Sinon on ne va pas y arriver. Marie-France VALLAT.

Marie-France VALLAT

Je sais bien que c'est le Compte administratif et que c'est le réalisé. Je n'avais simplement pas noté cela sur le Budget 2017. Je l'ai vu sur cette ligne-là, d'où ma question. Je comprends bien que 2017 n'est pas encore sorti.

Mme la Présidente

J'ai des demandes de parole de Raphaël SCHELLENBERGER et Pierre BIHL. Raphaël SCHELLENBERGER.

Raphaël SCHELLENBERGER

Juste pour préciser, par rapport à l'élément, c'est bien une comparaison entre CA et BP, donc ce n'est pas tout à fait possible. Sur le CA 2017 à venir, en tout cas concernant les groupes politiques, je pense qu'on est sur un niveau d'exécution qui est quasi identique à 2016, puisque, certes, il y a eu... Non, finalement, cela ne regarde pas l'Assemblée de parler du détail de ces dépenses, puisque ce sont des détails discrétionnaires pour les groupes politiques.

Mme la Présidente

Pierre BIHL.

Pierre BIHL

Je vous propose tout simplement de passer la parole à Fabienne pour nous lire la dernière délibération de notre séance.

Mme la Présidente

Mme ORLANDI.

Fabienne ORLANDI

LES RESSOURCES HUMAINES

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif aux ressources humaines, qui mobilisera des dépenses à hauteur de 97 773 000 € et génèrera des recettes à hauteur de 3 646 000 € au budget primitif 2018, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- inscrit au budget 2018 des ressources humaines :
 - 97 767 000 € au titre des dépenses de fonctionnement dont 567 000 € pour la subvention à l'ASPAD 68 et 137 000 € pour la subvention à la caisse départementale de retraites ;
 - 3 640 000 € au titre des recettes de fonctionnement ;

Le détail des dépenses et des recettes par nature figure dans l'annexe I, ci-jointe.

- 6 000 € au titre des dépenses d'investissement ;
 - 6 000 € au titre des recettes d'investissement ;
- approuve les créations et suppressions d'emplois listés à l'annexe II et II bis, ci-jointes, celles concernant la réorganisation du Service de la Commande Publique et le réajustement de l'organisation de la Direction des Finances prendront effet à compter du 1^{er} février 2018, le tableau des emplois de la collectivité étant modifié en conséquence ;
 - approuve le tableau des emplois de la collectivité tel que présenté en annexe III, ci-jointe ;
 - autorise par principe le recrutement éventuel d'agents contractuels sur des emplois budgétaires non permanents et permanents de catégories A, B, C, dans la limite des emplois créés et des crédits prévus au budget, sur le fondement des articles 3-1°, 3-2°, 3-1 et 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ; charge l'organe exécutif de fixer les montants des rémunérations en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, les qualifications requises pour leur exercice, les qualifications détenues par les candidats retenus ainsi que leur expérience ;

- autorise, en cas d'échec de la procédure de recrutement statutaire, le recrutement d'agents contractuels, sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, au vu des besoins des services, pour les emplois mentionnés dans l'annexe IV, ci-jointe ;
- autorise, le cas échéant, le recrutement de personnels vacataires pour des prestations de services ponctuelles ou pour l'exécution d'actes déterminés non continus dans le temps correspondant à des tâches précises et l'application pour ces personnels du principe de la rémunération à la vacation après constatation du service fait, dans la limite des crédits inscrits à ce titre au budget départemental ;
- prend acte du rapport 2016 relatif aux conditions d'application de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés au sein de la collectivité, présenté en annexe V, ci-jointe.
- approuve la convention de partenariat entre le Département du Haut-Rhin et l'Association du personnel de l'administration départementale pour les années 2018 à 2020 et autorise la Présidente du Conseil départemental à la signer.
- les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces différentes mesures sont inscrits au budget.

Mme la Présidente

Qui est pour l'adoption de ce rapport ? Merci. Qui est contre ? Abstentions ? Un vote contre : Mme VALLAT. Je vous remercie.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, nous voilà arrivés au bout de cette séance publique. À quelques jours des fêtes de fin d'année, je tiens à vous souhaiter à tous de beaux moments de partage en famille. Nous sommes ici aussi une belle famille, élus et agents, unis au service des Haut-Rhinois. Je veux vous dire, chers collègues, ma fierté de l'action que nous menons en commun et d'être à la tête d'un collectif comme le nôtre. Cette fierté du service de l'intérêt général, de l'audace, de l'engagement, vous pouvez tous, chacun d'entre vous, chers collègues, la ressentir. Merci à vous. Merci à tous. Rendez-vous en 2018 pour construire un Haut-Rhin encore plus audacieux et une Alsace encore plus rayonnante. Je vous remercie. Bonne fin de soirée à vous.

Applaudissements.

La séance est levée.

Séance plénière
du Conseil départemental du Haut-Rhin
le vendredi 26 janvier 2018

La séance est ouverte.

Mme la Présidente du Conseil départemental (Brigitte KLINKERT)

Chers collègues, je vous propose de prendre place pour l'ouverture de notre séance. Je propose à Emilie HELDERLE, qui doit avoir la liste des conseillers départementaux, de procéder à l'appel.

Il est procédé à l'appel.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, comme vous le savez, nous sommes aujourd'hui tous réunis pour faire suite au départ de notre Assemblée de Raphaël SCHELLENBERGER, et pour adapter notre organisation à l'arrivée du nouveau conseiller départemental du canton de Cernay, aux côtés d'Annick LUTTENBACHER : M. Pascal FERRARI.

Bien au-delà des considérations légales et réglementaires qui motivent notre réunion de ce jour, je tiens avant tout, en votre nom à tous, chers collègues, à accueillir très chaleureusement notre nouveau collègue, et à lui exprimer notre grande impatience à travailler avec lui pour le développement de notre département.

Je sais, cher Pascal, que nous pourrons compter sur les qualités opérationnelles qui sont les vôtres, en tant que chef d'entreprise dans le domaine du multimédia, et votre activité en tant que directeur d'une web-télévision appréciée dans tout le territoire Thur-Doller.

Vous ajoutez à cette expérience professionnelle, cher Pascal FERRARI, celle d'un élu de terrain, forcément très sensible aux préoccupations quotidiennes de vos concitoyens, en votre qualité de premier adjoint au maire de Bitschwiller-lès-Thann.

Une très cordiale et très chaleureuse bienvenue à toi, cher Pascal. Tu peux compter sur moi, tu peux compter sur tous nos collègues et sur nos collaborateurs, pour faciliter ton intégration au sein de notre collectivité. Tu le sais : nous avons, tous ensemble, des défis enthousiasmants à relever. Je t'en remercie bien vivement.

Outre les décisions obligatoires que nous avons à prendre dans le cadre de l'arrivée de Pascal FERRARI, j'ai souhaité également vous soumettre aujourd'hui un rapport auquel je suis tout particulièrement sensible, car il s'inscrit dans la suite de notre feuille de route. Il s'agit du rapport portant modification du règlement intérieur de notre Assemblée, et instaurant la fonction de « conseiller délégué » au sein de nos commissions thématiques.

Il s'agit là de transposer dans notre organisation et dans notre fonctionnement, trois engagements forts que nous avons pris le 1^{er} septembre dernier, à savoir : premièrement, une affirmation renforcée de la collégialité dans l'adoption de nos décisions ; deuxièmement, une approche plus transversale de nos différentes politiques ; troisièmement, une meilleure mise en valeur de certaines de nos priorités absolues, parmi lesquelles le développement de l'emploi, la réussite éducative de notre jeunesse, la solidarité avec les plus fragiles d'entre nous et le développement durable de nos territoires.

Je sais pouvoir compter sur l'engagement de tous les collègues désignés, pour prendre rapidement la mesure de ces importantes missions, et pour veiller, en étroite relation avec l'exécutif

départemental et les présidents de commissions, à l'émergence des nécessaires complémentarités et synergies entre nos actions présentes et à venir.

C'est, en effet, en augmentant nos capacités à appréhender nos compétences, à la fois de façon verticale et horizontale, que nous trouverons de nouvelles marges de manœuvre financières et que nous renforcerons davantage l'efficacité de nos politiques.

Cet engagement, chers collègues, constitue une partie essentielle du pacte budgétaire et opérationnel que nous avons conclu avec les Haut-rhinois. Nous nous mettons aujourd'hui, encore un peu plus, en ordre de marche pour le respecter.

C'est dans ce même état d'esprit que je souhaite à présent vous faire un rapide retour sur la visite du secrétaire d'État en charge de la Transition écologique, M. Sébastien LECORNU, dans le cadre du dossier Fessenheim.

Je tiens d'abord à saluer l'esprit d'ouverture et de dialogue qui a animé le secrétaire d'État pendant les trois jours de sa visite dans le Haut-Rhin.

J'ai ainsi été en mesure de lui faire part, avec notre collègue Michel HABIG, de notre volonté de voir la fermeture de la centrale être reportée à l'automne 2021. Je lui ai également, avec Michel HABIG, rappelé notre profond attachement à la mise en œuvre d'un plan d'actions pour la transition énergétique et économique du bassin de vie, qui aurait la valeur d'un véritable pacte entre les collectivités locales et l'État. Un pacte qui, à mes yeux, serait seul de nature à traduire la volonté du Président de la République de mener à Fessenheim, une transition dite « exemplaire ».

Ce plan, auquel ont souscrit les 17 élus nationaux et locaux principalement concernés par ce dossier, a fait l'objet d'un document qui aborde toutes les dimensions de la problématique, et qui a été remis au secrétaire d'État lors de l'installation du comité de pilotage, en Préfecture de Colmar. Ce document, auquel notre collectivité a contribué de façon déterminante, sera affiné avec tous les acteurs dans les prochaines semaines.

En attendant la prochaine visite de M. LECORNU, programmée à la mi-avril, je reste évidemment avec vous, extrêmement vigilante sur toute évolution de ce dossier, si essentiel et si sensible, à travers ses enjeux déterminants en matière économique, sociale et environnementale.

Enfin, avant de passer à l'ordre du jour de la séance, permettez-moi de vous dire quelques mots concernant le dossier Alsace. Comme vous le savez, j'ai été reçue la semaine dernière, avec Frédéric BIERRY, par le président du Sénat, M. Gérard LARCHER. Nos échanges sur la création d'une future collectivité à statut particulier, pouvant constituer un territoire d'expérimentation à l'échelle française et européenne, ont été très fructueux. Ils ont notamment porté sur la possible concrétisation législative d'un tel projet, et se poursuivront avec les plus proches collaborateurs du président LARCHER.

Dans cette même perspective d'échange au plus haut niveau de l'État, pour trouver le consensus le plus fort sur un projet destiné à redonner à l'Alsace la maîtrise de son destin, je rencontrerai avec Frédéric BIERRY, le 30 janvier, le président de l'Assemblée nationale, François de RUGY.

Je vous remercie, chers collègues, pour votre attention. Je vous propose maintenant de présenter les rapports de cette séance. Mais je crois que notre collègue Pascal FERRARI a demandé la parole. M. FERRARI.

Pascal FERRARI

Mme la Présidente, mes chers collègues, juste un petit mot ce matin, parce que c'est un événement pour moi. Je vous remercie pour votre accueil amical et pour vos paroles chaleureuses de bienvenue.

Je suis particulièrement heureux de prendre aujourd'hui officiellement la succession de Raphaël SCHELLENBERGER, présent dans le public, qui pendant deux ans et demi a œuvré avec efficacité et détermination pour le Département.

C'est pour moi un honneur que de siéger au sein de cette Assemblée, et c'est donc dans un état d'esprit serein que je me joins à vous, avec Annick LUTTENBACHER, mon binôme, avec qui j'entends poursuivre avec la même énergie les actions déjà engagées sur le canton de Cernay, comme par exemple la restructuration du collège de Saint-Amarin ou encore les acquisitions et études du barreau de Vieux-Thann, ou encore le déploiement du très haut débit dans notre territoire.

De la même manière, Mme la Présidente, chers collègues, vous pouvez compter sur mon sens de l'intérêt général pour soutenir et dynamiser le territoire que je représente au travers de la feuille de route que vous avez fixée au début de votre mandat. Mme la Présidente, chers collègues, je souhaite vous assurer de mon engagement total et résolu à soutenir, défendre et dynamiser le territoire que je représente au travers de cette feuille de route – déjà citée.

J'adhère pleinement à ce programme ambitieux et audacieux, qui allie solidarité, proximité, pragmatisme et enjeux de demain. En tant qu'élu local depuis 1995 à Bitschwiller-lès-Thann, et aujourd'hui dans la fonction de premier adjoint au maire, c'est ainsi que je conçois l'engagement politique et c'est concrètement au service et à l'écoute de nos concitoyens, mais également au travers de projets émanant du terrain, que je souhaite décliner et accompagner au quotidien ce programme.

Je suis un fervent défenseur de notre Alsace aussi, et c'est avec une profonde conviction que je défendrai ses richesses, ses particularités et surtout ses compétences. Sachez, Mme la Présidente et chers collègues, que vous pouvez compter sur mon engagement à vos côtés dans le projet moderne, innovant et efficace que vous défendez – que nous défendons – et qui permettra à notre territoire de retrouver une place forte au cœur de l'espace rhénan et de l'Europe.

Voilà les quelques mots que je voulais dire en introduction. Je vous remercie pour votre attention. Merci.

Applaudissements.

Mme la Présidente

Merci, cher Pascal. Je n'avais pas vu Raphaël – pourtant, tu es juste en face de moi. Merci à toi d'assister à la séance d'installation de Pascal FERRARI. Je vous propose à présent de passer aux rapports. Ce sont tous des rapports de la douzième Commission ce matin. C'est donc Pierre BIHL, le président de la Commission, qui va nous les présenter.

Pierre BIHL

Merci, Mme la Présidente. Effectivement, la douzième Commission vous propose ce matin d'examiner cinq rapports et de les valider. Je vous propose de les prendre l'un après l'autre.

Le premier est intitulé « Complétude de la Commission permanente et élection de l'un de ses membres ». C'est la confirmation des propos qui viennent d'être exprimés. Suite à la démission de Raphaël SCHELLENBERGER de son mandat de conseiller départemental, le présent rapport a pour objet de décider de compléter la Commission permanente, puis de pourvoir sans délai à la vacance du siège qu'occupait M. SCHELLENBERGER de membre de la Commission permanente par M. Pascal FERRARI, son remplaçant, qui est seul candidat susceptible d'être présenté.

Je vous propose que Fabienne ORLANDI, lise la délibération qu'il y a lieu d'adopter.

Mme ORLANDI.**COMPLÉTUDE DE LA COMMISSION PERMANENTE ET ÉLECTION DE L'UN DE SES MEMBRES**

Considérant que tous les conseillers départementaux sont membres de la Commission permanente en application de la délibération susvisée du 1^{er} septembre 2017,

Considérant que de ce fait, dès lors qu'est prise la décision de compléter la vacance du siège de membre de la Commission permanente de M. SCHELLENBERGER, une seule candidature, celle de M. FERRARI, peut être déposée,

Considérant que, dans ces conditions, il n'y a pas lieu de suspendre la séance du Conseil départemental pour une durée d'une heure, en application de l'article L 3122-5 du Code général des collectivités territoriales, le respect de ce délai étant sans objet,

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, décide de compléter la Commission permanente en pourvoyant à la vacance du siège de membre de la Commission permanente de M. SCHELLENBERGER.

- Constate qu'une seule candidature, celle de M. FERRARI, pouvait être déposée auprès de la Présidente du Conseil départemental et l'a été sans délai pour pourvoir à la vacance constatée du siège de membre de la Commission permanente.
- Prend acte, en conséquence, conformément à la lecture donnée par la Présidente du Conseil départemental, que le siège de M. SCHELLENBERGER de membre de la Commission permanente est immédiatement pourvu par M. Pascal FERRARI.
- Prend acte de la nouvelle composition de la Commission permanente figurant ci-dessous :

Outre la Présidente du Conseil départemental, membre de droit,

10 Vice-présidents :

1. Rémy WITH
2. Josiane MEHLEN-VETTER
3. Michel HABIG
4. Bernadette GROFF
5. Pierre BIHL
6. Lara MILLION
7. Alain GRAPPE
8. Pascale SCHMIDIGER
9. Max DELMOND
10. Karine PAGLIARULO

23 membres :

Daniel ADRIAN, Patricia BOHN, Alain COUCHOT, Martine DIETRICH, Vincent HAGENBACH, Sabine DREXLER, Yves HEMEDINGER, Emilie HELDERLE, Nicolas JANDER, Fatima JENN, Lucien MULLER, Annick LUTENBACHER, Marc MUNCK, Monique MARTIN, Pascal FERRARI, Betty MULLER, Eric STRAUMANN, Fabienne ORLANDI, Marc SCHITTLY, Catherine RAPP, Philippe TRIMAILLE, Marie-France VALLAT, Pierre VOGT.

Mme la Présidente

Merci, Fabienne ORLANDI. Je sou mets ce rapport aux voix. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Cela n'est pas le cas. Je vous remercie. Cher collègue, vous êtes donc installé au sein de la Commission permanente, qui va se réunir à 10 h 30.

Nous passons au rapport suivant, M. le Président de Commission.

Pierre BIHL

Merci, Mme la Présidente. Ce rapport porte sur la désignation du vice-président rapporteur de la septième Commission et la désignation d'un conseiller départemental en qualité de membre des commissions du Conseil départemental. Cette nouvelle organisation est liée au départ de Raphaël SCHELLENBERGER. Il y a donc lieu de le remplacer dans les différentes commissions où il était présent, et de désigner Pascal FERRARI en qualité de membre au sein des commissions thématiques.

Je propose à Fabienne ORLANDI de lire le projet de délibération qu'il y a lieu de valider.

Mme la Présidente

Mme ORLANDI.

Fabienne ORLANDI

**DÉSIGNATION DU VICE-PRÉSIDENT / RAPPORTEUR DE LA 7ÈME COMMISSION
ET DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER DÉPARTEMENTAL EN QUALITÉ DE
MEMBRE DES COMMISSIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas désigner au scrutin secret le Vice-président/rapporteur de la 7^{ème} Commission (culture et patrimoine),
- Désigne Mme Emilie HELDERLE en qualité de Vice-présidente/rapporteuse de la 7^{ème} commission,
- Décide à l'unanimité de ne pas recourir au vote à bulletin secret pour désigner M. Pascal FERRARI, remplaçant de M. SCHELLENBERGER, comme membre de certaines commissions du Conseil départemental,
- Désigne M. Pascal FERRARI en qualité de membre des Commissions suivantes :
 - 2^{ème} commission : aménagement du territoire et économie
 - 3^{ème} commission : routes, voirie et infrastructures
 - 6^{ème} commission : agriculture, environnement et cadre de vie
 - 7^{ème} commission : culture et patrimoine
 - 8^{ème} commission : éducation et jeunesse
 - 9^{ème} commission : sport et vie associative
 - 11^{ème} commission : actions, relations internationales et promotion du bilinguisme

Prend acte de la nouvelle composition des Commissions du Conseil départemental indiquée conformément à l'annexe jointe à la présente délibération.

Mme la Présidente

Merci, Fabienne ORLANDI. Je pose la question. Est-ce que quelqu'un demande le vote secret ? Cela n'est pas le cas. Je sou mets donc le rapport aux voix, à main levée. Qui est-ce qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ? Le rapport est adopté. Je vous remercie.

Je passe à nouveau la parole au président de Commission, M. BIHL

Pierre BIHL

Merci. Le troisième rapport porte sur la modification du règlement intérieur de l'Assemblée, avec l'instauration de conseillers délégués dans les commissions thématiques. Il vous est rappelé qu'afin de renforcer la détermination collégiale et transversale des politiques départementales, définies par l'Assemblée et mises en œuvre pour les Haut-rhinois, le présent rapport a pour objet de proposer l'instauration de conseillers délégués au sein des commissions thématiques. Cette réforme politique dans le fonctionnement du Conseil départemental nécessite la modification du règlement intérieur de l'Assemblée.

Dans le rapport, il vous est rappelé les différentes missions qu'il est proposé aux conseillers délégués d'assumer et d'exercer. Je peux, peut-être, vous les rappeler : renforcer encore davantage la collégialité en permettant au plus grand nombre de conseillers départementaux d'agir et de porter les missions ; décroiser et renforcer la transversalité pour permettre la création de synergies et de complémentarités nouvelles entre les différentes politiques départementales et les travaux des différentes commissions thématiques ; mettre l'accent sur les priorités politiques nouvelles ou trop peu valorisées de l'action départementale et être encore plus disponible et présent auprès des partenaires de la collectivité.

C'est donc dans cette logique qu'il est proposé de désigner des conseillers délégués au sein d'une ou de plusieurs commissions thématiques, en lien avec les présidents et vice-présidents rapporteurs de commission, et l'exécutif départemental, afin d'enrichir les thématiques et les territoires d'action départementaux.

Il vous est donc proposé d'adopter la délibération que va nous lire Fabienne ORLANDI, et de rectifier le règlement intérieur de l'Assemblée pour nous permettre de créer ces nouvelles fonctions de conseillers délégués.

Mme la Présidente

Mme ORLANDI.

Fabienne ORLANDI**MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSEMBLÉE : INSTAURATION DE CONSEILLER DÉLÉGUÉ DANS LES COMMISSIONS THÉMATIQUES**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- décide de désigner des Conseillers départementaux au sein d'une ou plusieurs Commissions thématiques, en lien avec les Présidents et Vice-présidents Rapporteurs de commission et l'exécutif départemental, afin d'enrichir les thématiques et territoires d'actions départementaux, conformément à l'annexe 1 jointe à la présente délibération,
- décide de modifier le règlement intérieur de l'assemblée dans son article 30 relatif à la constitution et au fonctionnement des commissions thématiques, conformément à l'annexe 2 jointe à la présente délibération.

Mme la Présidente

Merci, Fabienne ORLANDI. La liste des conseillers délégués a été distribuée. Mme VALLAT.

Marie-France VALLAT

Merci, Mme la Présidente. Je voudrais simplement indiquer – non que je sois opposée au changement de ce règlement, sur le principe – pourquoi je ne prendrai pas part à ce vote.

En effet, vous m'avez indiqué que les missions qui vont être confiées aux conseillers départementaux par ce vote doivent être assumées par des élus du groupe majoritaire car elles appartiennent à l'exécutif. Ne faisant partie ni des Républicains, ni de l'UDI, ni des Républicains en Marche, n'étant pas sans étiquette puisque j'ai été élue avec l'étiquette Socialiste, je n'appartiens donc pas à ce groupe majoritaire du Conseil départemental.

Vous avez donc considéré que vous ne pouviez pas me confier l'une de ces missions, mon rôle se limitant à une libre expression dans le cadre des commissions. Je confirme que cette expression est parfaitement libre. Pour ma part, je considère que j'avais des compétences à mettre au service des Haut-rhinois et Haut-rhinoises sans esprit partisan.

Voilà donc pourquoi je ne participerai pas à ce vote.

Mme la Présidente

M. JANDER.

Nicolas JANDER

Mme la Présidente, chers collègues, au nom du groupe UDI et Indépendants, je voudrais préciser qu'il n'y a évidemment rien contre Marie-France VALLAT dans les délibérations que nous sommes amenés à prendre, puisqu'elle a rappelé à l'instant même qu'elle avait une entière liberté de parole dans les commissions – liberté qu'elle utilise. Je pense que cela peut d'ailleurs être très intéressant pour le débat. Marie-France VALLAT fait également partie de la Commission permanente, ce qui n'est pas le cas dans tous les conseils départementaux français et de Navarre.

Maintenant, comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, quand on dit « conseiller départemental délégué », c'est pour appliquer la politique de la majorité et du groupe majoritaire. Par conséquent, on ne peut pas être à la fois dans l'opposition et vouloir appliquer, en étant conseiller départemental délégué, la politique du groupe majoritaire. C'est donc uniquement par souci de cohérence qu'il ne sera pas proposé à notre collègue Marie-France VALLAT une délégation.

Je voulais juste le préciser, pour que cela soit parfaitement clair. Cela n'est évidemment pas une mesure de rétorsion quelconque, puisqu'encore une fois je pense que les débats dans les commissions se font en parfaite transparence et en pleine courtoisie, me semble-t-il. Merci.

Mme la Présidente

Merci, Nicolas JANDER. Pierre BIHL.

Pierre BIHL

En tant que président du groupe Unis pour le Haut-Rhin, je me fais l'interprète de mes collègues. Je rejoins complètement les propos de notre collègue Nicolas JANDER, de l'autre groupe majoritaire. Je rappelle qu'effectivement – on l'a souligné tout à l'heure – les conseillers délégués, à notre sens, devront soutenir complètement et totalement les objectifs et la feuille de route que nous a fixés la Présidente. Ce soutien se concrétise notamment, et de façon très précise et formelle, en premier lieu par le vote du Budget, vote du Budget qui nous permet d'atteindre ces objectifs qui nous sont fixés sur cette feuille de route.

Je rappelle quand même que Marie-France VALLAT – je rejoins ce qu'a dit Nicolas –, qui s'investit effectivement beaucoup dans le cadre de nos commissions, nous a quand même fait savoir et confirme qu'elle ne fait pas partie des groupes majoritaires, et qu'elle s'est abstenue lors des votes des budgets. Nous en concluons donc qu'elle ne pourra pas déclinier totalement la politique départementale au travers des thématiques qui sont proposées. Il nous a donc paru cohérent aussi que ce soit les candidatures de l'intergroupe et des personnes qui se sont proposées pour ces nouveaux postes qui soient retenues.

Mme la Présidente

Merci, Pierre BIHL. D'autres demandes de parole ? Cela n'est pas le cas. Je voudrais dire à Marie-France VALLAT que nous reconnaissons tous, moi la première, son implication et son travail au sein de l'Assemblée. Comme Nicolas JANDER et Pierre BIHL viennent de le dire, une fonction dans un exécutif [s'exerce] dans un groupe qui assume une politique, cela en toute solidarité. Ce n'est donc pas une question de parti, mais bien une question d'appartenance à un collectif.

Mme ORLANDI a déjà présenté le rapport. Donc on va le mettre au vote, puisque la liste des conseillers délégués a été déposée sur la table. Vous avez pu en prendre connaissance. Je mets le rapport aux voix. J'ai pris note aussi que Mme VALLAT ne participe pas au vote. Est-ce bien cela ? Très bien. Qui est-ce qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ? Adopté. Je vous remercie.

Nous avons ensuite la désignation des représentants du Conseil départemental au CASDIS. Je repasse la parole à M. Pierre BIHL.

Pierre BIHL

Merci, Mme la Présidente. Là aussi, on reprecise et on redonne le nom des personnes qui vont nous représenter au sein du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours – le CASDIS. Le présent rapport a donc pour objet de confirmer la désignation des 14 représentants titulaires, qui sont complétés par 14 représentants suppléants du Département au sein du CASDIS.

Coupure de micro.

Fabienne va peut-être nous donner la liste des collègues qui siègent au SDIS, ici, à Colmar.

Mme la Présidente

Mme ORLANDI.

Fabienne ORLANDI**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (CASDIS)**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- décide, à l'unanimité, de ne pas désigner au scrutin secret, les représentants du Département pour siéger au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours (CASDIS).
- désigne les 14 représentants titulaires et les 14 représentants suppléants du Conseil départemental au sein du CASDIS, selon la liste suivante :

Membres titulaires (14 sièges)	Membres suppléants (14 sièges)
1. Brigitte KLINKERT	1. Daniel ADRIAN
2. Pierre BIHL	2. Pascal FERRARI
3. Rémy WITH	3. Yves HEMDINGER
4. Pascale SCHMIDIGER,	4. Eric STRAUMANN
5. Annick LUTENBACHER	5. Marc MUNCK
6. Betty MULLER,	6. Philippe TRIMAILLE
7. Michel HABIG	7. Bernadette GROFF
8. Karine PAGLIARULO	8. Martine DIETRICH
9. Vincent HAGENBACH	9. Lucien MULLER
10. Monique MARTIN	10. Emilie HELDERLE
11. Alain GRAPPE	11. Sabine DREXLER
12. Nicolas JANDER	12. Max DELMOND
13. Lara MILLION	13. Josiane MEHLEN-VETTER
14. Pierre VOGT	14. Catherine RAPP

Mme la Présidente

Merci à vous. En fait, il s'agit des mêmes représentants titulaires et suppléants désignés lors de la séance du 1^{er} septembre dernier. En fait, il s'agissait là aussi de remplacer M SCHELLENBERGER par M. FERRARI en qualité de suppléant de M. BIHL. Je mets le rapport aux voix. Qui est-ce qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ? Adopté. Je vous remercie.

Pour le dernier rapport, je repasse la parole à Pierre BIHL.

Pierre BIHL

Dans le dernier rapport, il vous est proposé d'adopter le procès-verbal de la séance plénière du Conseil départemental qui s'est tenue le vendredi 8 décembre 2017.

Mme la Présidente

Mme ORLANDI.

Fabienne ORLANDI

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VENDREDI 8 DÉCEMBRE 2017

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, adopter le procès-verbal de sa réunion publique du vendredi 8 décembre 2017, joint en annexe à la présente délibération.

Mme la Présidente

Merci à vous. Je mets le rapport aux voix. Qui est-ce qui est contre ? Pour ? C'est juste pour voir si tout le monde suit. Qui est-ce qui est pour ? Je vous remercie. Abstention ? Adopté.

Chers collègues, nous sommes déjà arrivés au terme de notre séance publique. Je voudrais en profiter pour vous remercier pour votre engagement, et remercier tout particulièrement les collègues qui ont accepté des missions supplémentaires ce matin.

Comme il y a du public et que je ne suis pas sûr que la liste ait été distribuée au public, je voudrais dire que les conseillers délégués qui ont été désignés ce matin sont : Patricia BOHN pour l'observation et le pilotage des politiques de l'enfance en lien avec les territoires ; Martine DIETRICH, le dialogue interreligieux ; Sabine DREXLER, la jeunesse, la citoyenneté et l'engagement ; Pascal FERRARI, le numérique, la recherche et l'innovation ; Vincent HAGENBACH, la politique mémorielle ; Émilie HELDERLÉ, le développement durable ; Yves HEMEDINGER, la sécurité et la prévention de la radicalisation et des comportements à risque ; Annick LUTENBACHER, la valorisation du patrimoine touristique et castral ; Marc MUNCK, la qualité de vie et la sécurité des agents au travail, l'innovation et la création dans l'action publique ; Fabienne ORLANDI, l'emploi ; Catherine RAPP, l'égalité et la lutte contre les discriminations ; et Philippe TRIMAILLE, l'impact des politiques départementales sur l'emploi et l'activité.

S'il n'y a pas, sous points divers, d'autres interventions, il ne me reste qu'à vous remercier, à remercier la presse également pour sa présence, à remercier le public. Raphaël SCHELLENBERGER, merci d'avoir été des nôtres.

Il est 10 h 05. Je ne vous propose peut-être pas d'attendre 10 h 30 pour démarrer la Commission permanente. Je ne sais pas si vous souhaitez une pause de dix minutes ou si vous souhaitez que l'on enchaîne tout de suite. Une petite pause ? On redémarre notre séance à 10 h 15. Merci et à tout de suite.

La séance est levée.